



---

**Master 2 mention santé publique  
Parcours « Enfance, Jeunesse :  
politiques et accompagnement »**

Promotion : **2023-2024**

Date du Jury : **septembre 2024**

---

# **La participation des jeunes à l'épreuve des logiques institutionnelles : enjeux et limites de l'instrumentalisation**

***Exemple de la Ville de Port-sur-Mer***

---

**Sarah Duprez**

*Sous la direction de Patricia Loncle*



---

# Remerciements

---

Tout d'abord, je remercie sincèrement ma directrice de mémoire, Patricia Loncle, pour son accompagnement tout au long de l'année et sa pédagogie remarquable qui m'ont aidé à surmonter les difficultés rencontrées. Ses conseils ont été particulièrement précieux et m'ont permis de tirer de nombreux enseignements.

Je tiens également à remercier l'ensemble de l'équipe pédagogique du master, et tout particulièrement Virginie Muniglia, la responsable de formation, et Céline Lefebvre, la coordinatrice pédagogique, pour leur bienveillance, leur disponibilité et leur soutien sans faille durant ces quelques mois intenses.

Mes remerciements vont aussi à la.le Directeur.ice Enfance et Jeunesse de la Ville de Port-sur-Mer, qui était également ma on maître.sse d'apprentissage, pour son accueil et son suivi de qualité, ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe de la Direction Enfance et Jeunesse et aux élu.es et agent.es qui m'ont accordé de leur temps pour me permettre d'avancer dans la réflexion.

Je souhaite, de la même manière, remercier les nombreux acteur.ices du réseau méridien qui ont alimenté mon cheminement de pensée à chacune de ses étapes : les membres de la coopérative Coop Eskemm, de l'association Keur Eskemm, du réseau Méridienne Tiers-Lieux, du Plan méridien de mobilisation pour les jeunesses, et ceux que j'oublie peut-être. Sans eux, je n'aurais pu prendre de hauteur quant à ma place dans l'organisation, aux pratiques locales et à l'intervention globale de l'institution publique.

Je remercie tout autant mes camarades de formation pour leurs conseils, leurs encouragements et les moments de joie qu'ils m'ont fait partager.

Pour terminer, je remercie profondément tous.tes mes proches, famille et ami.es, qui ont été à mes côtés cette année sans jamais s'offenser de mon indisponibilité.

**Mille mercis à tous.tes !**



---

# Sommaire

---

Introduction.....	1
1 Mise en contexte du projet de la Direction Enfance et Jeunesse .....	9
1.1 Évolution de la politique jeunesse.....	10
1.1.1 État de la politique jeunesse au fil des ans : des dispositifs en perdition ?....	11
1.1.2 Inscription du projet dans la politique publique locale .....	14
1.2 Le concept de tiers-lieu culturel .....	18
1.2.1 Principes et philosophie des tiers-lieux .....	19
1.2.2 Un pôle jeunesse soumis aux contraintes de l'administration publique .....	22
1.3 Conception de la participation .....	26
1.3.1 L'injonction à participation : une stratégie pour pallier la crise démocratique	27
1.3.2 La culture : un prétexte à la participation .....	30
2 Analyse de la réception du projet par les jeunes .....	34
2.1 Rapport des jeunes au territoire.....	35
2.1.1 Attachement au local .....	36
2.1.2 Le tourisme et ses impacts sur le quotidien des jeunes .....	39
2.2 Rapport des jeunes au politique .....	43
2.2.1 Représentations de l'action publique .....	44
2.2.2 Compréhension et appropriation du projet par les jeunes .....	48
2.3 Perception de l'offre territoriale par les jeunes .....	51
2.3.1 Recours aux offres .....	52
2.3.2 Projet de la DEJ : une place à prendre ? .....	56
Conclusion.....	61
Bibliographie.....	65
Sitographie .....	70
Liste des annexes.....	I



---

## Liste des sigles utilisés

---

BIJ : Bureau Information Jeunesse  
CC : Communauté de Communes  
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale  
CJS : Coopérative Jeunesse de Services  
CMJ : Conseil Municipal des Jeunes  
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens  
DAA : Direction de l'Animation et des Associations  
DAJ : Direction Animation Jeunesse  
DEJ : Direction Enfance et Jeunesse  
DFS : Direction Famille et Solidarités  
EJ : Espace Jeunes  
EJ (Directeur.ice) : Enfance et Jeunesse  
IUT : Institut Universitaire de Technologie  
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques  
JA : Juniors Association  
NPM : New Public Management  
PAC : Pratique Artistique et Culturelle  
QPV : Quartier Politique de la Ville  
SC : Service Civique  
SIJ : Service Info Jeunes  
SIJAV : Service Information Jeunesse et Animation Ville



## Introduction

« Les citoyens contribuent d'autant mieux aux décisions politiques qu'ils influent concrètement sur les conditions de leur existence commune. » (Zask, 2020 : p.121) ; si seulement iels en avaient les moyens. Le statut de citoyen confère à l'individu certains droits<sup>1</sup> : des « **droits-libertés** » (exemple du droit politique) ; « *individuels ou collectifs* », ils « *offrent aux individus une certaine autonomie et la possibilité d'agir sans être soumis à un pouvoir arbitraire (qu'il vienne du pouvoir politique ou d'autres citoyens).* », des « **droits-créances** » ; en tant que « *droits économiques et sociaux* » ils nécessitent « *l'intervention de l'État pour qu'ils soient mis en œuvre et protégés.* », et des « **droits de troisième génération** » ; ils « *s'étendent à l'ensemble de la communauté internationale afin, notamment, de garantir une vie décente aux générations futures.* ». La contribution citoyenne est, de fait, un enjeu fort du système démocratique en place. Alors que « *La participation électorale est considérée comme l'un des traits les plus caractéristiques de la bonne santé d'un régime démocratique.* »<sup>2</sup>, celle-ci s'affaiblit progressivement à chaque élection (hormis les dernières législatives). En considérant que la participation est « *fondée sur l'idée que toute personne concernée par une décision a le droit de prendre part au processus décisionnel* »<sup>3</sup>, quelle est la valeur de la décision si les citoyen.nes impliqué.es n'y ont pas pris part ? Les jeunes sont d'autant plus concerné.es qu'iels sont bien souvent considéré.es comme « *dénués de toute conscience politique et insensibles au bien commun* » (Saqué, 2023 : p. 21). Ainsi, lorsque je me lance à la recherche d'un contrat d'apprentissage, en amont de mon entrée dans le master « *enfance, jeunesse : politiques et accompagnement* », je constate rapidement le nombre important d'offres portant sur la question : en Protection de l'Enfance, Collectivité Territoriale ou encore dans le secteur médico-social, elle semble être à l'ordre du jour de multiples organisations. Finalement, j'ai été recrutée par la Ville de Port-sur-Mer, à la Direction Enfance et Jeunesse, afin d'œuvrer aux côtés de l'équipe à transformer le pôle jeunesse en tiers-lieu culturel et d'élaborer un procédé permettant aux jeunes d'y participer.

---

<sup>1</sup> Site de la Vie publique, fiche thématique « *Quels sont les différents types de droits des citoyens ?* » (mise à jour en 2023) : <https://www.vie-publique.fr/fiches/23866-quels-sont-les-differents-types-de-droits-des-citoyens> (consulté le 13.07.2024)

<sup>2</sup> Site du Conseil constitutionnel, Cahiers du Conseil Constitutionnel n°23, dossier « La citoyenneté », « *Abstention : défaillance citoyenne ou expression démocratique ?* » (2008) : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/abstention-defaillance-citoyenne-ou-expression-democratique> (consulté le 13.07.2024)

<sup>3</sup> Site de l'Union Interparlementaire, publication « *Les raisons de l'importance de la participation citoyenne* » (2015) : <http://archive.ipu.org/dem-f/idd/2015-participation.htm> (consulté le 07.08.2024)

Si le cap était plutôt clair au départ, il m'a toutefois fallu le temps d'en appréhender les contours et enjeux puis de le décliner en projets concrets. Après quelques mois de recherche et de réflexion, la rédaction d'une feuille de route est venue agencer un plan d'action déroulé sur neuf mois. En amont, j'ai pu à la fois m'inspirer de lieux et pratiques novatrices, mais aussi de travaux de recherche menés dans des contextes variés ; Patricia Loncle, Claire Thoury, Anne Revillard, Guillaume Gourgues et bien d'autres auteur.ices ont contribué à alimenter tout au long mon cheminement de pensée. Néanmoins, au moment de passer à la phase expérimentation, je me suis rapidement confrontée à certaines difficultés ; la première était de susciter de l'intérêt chez les jeunes pour le projet, la seconde d'en transmettre le sens et, enfin, de mobiliser quelques personnes, de préférence âgées de plus de 18 ans, pour participer à la réflexion initiée autour de l'usage du bâtiment. En effet, les échanges avec une majorité des jeunes rencontrés laissaient apparaître, en fond, une certaine indifférence quant à l'intervention de la Municipalité, voire même une forme d'amertume. Dès lors, plusieurs interrogations me sont venues à l'esprit : était-ce moi qui faisais passer le message de la mauvaise manière ? Y avait-il d'autres leviers à activer en amont afin de favoriser la participation ? Pourtant, la page relativement « blanche » à disposition, au regard du potentiel à exploiter, semblait l'occasion idéale de participer à la construction et au déploiement d'un projet innovant. À force d'être éconduite, le découragement commençait à me guetter. Il me fallait comprendre avant de poursuivre ; pourquoi la Collectivité aurait-elle envie de faire participer les jeunes et pourquoi ces derniers auraient-ils envie de contribuer à la démarche ? Un point de blocage subsistait, mais lequel ? J'étais moi-même dubitative au sujet de la démarche, sans vraiment savoir pourquoi. De fil en aiguille, la problématique suivante s'est dessinée :

**Dans quelle mesure le contexte territorial et sa réception par les jeunes influencent-ils les manières de se saisir de l'offre de participation ?**

Les données recueillies, théoriques et pratiques, formelles et informelles, m'ont permis d'émettre deux hypothèses de travail :

**1/** le projet de la Direction Enfance et Jeunesse s'inscrit dans un contexte particulier qui se traduit en actes et participe à fragiliser les fondations de la démarche ;

**2/** la réception de l'offre par les jeunes et leur désir de participer dépendent de la perception qu'ils ont du territoire et de l'action publique locale, avec toutes les limites que cette dernière comporte.

Si ce ne sont que des suppositions un peu généralistes, elles ont permis de structurer la réflexion. En cherchant à vérifier leur bien-fondé, j'ai compris ce qui pouvait faire frein au déploiement du

projet de tiers-lieu culturel et à l'ambition exprimée de « faire participer » les jeunes à la programmation culturelle. Il m'a fallu m'éloigner un temps du concept de « participation » pour creuser davantage les notions de « citoyenneté », de « démocratie » ou encore de « légitimité », avant d'y revenir et de pouvoir en cerner les implications réelles.

Initialement, le terrain d'enquête – Port-sur-Mer – est une ville balnéaire moyenne située à la pointe nord du Val-et-Rivière, en Méridienne. La superficie de la commune est particulièrement étendue puisqu'elle s'étale sur 36,6 km<sup>2</sup><sup>4</sup>. À titre comparatif uniquement, Valennes, avec une population multipliée par 5, couvre une surface d'environ 50,4 km<sup>2</sup><sup>5</sup>. Cette donnée s'explique à l'origine par le fait que le « grand Port-sur-Mer », ou le territoire actuel, soit issu de la fusion en 1967, de trois communes : Port-sur-Mer (17.137 habitants), Port-Est (14.963) et Rive de la Mer (8.811). La perspective de cette réunification germait dans les esprits depuis l'après-guerre déjà, mais suscitait une forte réticence des citoyen.nes. Finalement, par sa mise en œuvre, dont Marcel Planchet, premier Maire du « grand Port-sur-Mer », est l'un des principaux.ales acteur.rices, les décideur.euses aspiraient à mutualiser les moyens respectifs, à tirer profit financièrement de la gestion du port, et à faciliter l'installation des industries et entreprises. La fusion a marqué le début d'une nouvelle ère manifestée, notamment, par l'inauguration du barrage de l'Estuaire qui assure depuis la liaison entre les deux rives du fleuve (Foucqueron, 2016 : p.174). Cette réforme territoriale d'envergure a laissé des traces. Au-delà de l'augmentation significative du nombre d'habitants, Port-sur-Mer présente la particularité d'avoir conservé les trois centres-villes initiaux. Ces derniers se trouvent aujourd'hui matérialisés par la Ville de Port-sur-Mer au travers de l'Hôtel de Ville, situé à Vieille-Ville et de deux annexes de la Mairie. La vie publique s'aménage autour de ces zones urbaines, par l'organisation de temps-forts localisés, notamment les marchés hebdomadaires et les braderies, mais aussi à l'occasion de certains évènements culturels type festival. Lors d'échanges informels, je constate qu'une partie des habitant.es les plus âgé.es (collègues de travail, partenaires ou visiteur.euses du pôle) se repère encore sur le territoire au travers de ses anciennes frontières, délimitant à ce jour des quartiers à part entière de la ville. En parallèle, et selon l'un des agent.es municipaux.ales, un quatrième centre-ville est en pleine expansion autour du secteur de la gare de Port-sur-Mer, et ce depuis une vingtaine d'années maintenant. Politiquement, la Commune se situe à droite depuis exactement 41 ans et l'élection, en 1983, de Marcel Planchet.

Ces éléments, en l'état, ne sont pas fondamentalement déterminants dans le recours ou non à l'offre de participation. Néanmoins, ils expliquent en partie la façon dont l'offre est pensée,

---

<sup>4</sup> Site de l'INSEE, « *Comparateur de territoire* » (2024) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=COM-35288> (consulté le 08.07.2024)

<sup>5</sup> Ibid.

la manière dont les jeunes pratiquent le territoire au quotidien et ce qu'ils retiennent de leurs expériences. En effet, un parfum de vie rurale flotte sur la ville côtière ; du lien à la nature au goût du calme, l'esprit des Marin.es est « au vert ». Les jeunes originaires du secteur expriment leur chance d'habiter « *là où tout le monde part en vacances* »<sup>6</sup>, un coin « *tranquille* »<sup>7</sup>, « *aéré* »<sup>8</sup> où il fait « *bon vivre* »<sup>9</sup>. *A contrario*, ceux qui proviennent d'autres univers n'apprécient pas toujours cet air de campagne qui, en toute logique, infuse les dynamiques en action : un fonctionnement au ralenti, un modèle dépassé, une énergie endormie, tant de reproches formulés à l'égard de la commune qui, malgré tout, possède des atouts appréciés de chacun.es. La qualité du cadre de vie rend le territoire attractif, prisé et, de fait, de plus en plus inaccessible. La population locale se fait vieillissante, ce qui ajoute à son côté indolent. Selon les données produites par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), la ville comptabilisait 46.995 habitant.es en 2020, dont 12.558 âgé.es de 29 ans ou moins (5.703 ayant entre 0 et 14 ans). La part la plus élevée de sa population était celle des 60-74 ans avec 11.208 habitant.es. Aussi, le *portrait statistique des jeunes de Méridienne* réalisé en 2019 sur commande de la région Méridienne au cabinet valennais Jeudevi, identifiait Port-sur-Mer comme l'un des sept pays à indice de jeunesse plus faible. Aucune autre étude n'est parue récemment.

Le territoire de Port-sur-Mer s'est avéré être un terrain d'enquête passionnant puisqu'il possède une position particulière, des caractéristiques spécifiques, mais aussi une identité forte. Il constitue une sorte de carrefour, puisque la commune est considérée par l'INSEE comme un pôle d'attraction ; elle accueille de nombreux.se.s visiteur.euses/occupant.es de l'extérieur ; ET une forme d'autarcie, où la ville se suffit à elle-même. En effet, j'ai été surprise de constater que la Municipalité, sur les questions de jeunesse, ne soit pas engagée dans le tissu partenarial départementale et/ou régional, notamment dans le cadre du *Plan méridien de mobilisation pour les jeunes*. De surcroît, une partie des habitant.es clame son appartenance à qui veut l'entendre ; « *marin d'abord, méridien ensuite, français s'il en reste* » est, à ma grande surprise, une réplique empruntée par les jeunes autant que par les ancien.nes. Finalement, en découvrant progressivement les contours de l'action jeunesse, j'ai compris une partie des enjeux à l'œuvre sur le territoire. La Ville, occupée à promouvoir le patrimoine local, paraît délaissé les plus jeunes de ses citoyen.nes.

---

<sup>6</sup> Lior, 26 ans, travailleur.euse né.e à Port-sur-Mer

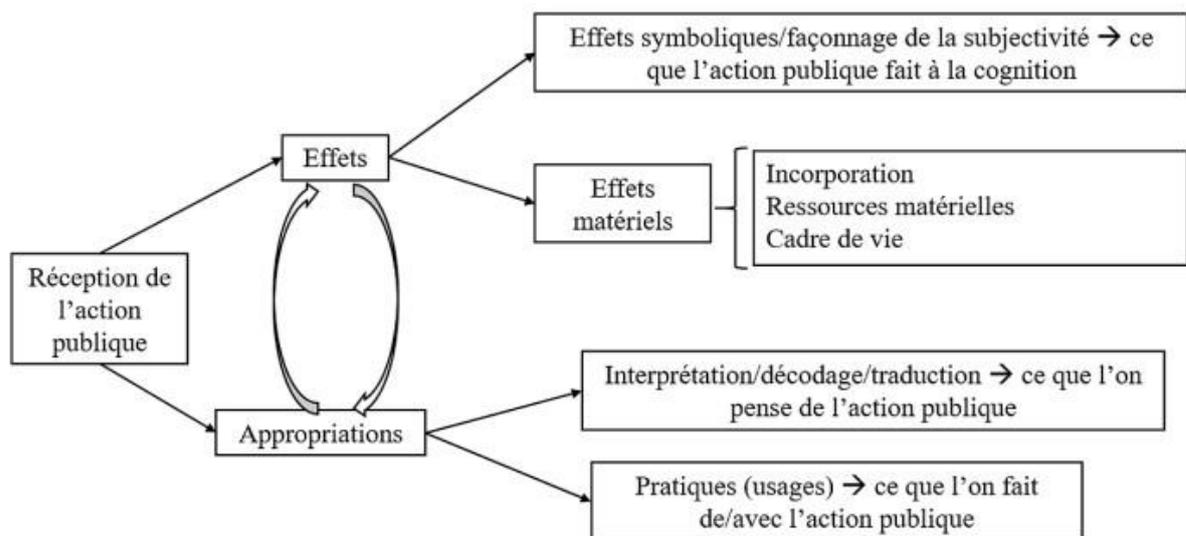
<sup>7</sup> Swan, 21 ans, volontaire en Service Civique né.é à Port-sur-Mer

<sup>8</sup> Maé, 19 ans, demandeur.euse d'emploi né.é à Port-sur-Mer

<sup>9</sup> Orland, 17 ans, lycéen.ne né.e à Port-sur-Mer

Afin de mener à bien le travail d'enquête, succédant à une analyse de la politique locale de jeunesse, de ses difficultés et incohérences, mais aussi du détournement des notions de tiers-lieu et de participation citoyenne, j'ai fait le choix de recourir à une approche « par le bas » en m'intéressant de près à la réception de l'action publique par les jeunes. Pour ce faire, je me suis appuyée, entre autres, sur les travaux d'Anne Revillard qui reposent sur quatre idées centrales : « 1/ l'étude de la réception suppose de se placer du point de vue des ressortissants ; 2/ ce point de vue doit faire l'objet d'une investigation empirique ; 3/ la réception combine des effets et des appropriations de l'action publique ; 4/ elle a des dimensions à la fois objectives et subjectives, et relève tout autant des pratiques que des représentations. » (2018 : p.479). Globalement, les interactions en jeu dans la réception de l'action publique peuvent être schématisées ainsi (ibid. : p.482) :

### Réception de l'action publique



**A.REVILLARD, 2018, Thèse *La réception de l'action publique*, p.482**

Cette approche est appréhendée comme un « levier intéressant d'analyse des effets des changements de long terme de l'action publique » (ibid. : p.490). Adopter cette perspective devrait donc permettre d'évaluer le sens prêté par les jeunes à l'initiative de la Direction Enfance et Jeunesse (DEJ). Le biais subjectif aura une place toute particulière dans l'analyse, car il semble influencer significativement la perception et l'interprétation des réalités examinées. Je mettrai en parallèle des éléments factuels, qui permettront de corroborer ou non la vision des jeunes consultés. L'idée n'est certainement pas de démontrer que quiconque ait raison, mais davantage de révéler l'éventuel décalage entre ce qui est pensé par les pouvoirs publics et ce qui est perçu par les ressortissants de la politique jeunesse. Si « le territoire en tant que phénomène construit

*mobilise trois univers : les objets et les éléments matériels ; l'état de la conscience, de l'émotion et de la connaissance subjective ; et enfin la connaissance considérée objectivement. » (Alberio, Longo, Vultur, 2019, p.12). Les émotions ont donc toute leur place dans l'argumentation. En effet, elles « constituent une part essentielle de notre vie sociale, à la fois un flux d'énergie qui constitue le moteur primordial de nos activités et un langage social qui participe de notre connaissance du monde. »<sup>10</sup>. Ainsi, elles jouent un rôle évident sur ce que les jeunes pensent savoir de Port-sur-Mer.*

*L'étude de la réception de l'action publique réclame une méthodologie particulière ; « cela signifie que les questions posées en entretien ne portent pas spécifiquement sur le rapport à l'action publique, mais appellent un récit de l'ensemble de l'expérience vécue de la personne, dans lequel on voit ensuite s'il est fait référence à l'action publique et sous quelles formes (dispositifs, niveaux d'intervention, orientations), avant de poser éventuellement des questions plus spécifiques sur la politique étudiée. » (Revillard, 2018 : p.488). La dimension compréhensive étant une composante essentielle du processus, j'ai employé divers outils de recueil de données favorisant l'expression émotive des participant.es :*

## MÉTHODOLOGIE

- Un journal de bord, reprenant l'ensemble de mes observations et certains éléments recueillis dans le cadre d'échanges formels et informels
- Une revue de presse, retraçant les différents remaniements de la politique jeunesse
- Une revue de littérature, à partir des recommandations de Patricia Loncle, Damien Boone, de maon maître.sse d'apprentissage et de recherches personnelles
- 6 visites de structures, sur les conseils de maon maître.sse d'apprentissage et de membres de Coop Eskemm
- 31 entretiens semi-directifs individuels et collectifs : 22 jeunes, 2 élu.es et 7 agent.es municipaux.ales

*Quasiment tous les entretiens se sont déroulés dans l'enceinte du pôle jeunesse, hormis l'un des agent.es municipaux.ales ; étant la.le seul.e à être rattaché.e à une autre direction, je l'ai rencontré.e au sein même du service où iel exerce. Deux des jeunes ont souhaité échanger, pour des raisons pratiques, en visio-conférences, et l'un.e des élu.es a préféré le faire par téléphone. Les guides d'entretien utilisés, d'une trentaine de questions chacun, ont tous suivi la même trame : situation personnelle, rapport au territoire, regard sur la politique menée, contribution à l'action du pôle jeunesse, manquements et aspirations futures. Trois des entretiens ont été menés collectivement, à la demande des jeunes ; iels souhaitaient pouvoir s'exprimer en présence de leurs pair.es. L'ensemble des entretiens a été enregistré et retranscrit partiellement.*

*Les jeunes identifiées sont âgées de 12 à 30 ans. L'ensemble de leurs caractéristiques sociologiques sont reprises dans le tableau en **annexe 1**. Mon intention première était de pouvoir interagir avec des personnes aux situations socio-professionnelles hétérogènes. En effet, en faisant l'hypothèse que le statut a une influence sur les besoins, j'ai identifié des profils aux antipodes les uns des autres : scolaires, apprenti.es, travailleur.euses, volontaires en service civique, jeunes sans activité et/ou en recherche d'emplois, issu.es de plusieurs territoires, mais pratiquant tous Port-sur-Mer d'une façon ou d'une autre. Je suis entrée en contact avec elleux par trois intermédiaires : 14*

<sup>10</sup> Cours de F. FERNANDEZ, *Sociologie des émotions*, Université Laval, 2020-2021

étaient déjà connu.es par au moins l'un des services de la DEJ, 2 m'ont été recommandé.es par une collègue de formation et j'ai rencontré les 6 dernièr.es par le biais de structures partenaires du secteur.

Les élu.es sont en charge, respectivement, de l'action jeunesse et du Conseil Municipal des Jeunes.

6 des 7 professionnel.les sont ceux rattaché.es à la DEJ ; la 7<sup>ème</sup> fait partie d'une autre direction, mais cherche à intégrer l'axe jeunesse à son travail.

Aucun.e jeune ou membre du personnel n'a opposé de refus à ma demande d'entretien.

**Cet écrit est complètement anonymisé.**

Les outils suivants ont permis d'accroître la portée de la démarche et, pour certains, de révéler le caractère sensible relatif à la réception de l'action publique :

- Des extraits du questionnaire employé dans l'intention d'alimenter la demande de renouvellement du label information jeunesse (187 réponses)
- Une enquête réalisée par les étudiant.es du master « recherche et expertise en sciences sociales du politique », coporté par l'EHESP<sup>11</sup> et Sciences Po, sur commande de la Ville après la restructuration des services (431 réponses)
- 9 interventions collectives en structures partenaires, sur la base de trois outils : une carte de Port-sur-Mer, un questionnaire et un dessin du « pôle jeunesse rêvé »
- 3 demi-journées d'aller-vers sur l'espace public, en binôme avec certain.es des agent.es de la DEJ
- 2 temps d'échange avec l'équipe dans le cadre de réunions de direction, autour des notions de « participation » et de « tiers-lieu »

Le raisonnement suivra la logique suivante : en première partie, je me concentrerai sur les enjeux internes relatifs à la politique jeunesse : quels ont été les choix politiques faits et leurs incidences sur les pratiques des différents acteur.rices ? De quelle manière les jeunes sont-iels, à ce jour, considéré.es et quelle place occupent-iels dans la construction de la politique publique locale ? Ensuite, je détaillerai le projet de la DEJ de faire du pôle jeunesse un tiers-lieu culturel à destination des jeunes : « tiers-lieu » est-elle la dénomination la plus appropriée au regard du fonctionnement présent ? Quelle conception de la participation prévaut et que sous-entend-elle ?

En seconde partie, je me consacrerai à « regarder » le territoire à travers les yeux des jeunes : quelles images ont-iels de la ville de Port-sur-Mer ? S'y sentent-iels attaché.es ou ne font-iels que la consommer ? De même, je tenterai d'identifier leurs usages de l'espace : quelles sont leurs pratiques régulières et quelles sources de loisirs s'approprient-iels ? Le pôle jeunesse a-t-il une place à prendre, sous sa forme actuelle ? En somme, mon objectif est de définir si, oui ou non, le projet de la DEJ répond à un besoin ou s'il est déconnecté de son environnement. Le projet de la Direction Enfance et Jeunesse a-t-il une raison d'être ou, tout bonnement, raison d'être ?

---

<sup>11</sup> École des Hautes Études en Santé Publique



## 1 Mise en contexte du projet de la Direction Enfance et Jeunesse

Pour comprendre la coloration que va prendre ce travail, une mise en contexte détaillée semble essentielle. En effet, le projet de tiers-lieu culturel conçu par la DEJ de la Ville de Port-sur-Mer s'inscrit dans un environnement unique qui semble expliquer une partie des enjeux de la mise en œuvre. Je fais l'hypothèse que le procédé par lequel le dispositif a pris racine et les conditions de son installation influencent la bonne réception par les jeunes de ce qui est proposé.

Anne Revillard décrit la « réception » comme « l'ensemble des processus par lesquels une politique publique est appropriée et co-construite par ses ressortissants, et par lesquels elle produit ses effets sur ceux-ci » (2018 : p.478). Ainsi, confronter ce qui est produit et ce qui est reçu permettra de mesurer le potentiel décalage entre les deux hémisphères et, de cette manière, les effets maîtrisés ou non sur les ressortissants.

La mise à l'agenda politique d'un problème social « désigne l'étude et la mise en évidence de l'ensemble des processus qui conduisent des faits sociaux à acquérir un statut de "problème public" ne relevant plus de la fatalité (naturelle ou sociale) ou de la sphère privée, et faisant l'objet de débats et de controverses médiatiques et politiques » (Boussaguet, Jacquot, Ravinet, 2019 : p.54).

Le projet de faire du pôle jeunesse un tiers-lieu est bien la réponse politique à certains constats considérés comme problématiques. Plusieurs facteurs favorisent l'émergence d'un « problème » au-devant de la scène publique : la mobilisation, la médiatisation et la politisation (Hassenteufel, 2010 : p.51-52). À Port-sur-Mer, les jeunes ne se mobilisent manifestement pas, ou se montrent trop peu bruyant.es pour transparaître dans les médias. Cependant, si « un enjeu de politique publique est politisé et mis en avant par un (ou plusieurs) acteur(s) politique(s) afin de renforcer sa (ou leur) position dans la compétition politique » (ibid. : p.52), la Ville a tout intérêt à agir en faveur des jeunes Marin.es. Le désengagement de ces dernières de la sphère publique combiné au vieillissement notable de la population lui prête une réputation mitigée. Puisqu'aucun espace ne faisait jusque-là office de lieu ressource, transformer le pôle jeunesse municipal est devenu une priorité.

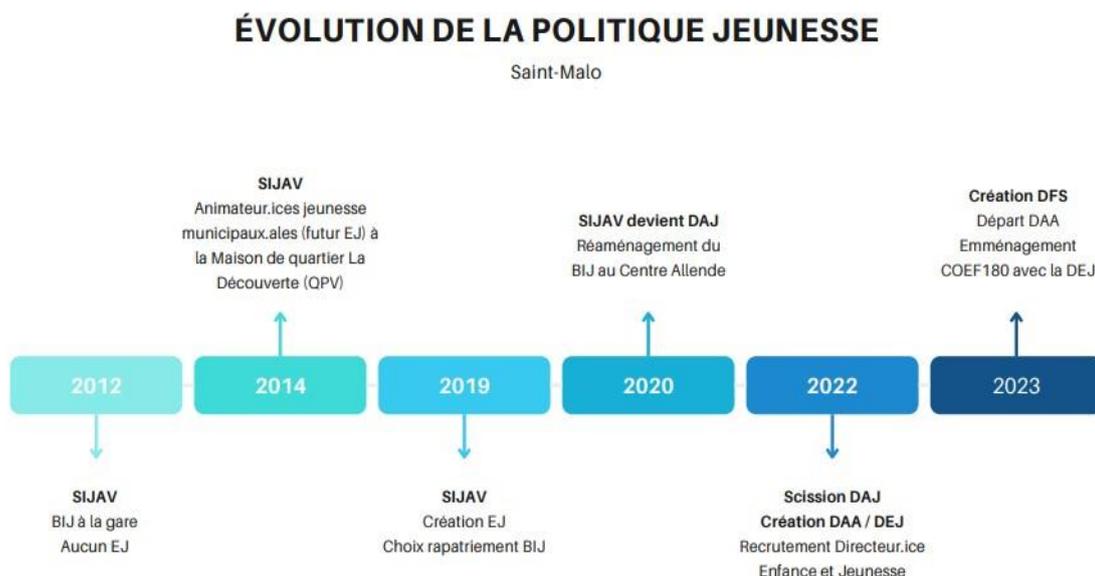
L'absence des jeunes dans la sphère publique n'est pourtant pas anodine ; elle révèle une volonté et/ou une astreinte à demeurer en dehors. Si les individus font le choix de désinvestir la communauté, certaines décisions politiques ont participé à les en effacer plus qu'ils ne l'étaient déjà. Le projet porté par la DEJ est-il suffisamment audacieux pour gommer les erreurs du passé ? Dans cette première partie, je vais revenir sur quelques-unes des péripéties rencontrées par la politique jeunesse avant d'analyser la place qu'elle occupe, aujourd'hui, dans la politique locale.

## 1.1 Évolution de la politique jeunesse

« La politique est une « expression de la puissance publique » ; elle est produite par des autorités publiques légitimes qui adoptent des mesures dont l'application revêt une dimension autoritaire. » (Boussaguet, 2020 : p.84). De cette façon, la politique jeunesse de Port-sur-Mer a traversé quelques épisodes de fort tumulte ; des changements simultanés de stratégies politiques et de directions ont fortement perturbé, ces dernières années, le quotidien des professionnel.les en exercice. Depuis cinq ans maintenant, l'ensemble des services dédiés à la jeunesse sont situés au sein du Centre Allende, bâtiment dont la vocation première est culturelle. Les locaux sont implantés en lisière sud-est de la ville de Port-sur-Mer. La structure a longtemps été la propriété de la Direction Animation et Jeunesse. Aujourd'hui, elle dépend intégralement de la DEJ, qui comporte deux services : l'Espace Jeunes (EJ) et le Service Info Jeunes (SIJ). Parallèlement, le Direction se charge de l'animation du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et d'une partie de la Coopérative Jeunesse de Service (CJS), en période estivale.

Dans un premier temps, je vais relater les quelques mutations connues par la politique jeunesse de 2012, date à partir de laquelle j'ai pu retracer les événements marquants, à aujourd'hui. La chronologie présentée est majoritairement extraite d'une revue de presse, ce qui impacte certainement son exactitude. En effet, de par ma place dans l'organisation, je n'ai pu avoir accès à l'ensemble des données officielles ; la position excentrée du pôle jeunesse, les limitations en termes de mobilité (pas de voiture de service et réseau de transport limité) ainsi que les cloisons symboliques isolant les services les uns des autres ont complexifié l'accès aux personnes ressources comme aux archives. De plus, au regard du temps écoulé, les professionnel.les n'ont pu se souvenir avec précision des différentes temporalités. Il n'empêche que l'ébauche présentée ci-dessous permet de se faire une idée de l'itinéraire emprunté par la politique jeunesse. Après en avoir exposé les faits marquants, j'analyserai la façon dont le projet actuel de la DEJ s'inscrit dans la politique locale globale.

### 1.1.1 État de la politique jeunesse au fil des ans : des dispositifs en perte ?



À la période où j'ai pris mes fonctions dans l'enceinte du pôle jeunesse, les agent.es ont rapidement porté à ma connaissance les nombreuses transformations connues par la DEJ. Elles semblent avoir marqué les esprits, certain.es en gardent d'ailleurs un goût amer. Lors d'échanges informels, les professionnel.les se souviennent de l'époque, précédant le rassemblement des services au Centre Allende (2019-2020), où iels étaient libres de prendre des initiatives et de faire preuve de créativité, car les moyens octroyés le leur permettaient ; les discours sont emprunts de subjectivité mais expliquent en partie le positionnement de certain.es face aux dynamiques de changement. Globalement, le travail de recherche révèle que l'action jeunesse portée par la Ville a toujours comporté deux dimensions, l'animation et l'information, mais aussi que la stratégie employée n'a cessé d'être remaniée.

En **2012**, l'actuelle DEJ se nomme Service Information Jeunesse et Animation Ville (SIJAV) ; l'EJ n'existe pas encore. Le Bureau Information Jeunesse (BIJ – actuel SIJ), l'un des organes de la Direction qui était jusque-là implanté au Centre Allende, quitte le bâtiment pour rejoindre le secteur de la gare. Sa nouvelle localisation est idéale, car elle est située dans une zone passante. À cette période, le BIJ accueille environ 1500 jeunes par an (16-30 ans), pilote une planification mensuelle diversifiée, tournée notamment vers la mobilité internationale, et accompagne l'organisation d'un évènement estival annuel créé par et pour les jeunes<sup>12</sup>. Les locaux sont

<sup>12</sup> Extrait d'un entretien professionnel avec l'un.e des animateur.ices jeunesse, réalisé le 24.04.2024

modernes ; une salle Wifi est à disposition du public. Le service assure déjà l'animation du CMJ, instance de participation à destination des jeunes de 15 à 22 ans.

En octobre **2019**, l'EJ, qui s'adresse aux jeunes de 11 à 17 ans, est créé dans l'enceinte du Centre Allende, propriété du SIJAV, où se déroulent une partie des actions culturelles de la commune ; le bâtiment fait également office de résidence d'artistes. Aucun espace dédié n'existait avant cela. Les animateur.rices jeunesse intervenaient dans le cadre des accueils de loisirs, au sein de la Maison de quartier La Découverte (Quartier Politique de la Ville). Les interventions dans les quartiers sont aussitôt stoppées, à la demande des décideur.euses politiques. Au même moment, et ce malgré l'efficacité du BIJ, le choix est fait par l'ancienne Municipalité de rapatrier le service au Centre Allende. L'élu.e référent.e actuel.le justifie cette décision, à laquelle iel n'a pas participé, par la volonté de centraliser l'action jeunesse dans un bâtiment unique et de profiter stratégiquement de son emplacement, entre le Mac Donald's et la salle de concert la Nouvelle Vague.

En **2020**, le SIJAV devient la Direction Animation Jeunesse. Dans la foulée, de par la crise COVID, les équipes se voient contraintes de réinventer complètement leurs pratiques, au travers des réseaux sociaux notamment. L'application « Dilo », aujourd'hui inactive, est d'ailleurs créée à ce moment, suite à un sondage réalisé auprès des jeunes.

En **2021**, le BIJ devient SIJ (15-30 ans).

Au-delà des mouvements structurels, le SIJ s'est vu au fur et à mesure défaire de ses moyens. Alors qu'une équipe de trois professionnel.les, renforcée de deux agent.es à temps partiel en période d'activité, garantissait une intervention de qualité, seul.es deux sont aujourd'hui encore en fonction. En effet, après qu'une partie ait choisi de partir ; deux agent.es ont intégré l'EJ ; les postes ont été gelés (dont celui de responsable). Progressivement, le service a aussi perdu la main sur la communication. Au moment où le BIJ a réemménagé au Centre Allende et qu'une partie des agent.es se soit en allée, la Direction Animation Jeunesse a récupéré la gestion des réseaux de communication ; peut-être cela a-t-il participé à distendre la relation de proximité instaurée avec les jeunes ? De façon générale, les circonstances ont dû contribuer à la forte baisse de fréquentation du service ; 488 passages spontanés ont été enregistrés en 2023<sup>13</sup>. L'EJ, lui, a en partie subi le même destin puisqu'il est passé de cinq à deux postes et demi, dont celui de responsable. Pourtant, il comptabilise à ce jour 195 inscriptions et maintient une fréquentation régulière.

---

<sup>13</sup> Données extraites d' « IJ Stats », l'outil de mesure de la fréquentation des structures Info Jeunes

Le 1<sup>er</sup> janvier **2023**, une importante restructuration des services de la Ville prend forme avec la création, notamment, de la Direction Famille et Solidarités (DFS). L'objectif de la démarche est d'homogénéiser les services apportés aux familles. Ainsi, la Direction Animation Jeunesse se scinde en deux entités bien distinctes : la Direction de l'Animation et des Associations (DAA) et la Direction Enfance et Jeunesse ; cette dernière est rattachée à la DFS. Un.e Directeur.ice Enfance et Jeunesse est recruté.e en amont, à l'**automne 2022**. La séparation entre les deux directions prend effet physiquement en **septembre 2023**, la DAA quitte les locaux et libère de ce fait plusieurs espaces. La.le Directeur.ice Enfance et Jeunesse nouvellement arrivé.e, après une phase de diagnostic, construit une feuille de route pour la politique jeunesse de la Commune. Au regard du potentiel culturel évident du bâtiment, iel y projette l'aménagement d'un tiers-lieu. Cette proposition est validée par l'équipe municipale. Dans cette optique, et suite à une opportunité de collaboration, l'association culturelle marine COEF180 intègre le pôle jeunesse en **octobre 2023**. Sous l'égide d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) d'une durée de quatre ans, l'alliance laisse présager un changement de cap de l'action jeunesse. De même, la.le Directeur.ice accompagne progressivement l'évolution des pratiques internes et, principalement, de l'EJ qui jusque-là proposait principalement des activités à visée sportive. En définitive, ce dernier n'a pas eu tant de difficulté à s'installer au Centre Allende. Il semble aujourd'hui identifié par la population.

D'ailleurs, la confusion entre le pôle jeunesse dans son ensemble et l'EJ est régulière. Lorsque je présente le pôle, la réponse des jeunes est bien souvent « *Mais c'est des activités pour les enfants, non ?* ». La communication faite autour des actions jeunesse entretient elle aussi l'ambiguïté : les portes ouvertes de l'EJ ont été présentées comme celles du pôle jeunesse. Si ces éléments paraissent anodins, ils caractérisent toutefois l'enchevêtrement des différentes entités.

*A contrario*, le rapatriement du SIJ s'est avéré être un véritable coup de massue pour l'information jeunesse ; il n'a jamais réussi à retrouver son niveau d'affluence précédent. La baisse significative de fréquentation n'est pas la seule à avoir eu raison de la dynamique à l'œuvre jusque-là ; l'offre a aussi perdu son identité. Puisque, selon les dires des professionnel.les, les structures (les établissements scolaires notamment) développent de plus en plus de compétences à l'interne, quel espace lui reste-t-il à investir ? En plus d'être amenuisé à l'interne, le SIJ se retrouve dépossédé de son expertise à l'externe. Cherchant tant bien que mal à conserver sa visibilité, il se retrouve à « boucher les trous » ici et là, en réponse à des requêtes qui bien souvent lui échappent ; le service est désormais un « bricoleur de l'instant ». Les agent.es elleux-mêmes ne sont plus si sûr.es de leur utilité ; qu'est-il attendu d'elleux ? Quel est le sens de leur action auprès des jeunes ? À force d'être partout, iels finissent par ne plus être nulle part. Alors que Philippe Warin insiste sur le fait que « *la majorité des "petits fonctionnaires" ont adopté un principe informel d'équité qui les conduit à*

rechercher pour le compte des usagers l'application pleine et entière des règles. C'est la recherche de résultats qui les guide et non l'application de ratios de rendement ou de productivité chers aux réformateurs de la vague managériale » (Warin, cité par Rouban, 2002 : p.763), les nombreuses altérations subies peuvent-elles être sans effet sur le long terme ? Le triste destin du SIJ doit ardemment affecter tous ces « *petit.es fonctionnaires* » qui contre vents et marées s'évertuent à proposer un service profitable aux jeunes du territoire.

Malgré les soubresauts déjà survenus, le projet de la DEJ cherche à dynamiser l'offre faite aux jeunes de 11 à 30 ans. Les nombreux pas en arrière réalisés depuis quelques années suggèrent pourtant un déficit de soutien politique et interroge la volonté des élu.es d'accueillir la nouveauté. Alors que les actes posés ont tout démontré sauf le désir de voir l'intervention renforcée, d'où vient cet élan soudain de motivation ? Pourquoi valider un projet si novateur, qui, *a priori*, nécessitera quelques investissements supplémentaires, après avoir longtemps restreint les moyens concédés aux équipes ? Une partie de la réponse réclame de regarder l'action jeunesse avec plus de hauteur, à travers le prisme de l'action publique. En seconde partie, je vais donc m'intéresser à l'inscription du projet de la DEJ dans la politique locale générale.

### **1.1.2 Inscription du projet dans la politique publique locale**

La DEJ a construit son projet sur la base de plusieurs constats, notamment la faible fréquentation du pôle jeunesse. En effet, si l'EJ voit ses effectifs augmenter progressivement au fil du temps, il n'en est pas moins qu'une commune avoisinant les 50.000 habitants ne peut se contenter d'un Espace Jeunes unique (pour les plus de 11 ans) et de 195 inscriptions annuelles (rentrée 2024). Les enfants scolarisés en primaire ont, pour leur part, accès à l'accueil de loisirs municipal organisé au sein même des écoles. Après cela, aucune offre hormis l'EJ ne leur est proposée par la Commune. Si "*Les loisirs encadrés, plus particulièrement développés par les catégories d'âge les plus jeunes, permettent d'analyser l'engagement des communes.*" (Danic, David, Depeau, 2010 : p.155), l'implication de la Ville de Port-sur-Mer est largement sous-dimensionnée. En somme, les agent.es en charge de l'action jeunesse finissent par perdre de vue ceux censé.es être au cœur de l'intervention ; un.e des informateur.ices jeunesse, en poste depuis presque dix ans, pense que la priorité de la DEJ devrait être de « retrouver » les jeunes de plus de 15 ans, aujourd'hui (depuis le ré-emménagement du SIJ) hors radar du pôle jeunesse<sup>14</sup>, plutôt que s'étendre à faire du bâtiment un tiers-lieu, ce qui n'a, selon ellui, pas de sens. Mais où sont donc les jeunes Marin.es ? Cette interrogation dépasse les seuls murs du Centre Allende

---

<sup>14</sup> Extrait d'un échange informel retracé dans le journal de bord, le 17.10.2023

puisque les jeunes sont considéré.es comme « *invisibles* » par la Collectivité Territoriale. L'un.e des cadres de la Ville explique en entretien :

*« Les jeunes sont totalement invisibles... Allez un jour à une réunion publique organisée par la ville, vous constaterez que la moyenne d'âge c'est 75 ans. [...] Moi je n'ai jamais vu un jeune à une concertation. Alors effectivement, on n'arrive pas à les attraper, on n'utilise peut-être pas les bons médias pour le faire. [...] Si demain on leur trouve un lieu de visibilité, un lieu où on peut voir qu'il y a des jeunes à Port-sur-Mer et que certains souhaitent s'exprimer, progressivement et autour de ça, pourront se développer des lieux qui leur sont dédiés et qui vont répondre à leurs besoins. [...] Nos élu.es sont beaucoup plus sollicité.es par des personnes plus âgées, donc forcément ça fait caisse de résonance. [...] Par contre, moi j'ai pas aujourd'hui beaucoup de jeunes qui m'ont demandé des choses. Donc forcément, ça passe en dehors des radars. »*

**Charlie P., agent.e municipal.e, entretien réalisé le 22 mai 2024**

À l'évidence, les jeunes ne sont pas considéré.es comme « *visibles* » – ou plutôt iels sont invisibilisé.es – et, de fait, ne sont pas pris en compte dans la construction des politiques publiques locales. Pour les voir, peut-être faut-il encore les chercher. L'invisibilisation reste le privilège des dominant.es ; iels sont ainsi seul.es à pouvoir à évaluer la valeur sociale des individus (Adam, Mestdagh, 2019 : p.16).

Le pôle jeunesse semble toutefois être investi d'une mission spéciale : capter les jeunes pour recueillir leurs besoins. Un unique lieu peut-il vraiment pallier les difficultés de l'administration publique dans son ensemble ? N'est-ce pas se déresponsabiliser que de faire porter à une équipe ballottée, négligée, voire malmenée, le poids de l'échec de toute une Municipalité ? La charge qui incombe aux « petites mains » est apparente dans le discours des élu.es comme de certain.es responsables. Avant d'allouer davantage de budget à l'action jeunesse, qu'iel pense d'ailleurs suffisant, l'adjoint.e référent.e souhaite voir l'existant fonctionner de manière optimale sans jamais le remettre en question. Le budget de la DEJ est l'un des plus bas de la Ville ; il s'élevait à 111.370€ en 2024 après avoir été revalorisé afin d'y inclure le financement de la Micro-folie, dispositif en grande partie subventionné. La culture, en comparaison, bénéficie de 4.532.446€ annuels.

Par ailleurs, l'emplacement du pôle jeunesse dessert sa cause tout autant que les moyens qui lui sont attribués. En premier lieu, il est implanté à proximité de la quatre voies et manque de visibilité depuis la route. Les piéton.nes ne circulent pas dans cet espace ; le passage sert de dépose-minute pour le Mac Donald's et la Nouvelle Vague. Une réflexion est actuellement menée au sujet du réaménagement de la zone dans son ensemble ; plusieurs structures sont concernées. L'objectif est de « *réintégrer le bâtiment à la ville* », selon les termes de l'expert en charge du dossier. Ensuite, le pôle borde le Quartier Politique de la Ville qui, malgré les efforts déployés, conserve une mauvaise réputation. D'après les propos de plusieurs jeunes, le quartier est le plus insécure de Port-

sur-Mer. Effectivement, « *l'insécurité est au cœur des difficultés du vivre-ensemble dans les quartiers en politique de la ville et explique, pour une bonne part, leur faible attractivité.* » (Berlioz, Bourgeois, 2021 : p.6).

D'autre part, le Centre Allende, qui réunit les services dédiés à la jeunesse, est avant tout une structure à vocation culturelle. Cette particularité peut contribuer à masquer la fonction principale du lieu : être une ressource pour les jeunes. En pratique, les familles, classes de collègues et personnes âgées sont les publics qui en franchissent le plus les portes, afin de visiter les expositions ou d'assister aux spectacles. Cette mixité peut être rebutante pour une majeure partie des jeunes et contribue à rendre l'espace difficilement identifiable, plus encore aux yeux de ceux qui ne sont pas concernés par l'EJ (11-17 ans). Malgré l'intention exprimée par les pouvoirs publics d'améliorer les services dédiés aux jeunes, l'affectation choisie pour déployer l'action jeunesse n'est-elle pas symptomatique d'une volonté tacite de les maintenir à l'écart du cœur de ville ? Le concept de « *classe socio-spatiale* » théorisé par Alain Reynaud, met en exergue les inégalités attenantes au positionnement dans l'espace (1981 : p.23). Ainsi, l'implantation du pôle jeunesse en périphérie de la ville fait de lui un objet délaissé, de l'Institution comme de la population, non avoué.

Par ailleurs, l'élue référente actuelle est en charge de *la vie sportive et du développement du sport santé, de la vie citoyenne, de l'animation et de la jeunesse, de la vie étudiante, à l'exception des relations avec les établissements d'enseignement supérieur* ; cette dernière compétence est pilotée par l'agglomération. En l'occurrence, un autre Conseiller Municipal est délégué au CMJ. La délégation animation concerne l'animation communale dans son ensemble, alors même que cette activité est particulièrement prégnante à Port-sur-Mer. Effectivement, lorsque la DAA et la DEJ formaient un tout, les agents chargés de l'animation jeunesse étaient régulièrement sollicités en renfort sur l'animation Ville. Au bout du compte, la quantité de missions assignées à l'élue référente est révélatrice de la place occupée par les jeunes dans la politique générale : une goutte d'eau dans l'océan. Au vu du nombre de ses fonctions, elle n'a que peu de temps à consacrer au pôle jeunesse et manque, ainsi, une grande partie des temps forts rythmant la vie de la Direction, tels que l'inauguration de la CJS ou le vernissage d'une exposition photographique organisée par la Mission Locale. Si la Ville se doit d'être l'instance de proximité par définition, puisqu'elle est l'échelon territorial de première ligne, les jeunes n'ont que très peu l'occasion de rencontrer leurs représentants politiques. Pourtant, la fonction principale de la proximité est d'appeler à la « *reconstruction du lien de citoyenneté* » (Autès, 2005 : p.50). L'équipe municipale, dont l'élue en charge de la jeunesse, est davantage représentée lors de cérémonies officielles ou évènements notoires comme la fête des corsaires ou la transat Québec Port-sur-Mer (course

hauturière), desquelles les jeunes sont pourtant absent.es, hormis les membres du CMJ qui y sont convié.es. Ces dernier.ères sont, en soi, les seul.es jeunes *a minima* reconnu.es par les pouvoirs publics ; puisque le CMJ est une instance de participation formelle à proprement parler, par son institutionnalisation (Loncle, Chevalier, 2021 : p.72), il est le seul rendu visible. Néanmoins, **Loan**, ex-membre du CMJ âgé.e de 16 ans, retient de son mandat : « *J'aurais voulu que le CMJ soit dans un lieu de pouvoir, par exemple à la Mairie ou pas loin. On est quand même assez loin de la Ville.* ». Il est vrai que les séances du CMJ se déroulent toutes au pôle jeunesse, qui est lui-même relativement isolé du reste des services municipaux. En quoi cela caractérise-t-il la volonté municipale ?

En outre, lorsque la « jeunesse » est évoquée avec l'élu.e référent.e ou certain.es agent.es de la Collectivité, les discussions se focalisent spontanément sur les élèves et les étudiant.es. Les autres catégories de jeunes ne sont mentionnées que si elles sont explicitement introduites. Du côté des pouvoirs publics, cela peut s'expliquer notamment par le fait que l'élu.e référent.e ait été durant dix ans Directeur.ice de l'IUT<sup>15</sup>. Ainsi, iel semble particulièrement sensible à la cause étudiante. Puisque le système d'État providence français est axé sur l'emploi (Loncle, 2008 : p.28), cette catégorie de jeunes peut constituer un levier pour le développement économique local. De même, plus les jeunes sont éduqué.es, plus iels sont susceptibles de participer (ibid.: p.51). Au regard des intentions de la Collectivité, l'étudiant.e peut donc représenter la.le bénéficiaire idéal.e. À ce jour, deux chantiers le concernant sont en cours : la construction d'un restaurant universitaire et d'un *learning-center*. En parallèle, la Ville a entamé, il y a quasiment un an, une démarche d'élaboration de son premier projet éducatif local. Pour ce faire, un diagnostic territorial a été réalisé auprès des 0-30 ans. Le projet est porté par le CCAS<sup>16</sup>. Finalement, une dynamique – essentiellement *éducative* – infuse lentement certaines strates de la politique jeunesse, mais la DEJ est maintenue en arrière-plan. En effet, si elle est membre des instances de pilotage, elle ne contribue que passivement à la concrétisation de ces dispositifs.

Pour résumer ce point, l'action jeunesse a subi bien des secousses. En plus de vivre nombre de revirements de situation, les moyens concédés aux équipes ont été fortement revus à la baisse. Les professionnel.les en pâtissent aujourd'hui encore ; trois des neuf agent.es sont en arrêt maladie longue durée. Pourtant, le projet de modernisation de la DEJ ambitionne de redynamiser l'activité. Est-il réellement judicieux de s'atteler à déployer une stratégie nouvelle alors même que les fondations manquent de solidité ? Le risque n'est-t-il pas de fragiliser davantage l'intervention, et de courir ainsi à sa perte ? En imposant aux employé.es d'œuvrer à l'exécution d'un projet

---

<sup>15</sup> Institut Universitaire de Technologie

<sup>16</sup> Centre Communal d'Action Sociale

d'envergure, sans qu'iels n'en aient les moyens humains, financiers et les ressources psychologiques après des années d'adaptation continue, le risque pourrait être de les épuiser plus encore. Pourtant, maintenir le pôle dans son état actuel ne semble pas non plus être la solution : le SIJ, de toute évidence, décline lentement et le potentiel du bâtiment n'est pas exploité comme il pourrait l'être. Expérimenter un nouveau format peut-il faire levier et donner un nouveau souffle à la DEJ ? Thomas Frinault dit du changement qu'il « *résulterait principalement de routines et de petites décisions correctives (inscrites dans un temps long), davantage que de grands choix* » (2023 : p.67). Le projet « tiers-lieu » est une démarche d'ampleur qui nécessite de nombreuses « petites corrections ». Ces dernières peuvent-elles permettre à l'équipe de se sortir de « *la dépendance au sentier* » (ibid.), qui la fait pour l'instant résister et, ainsi, se maintenir en coulisses, pour prendre part à l'expérience ? « Le serpent qui se mord la queue » semble être la métaphore reflétant le mieux la réalité, à ce jour. Pour pouvoir aller plus loin dans la réflexion, je vais maintenant développer les deux axes principaux de la démarche : le tiers-lieu et la participation des jeunes.

## 1.2 Le concept de tiers-lieu culturel

Comme brièvement abordé précédemment, le projet phare de la DEJ est de faire du bâtiment « pôle jeunesse » un tiers-lieu culturel à destination des jeunes. Le mot tiers-lieu est un mot devenu valise, accusé à plusieurs égards d'être instrumentalisé par les pouvoirs publics et de se fondre dans la logique du *New Public Management*<sup>17</sup> (NPM). En effet, le NPM cherche à « *transposer dans le secteur public les méthodes de gestion du secteur privé* » (Van Haepere, 2012 : p.85) en dérigidifiant l'« *administration bureaucratique centralisée* » pour tendre à une meilleure économie, efficacité et efficience (ibid.).

Est-ce le cas du pôle jeunesse ? Avant même mon arrivée, trois opérations étaient déjà enclenchées : l'emménagement dans les locaux de l'association culturelle COEF180, en concomitance avec ma prise de poste, et l'installation d'une Micro-folie, musée virtuel, ainsi que d'un *fablab*, laboratoire de fabrication. La première a été menée à bien tandis que les deux autres prennent doucement forme ; les travaux de réhabilitation des espaces sont en cours. Toutes trois ont vocation à participer à l'animation du futur tiers-lieu. Cependant, lorsque j'ai commencé à présenter le projet aux jeunes rencontrés afin de recueillir leur point de vue, je me suis rapidement aperçue que le terme ne leur était pas familier. Quelques mois en arrière, ce constat était aussi le mien. Je vais donc, pour commencer, revenir sur ce qui constitue l'assise de ces lieux

---

<sup>17</sup> Site de l'Observatoire des Tiers-Lieux, article « *Quelles politiques publiques en faveur des tiers-lieux ?* » (2023) : <https://observatoire.francetierslieux.fr/la-politique-en-faveur-des-tiers-lieux-decryptage/> (consulté le 10.06.2024)

considérés comme « tiers » et, ensuite, mettre en parallèle les limites du dispositif tel qu'il est pensé par la Collectivité Territoriale.

### 1.2.1 Principes et philosophie des tiers-lieux

Si les tiers-lieux « *restent et resteront insaisissables* » (Seillier, 2022 : p.15), quelques éléments saillants les caractérisent : le concept est apparu pour la première fois à la fin des années 1980 dans les travaux du sociologue américain Ray Oldenberg. Le « tiers-lieu » est décrit de manière simplifiée comme un « *lieu où les personnes se plaisent à sortir et se regrouper de manière informelle, situé hors du domicile (first-place) et de l'entreprise (second-place)*. »<sup>18</sup>. Le café y occupe une place centrale. Pour Antoine Burret, les « *third places* » sont avant tout des espaces de rencontre et de sociabilisation (2021 : p.208). Le sociologue, citant son homologue, Oldenberg, affirme que « *cette situation unique est l'expérience la plus démocratique que les gens puissent avoir, car elle leur permet d'être pleinement eux-mêmes, en se débarrassant de tous uniformes et de toutes distinctions sociales*. ». En effet, malgré l'appropriation du concept par le secteur marchand notamment, l'auteur soutient que ces lieux doivent continuer à être des espaces de politisation, en permettant aux habitant.es de garder la main et « *d'aborder formellement des domaines critiques, catastrophes ou simplement, les questions politiques du quotidien* » (p.214). Ces dernières décennies, les « *mutations de l'organisation du travail et des écosystèmes entrepreneuriaux dans les pays occidentaux* » ont accéléré l'expansion du phénomène jusqu'à le voir devenir un véritable levier de développement territorial (Nadou, Baudelle, Demazière, 2023 : p.682-683). La crise COVID a ainsi fait naître de nombreuses initiatives.

Tout en empruntant des formes diverses (*co-working, fablabs, friches culturelles, tiers-lieux nourriciers...*), les tiers-lieux reposent sur des principes communs : la communauté d'acteurs, l'hybridation d'activités et l'interconnaissance entre individus. (ibid.). Aussi, en considérant le pouvoir d'agir comme un « *processus caractérisé par l'exercice d'une plus grande maîtrise sur l'atteinte d'objectifs importants pour une personne, une organisation ou une communauté* » (Vallerie, Le Bossé, 2006 : p.88), ils offrent un espace remarquable de « *mise en capacitation des individus* » (Tehel, Pasquier, De Guibert, 2023 : p.182).

Du fait de leur rôle essentiel dans la revitalisation territoriale et l'équilibre social, alors même qu'ils « *expérimentent concrètement un État-providence "à la française" fragilisé dans sa capacité à produire du commun* » (ibid.), les tiers-lieux sont devenus des alternatives profitables au politique. En l'occurrence, ils permettent à l'administration publique d'approcher différemment les

---

<sup>18</sup> Site France Tiers-Lieux, publication « *Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?* » : <https://francetierslieux.fr/quest-ce-quun-tiers-lieu/> (consulté le 10.06.2024)

populations représentées en leur procurant un accès en dehors des murs qui l'abritent usuellement. De fait, ils se voient de plus en plus formalisés. En 2018, « *une instance nationale des tiers-lieux (France Tiers-Lieux) a été inaugurée, soutenue et financée par le ministère de la Cohésion des territoires et le ministère du Travail* » (Burret, 2021 : p.212). En 2020, elle lance le dispositif « Fabriques de territoires » qui finance pour 3 ans 300 projets en QPV et territoires ruraux<sup>19</sup>. Cet accaparement par les pouvoirs publics a, selon le même auteur, ajouté une dimension productiviste à l'intervention. « *Les lieux de "la joie d'être ensemble" deviennent les lieux du "faire ensemble" »* (ibid.). Comme celle de Port-sur-Mer, certaines Collectivités font ainsi le choix de transformer certains services à la population en « tiers-lieux ». Néanmoins, ce phénomène, qui peut avoir trait à un « effet de mode », est d'autant plus discutable lorsque l'institution s'en empare ; entre la volonté profonde de faire évoluer les pratiques et la stratégie pour pallier la faible attractivité des services, la frontière est mince. Les mots peuvent être trompeurs et les intentions réelles ne pas être toujours clairement identifiables. Le résultat produit est le même.

Sur le territoire méridien, l'association de préfiguration Méridienne Tiers-Lieux informe, accompagne, met en réseau et offre un espace de recherche aux lieux installés ou en projection. Elle comptabilise 231 tiers-lieux en Méridienne, dont 70% ont ouvert leurs portes lors de la crise COVID, contre 2500 en France. L'association n'est pas la seule à intervenir dans le champ ; elle collabore notamment avec BRUDED, le réseau d'échange d'expériences de développement local durable entre collectivités. Ce dernier a d'ailleurs conçu tout un processus permettant de border la création de tiers-lieux dédiés aux jeunes. Il en détermine les étapes clés : identifier les besoins, définir les objectifs (rédiger le projet), penser la dimension partenariale, imaginer la diversité d'usages et, enfin, réfléchir à la place des jeunes dans la gestion du lieu (gouvernance) et sa facilitation.

À l'échelle locale, La DEJ a omis une étape essentielle : identifier les besoins. Si les différent.es acteur.ices jeunesse ont été largement consulté.es, les jeunes n'ont pas eu leur mot à dire sur la justesse du projet initial. Dans l'idée où iels deviendraient acteur.ices à part entière du fonctionnement, les objectifs ne peuvent être justes sans qu'iels n'y aient contribué pleinement. En revanche, les partenaires, elleux, se saisissent d'ores et déjà du lieu en y multipliant les usages (réunions professionnelles, ateliers, représentations, etc.). Enfin, puisque la « facilitation » dont il est question est cruciale dans le fonctionnement des tiers-lieux en permettant de faire le lien entre les différent.es contributeur.ices, la collaboration avec COEF180 s'avère être un atout majeur ; la.le

---

<sup>19</sup> Site de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), publication « *Soutenir des tiers-lieux, acteurs de la vitalité de nos territoires.* » (2021) : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/fabriques-de-territoire-582> (consulté le 10.06.2024)

fondateur.ice, et ex-directeur.ice, de l'association COEF180 possède le titre de « pilote de tiers-lieu ». Au bout du compte, la démarche semble conduite à l'envers : les moyens sont déployés avant même que la pertinence soit vérifiée. Si la coopération entre les acteur.rices est, à l'évidence, une priorité, la participation des jeunes devient-elle une « carotte » agitée pour susciter l'adhésion ? (Breton, Boone, 2022 : p.79). Dans ce cas, l'accusation d'instrumentalisation du concept de « tiers-lieu » prendrait tout son sens et le projet de la DEJ perdrait complètement du sien.

De manière générale, certain.es précurseur.euses refusent aujourd'hui de parler de « tiers-lieux ». Puisque la dénomination semble avoir échappé des mains de saon concepteur.ice, les personnes engagées parleront plutôt de « *communs* ». Les communs « *désignent des formes d'usage et de gestion collective d'une ressource ou d'une chose par une communauté.* » (Festa, 2018 : p.1). Trois éléments constitutifs permettent de les reconnaître : la ressource (tangibile ou non), la communauté et la pratique « *de mise en commun ou de faire en commun qui établit des règles d'accès et de partage* » (ibid.). Avant de passer à « la moulinette institutionnelle », les tiers-lieux étaient bien des espaces communs. Certains le sont d'ailleurs encore ; ils luttent pour préserver leur âme, mais se voient obligés de la mettre quotidiennement en jeu afin d'avoir une chance de survivre. Malheureusement, l'argent a raison d'une partie de ces lieux qui, pourtant, avaient tant à offrir.

Les tiers-lieux culturels plus spécifiquement, au regard du projet de la DEJ, renvoient historiquement à l'appropriation de friches culturelles qui était un symbole de contestation de la culture bourgeoise et d'affirmation de la démocratie culturelle (Desgoutte, 2022 : p.18-19). En effet, les droits culturels sont inscrits notamment dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) et, plus récemment, la Déclaration universelle sur la diversité culturelle<sup>20</sup>, et peuvent être définis comme « *les droits d'une personne, seule ou en groupe, d'exercer librement des activités culturelles pour vivre son processus, jamais achevé, d'identification.* » (Meyer-Bisch, 2008 : p.9) ; la diversité culturelle est ainsi considérée comme une ressource et non un frein au développement (ibid.). Les tiers-lieux culturels, tels qu'ils sont pensés à l'origine, sont des lieux de plein exercice de ce droit universel. Dans la typologie proposée par le sociologue Raphaël Besson, ceux-ci « *mettent l'usage au cœur des processus d'apprentissage, de production et de diffusion* », mais proposent aussi « *des espaces d'entraide, de libre expression et d'aide à la création plus accessibles* » (Seillier, 2022, p.11).

---

<sup>20</sup> Ministère de la culture, cycle des hautes études de la culture, session 2019-2020, rapport du Groupe 5 « *Les droits culturels au service du lien citoyen et territorial* » (consulté le 10.06.2024)

Le pôle jeunesse, sans parler des services en place, jouit de ressources matérielles et humaines que pourraient lui envier nombre de porteur.euses de projets. Néanmoins, son fonctionnement alourdi de nombreuses exigences hiérarchiques et procédures administratives l'empêche de prétendre devenir un véritable espace de liberté ; les agent.es en sont déjà privé.es. Malgré l'évidence, la DEJ s'entête à vouloir essayer ; soit elle ne voit pas, soit elle décide de fermer les yeux. Peut-être imagine-t-elle pouvoir inverser la tendance en forçant le destin, alors même qu'elle se porte mal depuis bien longtemps et que le cadre qui lui est imposé est bien plus fort qu'elle ne l'est. En seconde partie, je vais tenter d'identifier ce qui constitue les limites d'un tel projet au regard de l'existant. Laisseront-elles tout de même présager la possibilité d'une éclaircie ou amenuiseront-elles plus encore l'éventualité de voir le projet de tiers-lieu se réaliser ?

### **1.2.2 Un pôle jeunesse soumis aux contraintes de l'administration publique**

La DEJ, au travers de son projet de tiers-lieu culturel, souhaite mettre à profit le potentiel du bâtiment. Celui-ci possède des réserves internes, telles qu'une salle d'exposition et une salle de spectacle, qui *a priori* offrent des occasions indéniables d'expérimenter certaines pratiques artistiques et culturelles. Une quinzaine d'associations marines, culturelles et sociales principalement, louent ces espaces tous les ans ; certaines depuis la période de la Direction Animation Jeunesse. Elles occupent les locaux chaque semaine et à tour de rôle pour mener à bien leurs cours et représentations. Toutefois, la programmation culturelle officielle du lieu est à la charge de la Direction de la Culture. La.le Directeur.ice EJ, ellui, assure l'installation et le bon déroulement des évènements organisés au sein du pôle, mais n'a que peu de pouvoir sur le choix des artistes qui exposent ou se mettent en scène. De même, l'équipe n'est consultée, voire informée, au sujet d'aucune animation organisée. La cohabitation reste exclusivement passive tant qu'aucune intervention conjointe n'est commandée. Alors que des déjeuners de « voisinage » permettent depuis peu aux différent.es contributeur.ices de se rencontrer, les agent.es public.ques ne sont pas convié.es. Est-ce réellement compatible avec le projet de faire tiers-lieu ou même « commun » ?

En outre, l'association COEF180, par effet d'opportunité, a pris ses quartiers aux côtés de la DEJ en octobre 2023. Alors qu'elle était dans l'obligation de libérer son emplacement, la rencontre avec la.le nouvelle.au Directeur.ice lui a offert une porte de sortie privilégiée. En échange d'un hébergement gracieux, sous la coupe d'un CPOM, l'association s'est engagée à participer à l'animation du pôle en y menant quelques-unes de ses actions et en étoffant ainsi l'offre de services. Toutefois, un référentiel précis, incluant le taux de fréquentation, la capacité à innover, la qualité des interactions partenariales ou encore la couverture médiatique des évènements,

ceinture la « co-évaluation » de la convention ; attendue au tournant, COEF180 doit faire ses preuves. Au vu de l'illustre et réciproque méfiance des pouvoirs publics, inquiets de voir des groupements intermédiaires s'immiscer dans la relation avec les individus, et des associations, craignant leur instrumentalisation et la perte d'indépendance (Demoustier, 2005 : p.120), mais aussi des « *habitudes managériales qui privilégient la tutelle et le contrôle sur les structures laissent peu de place à la concertation et conduisent à une conflictualité qui met à mal le projet d'une construction délibérative de l'action publique* » (Liot, 2024 : p.45), cette alliance s'avère être, dès son élaboration, un pari risqué.

Sur le plan opérationnel, l'emménagement de COEF180 a sans grande surprise provoqué « un choc des cultures » professionnelles ; la cohabitation entre un service public, et ses agents fonctionnaires, et une association engagée, et ses artistes pour la plupart militant.es, a quelque peu déstabilisé le quotidien du pôle jeunesse. Si la « *coopération fait nécessairement intervenir des jeux de pouvoir* » (Crozier, Dortier, 2009 : p.164), des pratiques aux antipodes n'ont pas facilité l'approvisionnement mutuel des équipes. Emploi du matériel privé, usage inopiné des salles, allées et venues intempestives, non anticipation des demandes, tout était, au départ, sujet à crispation. Pourtant, après quelques mois de cohabitation et certaines négociations, chacun.e semble avoir trouvé sa place. Est-ce suffisant ? Un élément paraît toujours faire frein à des échanges spontanés : la différenciation des enjeux respectifs, en termes de financements et de publics. Finalement, après quasiment un an de coopération, les premiers résultats sont encore maigres ; peu de projets sont menés conjointement. La mutualisation des moyens n'est pas évidente, COEF180 cherche toujours un équilibre économique, et les jeunes mobilisé.es par l'association sont plus jeunes que ceux visé.es en priorité par la DEJ, les plus de 18 ans. Ces dernières sont, pour l'instant, aux abonnés absents. Cependant, l'affermissement du « *modèle organisationnel et économique* » (Tehel, Pasquier, De Guibert, 2023 : p.186) de l'association, qui à l'aide de la Ville se professionnalise lentement, et l'établissement d'un fonctionnement commun inscrit dans le temps pourraient permettre aux deux partis de construire une action davantage homogène et efficiente. Globalement, si de « *nouvelles formes de relations qui laissent à chacun à la fois sa part d'autonomie et sa légitimité* » sont pensées (Demoustier, 2005 : p.131), la cohabitation peut conduire à une réelle co-production de l'intérêt général au regard des ressources matérielles et humaines disponibles.

De plus, la nature des tiers-lieux est depuis toujours bien ancrée ; lieux militants par définition, voire antisystèmes, ils prônent des valeurs fortes de solidarité, d'entraide, de partage (Tehel, Pasquier, De Guibert, 2023 : p.186) et bien d'autres. Faire naître un tel projet au sein d'un service public, et ce plus encore lorsqu'il est porté par une Municipalité positionnée à droite

politiquement avec un penchant conservateur relativement fort, ne va pas de soi. De la sorte, une partie des membres de COEF180 s'est vue heurtée éthiquement lorsque la perspective d'intégrer la Ville s'est manifestée. Depuis le début du processus, l'association est confrontée à quelques réticences morales, qui malgré tout se résorbent au fur et à mesure ; la posture du.de la Directeur.ice EJ, en sa seule qualité d'individu sensibilisé à la question culturelle, participe en réalité à apaiser les tensions. L'objectif global n'en demeure pas moins équivoque : le concept de tiers-lieu devient un instrument d'action publique, avec toutes les contraintes que cela comporte. En effet, « *Un instrument d'action publique constitue un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur.* » (Lascoumes, Le Galès, 2010 : p.325). Cette définition met en évidence la hiérarchie en place entre la « *puissance publique* » et les « *destinataires* », entre ceux qui produisent et ceux qui reçoivent, à l'inverse de l'idéologie portée par ces lieux alternatifs qui tendent vers « *moins d'asymétrie relationnelle entre l'accompagnant et le bénéficiaire* » (Tehel, Pasquier, De Guibert, 2023 : p.191).

En outre, cette hiérarchisation du système est tout aussi palpable au sein même des organisations, avec une scission des agent.es en catégories – A, B, C, par ordre décroissant – qui structure fortement les procédures. L'agent.e, en postulant dans l'entreprise publique, s'engage à respecter « *l'obligation d'obéissance hiérarchique* » qui inclue le respect et l'application des ordres de ses supérieur.es, la soumission au contrôle de saon supérieur.e et la loyauté dans l'exercice de ses fonctions<sup>21</sup>. Alors que le tiers-lieu remet initialement en questions les structures hiérarchiques traditionnelles en favorisant la participation des contributeur.rices, comment en assurer la vocation dans un tel contexte ?

De plus, si le modèle « tiers-lieu » prend sens dans certains territoires, il n'est pas duplicable en tout temps et en tous lieux. Il doit pouvoir s'ancrer dans son environnement immédiat, se fondre harmonieusement dans le paysage, comme dans son contexte politique. Il est l'une des pièces manquantes du puzzle en cours au moment présent.

Lors de la phase immersive, j'ai eu l'occasion de rencontrer en entretien le responsable du service jeunesse d'une petite commune méridienne. À cette occasion, il m'a expliqué que les assises jeunesse réalisées en 2019 avaient révélé le besoin des jeunes du territoire d'avoir un endroit où se retrouver. Ainsi, la Ville avait déployé les moyens nécessaires à la création d'un tiers-lieu : locaux restaurés, équipements installés, accompagnateur recruté, programmation alléchante... Tout avait été fait pour rendre le lieu accueillant. Une fois prête, l'équipe s'était lancée dans une phase de « mobilisation agressive ». L'idée était d'informer les jeunes de l'existence du lieu et de leur donner

---

<sup>21</sup> Site officiel de l'administration française, publication « *Obligation d'obéissance hiérarchique d'un agent public* » (vérifiée en 2024) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32707> (consulté le 10.06.2024)

envie de le «-personnaliser » à leur tour. Pourtant, alors qu'il venait tout juste d'ouvrir ses portes, la crise de la COVID-19 a fait irruption ; cela a été le point de rupture. Les jeunes n'ont jamais vraiment occupé l'espace, et l'agent.e en poste a fini par s'essouffler. Le tiers-lieu a fermé ses portes quelques mois plus tard, malgré les efforts entrepris.

Cette malencontreuse expérience n'a pourtant pas mis fin à la dynamique ; les professionnel.les se sont complètement réinventé.es. Aujourd'hui, le service jeunesse prend la forme d'une cafétéria installée dans les locaux de la Direction de la culture. Le bâtiment est ouvert à tous les publics, mais l'espace cafét' est la propriété des jeunes. Bien que l'accès ne soit pas exclusif, iels en sont les « VIP » : consommations gratuites, temps d'échanges, activités, tout y est permis... Et cela fonctionne.

**Entretien réalisé le 15 janvier 2024**

Ce témoignage illustre le fait que le contexte est continuellement en mouvement. Si une action pense répondre à un besoin à l'instant T, rien n'est moins sûr à l'instant suivant. Effectivement, « *l'innovation permanente est essentielle* » (Crozier, Dortier, 2009 : p.164). Pourtant, « *Les élites ont été formées à élaborer des solutions toutes faites, à construire des plans d'action rationnels. Elles continuent à vouloir imposer par le haut de grandes réformes et de petites mesures.* » (ibid.). À Port-sur-Mer, la « *petite mesure* » que représente le dispositif de tiers-lieu prend des allures de projet collaboratif : les partenaires ont investi la réflexion, les associations s'approprient les locaux, les contributeur.rices se saisissent des temps d'échange. Cependant, les jeunes Marin.es n'ont pas été entendu.es et l'équipe interne à la DEJ n'est que trop peu consultée au sujet d'ambitions qui la concernent directement. L'élu.e en charge de la jeunesse, ellui, se contente d'interactions duelles avec la.le Directeur.ice EJ ; là non plus, les agent.es n'ont pas leur place. La logique *top-down* (descendante) est encore bien présente, et ce à tous les niveaux de l'intervention. D'un regard extérieur, la Ville de Port-sur-Mer se modernise enfin ; les collaborateur.ices ont raison de penser que le réseau s'étoffe et se stimule. Mais, là aussi, est-ce suffisant à faire vivre le lieu ? Les partenaires enchanté.es, après un moment suspendu dans le temps, finissent par retourner à leur réalité, tandis que le pôle jeunesse, une fois de plus, se confronte au vide. Aucune âme n'y a élu domicile.

En conclusion de cette seconde section, je dirais qu'inviter la dynamique des tiers-lieux au sein des équipements publics n'est pas toujours utile ni désirable (Tramontin, 2022 : p.49). Tout d'abord, l'organisation publique fonctionne encore selon un modèle pyramidal, à l'inverse de la logique *bottom-up* promue par les tiers-lieux (Cuvelier, Nessi, 2022 : p.58-59). Rien qu'un simple affichage se doit de respecter la stricte charte graphique imposée. Par ailleurs, le travail en « silos » induit par la structuration des services empêche la transversalité et le travail en commun ; les tiers-lieux, eux, cherchent à déconstruire « *les frontières traditionnelles de certains champs d'activité qui, bien qu'habités aux relations partenariales, restent souvent sectorisés* » (Tehel, Pasquier, De Guibert, 2023 : p.184). L'objectif est donc ambitieux, car il nécessite une transformation profonde du système, mais s'avère incontournable pour pouvoir imaginer faire d'un service public un « tiers-

lieu » en tant que tel, en accord avec les principes fondamentaux. Cependant, puisque « *les décideurs cherchent (à tout prix) à rendre l'action publique plus efficace en définissant de nouveaux espaces d'action* » (Bertron, Boone, 2022 : p.83), qu'ils n'en conservent que les mots et acceptent de ne proposer qu'un service supplémentaire où les jeunes seront de simples consommateurs. En effet, des ressources sont mobilisables : les locaux et associations déjà utilisatrices, qui font très certainement vivre l'engagement à leur façon. Cela ne fait pourtant pas du pôle jeunesse dans son ensemble un espace de participation approprié. Alors que les jeunes souhaitent généralement trouver des lieux où se regrouper sans aucun objectif autre que "d'être ensemble" et où l'intervention de l'adulte se limite aux conseils pratiques et à une présence d'encadrement (la gestion établissement) (Zaffran, 2010 : p.148), quelle place le pôle jeunesse peut-il trouver au regard de son fonctionnement actuel ? Je vais maintenant me concentrer sur « *l'ethos participatif* » (Bertron, Boone, 2022 : p.83) avec lequel la DEJ est aux prises, et venant s'ajouter à la contrainte existante, afin de comprendre ce que peut cacher cette envie inopinée de voir les jeunes Marins participer.

### **1.3 Conception de la participation**

Au-delà de perspective de faire du pôle jeunesse un tiers-lieu culturel, la participation des jeunes est un enjeu tout aussi déterminant. Elle a d'ailleurs occupé une place importante de cette année d'apprentissage, par l'entrée de la recherche puis celle de la pratique. Le principe de participation citoyenne à l'élaboration de la loi, tout comme le sont les droits culturels, est inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen<sup>22</sup>. Pendant longtemps, elle s'est exercée de manière indirecte, par l'acte de vote afin d'élire les représentants du peuple, et directe par la voie du référendum. Pourtant, la superposition des crises « *de l'autorité politique et scientifique* », « *de la participation démocratique* » et « *de la délibération publique* » à l'origine du concept de « *démocratie participative* » (Blondiaux, 2007 : p.122) remet en question la légitimité de nos élus à gouverner et, plus généralement, le système démocratique tel qu'il est conçu. Les jeunes, eux, sont sujettes à un double phénomène : un retrait électoral qui s'étire dans le temps du fait « *d'une entrée plus tardive dans la vie adulte et d'un accès à l'autonomie devenu plus incertain* », et « *un changement plus durable et générationnel de régime de citoyenneté* » (Lardeux, Tiberj, 2022 : p.2). Ainsi, les représentants politiques cherchent à pallier le fléau en déployant de nouvelles stratégies, notamment le « faire participer ». Dans cette partie, je vais démontrer en quoi la volonté

---

<sup>22</sup> Site de la Vie publique, fiche thématique « *Tout citoyen peut-il concourir à l'élaboration de la loi ?* » (mise à jour en 2021) : <https://www.vie-publique.fr/fiches/23883-tout-citoyen-peut-il-concourir-l-elaboration-de-la-loi> (consulté le 13.07.2024)

de la DEJ de « faire participer » relève davantage de l'injonction, puis j'étudierai les risques relatifs à l'emploi de la pratique artistique et culturelle comme support à la participation.

### 1.3.1 L'injonction à participation : une stratégie pour pallier la crise démocratique

Comme le démontre Claire Thoury, « *deux façons de concevoir la participation citoyenne et politique des jeunes s'opposent : d'un côté, cette participation est pensée comme la formulation de propositions ; de l'autre, elle est envisagée comme de la co-construction au service de l'émancipation des individus.* » (2023 : p.50).

À Port-sur-Mer, l'intention est confuse. La participation est considérée comme un enjeu majeur pour les services, car ils sont peu mobilisés. Les élu.es pensent les jeunes « *invisibles* » et attendent de la DEJ qu'elle puisse les « capter » avant d'envisager de déployer des moyens supplémentaires (mais nécessaires) afin de permettre aux services de se dynamiser ; la mise est donc importante. Toutefois, le pôle jeunesse démarre la course avec un désavantage non négligeable : aucune demande de lieu de rencontre, ou de tout autre type d'espace, n'a été formulée par les jeunes Marin.es sur leur territoire, à l'inverse des lieux que j'ai eu l'occasion de visiter lors de la phase de recherche.

Il semble que la participation dans l'enceinte du pôle jeunesse soit une préoccupation de la Municipalité plus que des jeunes, à cette échelle en tout cas. Ces dernières sont encouragées à intégrer des cadres prédéfinis sans qu'ils en aient exprimé le souhait. En l'occurrence, il est attendu d'eux qu'ils participent au projet au risque d'être maintenu.es dans l'ombre ; leur « *invisibilité* » sera alors une nouvelle fois confirmée. Mais à quoi donc souhaitent-ils voir participer les jeunes ? Et pourquoi ? Loïc Blondiaux, politologue, s'est penché sur la question de l'injonction à participer. Il dit à ce sujet :

« *Il n'est plus question de transformer le système politique, mais d'aider les autorités politiques à consolider leur légitimité et à gouverner, face à la défiance dont elles sont l'objet et en particulier la montée de l'abstention et des conflits autour de projets d'infrastructures locaux ou nationaux. Le sens de l'injonction est purement et simplement inversé. Les gouvernants enjoignent les citoyens de collaborer et non plus ces derniers qui en appellent à un changement des mécanismes du pouvoir.* »  
**L. BLONDIAUX, 2022, *Le participatif en actes : quel avenir pour l'injonction à la participation ?*, p.75**

La Ville de Port-sur-Mer semble correspondre à ce cas de figure : nulle demande sociale de participation n'est exprimée par les jeunes. En entretien, un.e jeune âgé.e de 21 ans, résident.e et travailleur.euse de l'agglomération pratiquant régulièrement le territoire de Port-sur-Mer, après m'avoir questionnée sur l'origine du projet, me répond très justement « *Vous essayez de créer le besoin quoi !* ». En l'occurrence, aucun espace d'expression libre n'est érigé. J'interroge donc la

possibilité qu'a la demande d'émerger. Recevoir modestement la parole, avant d'imaginer « faire participer », me semble pourtant une étape fondamentale.

Le CMJ est, en théorie, une instance de participation ouverte aux jeunes de 15 à 22 ans. Néanmoins, ses modalités de mise en œuvre sont limitées et limitantes : l'animateur.ice, qui est aussi la.le responsable de l'EJ, n'a que peu de temps à y consacrer, les interactions sont particulièrement formelles (jusqu'aux échanges écrits) et leur champ d'action est restreint (la participation aux cérémonies officielles reste l'activité principale). D'emblée, il a une allure d'instance « vitrine ». **Eden**, 17 ans, en est membre depuis deux ans. Iel soulève :

« Vous voulez donner de l'importance au CMJ, mais c'est lunaire. Le CMJ n'a pas de compte Instagram. Il n'existe aucun groupe où il peut contacter la Mairie. Genre moi, en tant que membre du CMJ, je suis obligé.e de passer par Billie (animateur.ice du CMJ) ou par Mondame Joris (élu.e) pour pouvoir contacter la Mairie. Je suis conseiller.ère, j'ai besoin d'un contact direct avec les autres conseiller.ères. Pourquoi je n'en ai pas ? ».

**Eden, 17 ans, lycéen.ne résident.e de Port-sur-Mer, membre du CMJ**

L'absence de lien avec les représentant.es de la Collectivité sonne comme un manque de reconnaissance de leur légitimité. Les jeunes disent pourtant se contenter des opportunités offertes ; certain.es, comme **Eden**, compensent par l'intérêt personnel, d'autres par le sentiment de faire le bien. Quand bien même iels sont cens.ées représenter la diversité des jeunes Marines auprès des élu.es, aucun mode innovant d'association n'est élaboré ; le CMJ est tout sauf représentatif. En outre, Loïc Blondiaux met en avant le « désintérêt vis-à-vis des dispositifs institutionnalisés de participation existants, souvent formels et sans réels pouvoirs. » (2022 : p.76) ; il en fait bien partie. La Ville ne peut donc se contenter de cet unique dispositif pour faire de la place aux jeunes dans la construction de la politique locale. En outre, il y a un an maintenant, quelques jeunes inscrit.es à l'EJ ont été sollicité.es afin de monter une « Juniors association » (JA). En théorie, ce format « permet à des jeunes de moins de 18 ans de s'organiser et de mettre en œuvre leurs projets »<sup>23</sup>, selon les dispositions fixées par la loi 1901. Telle que la DEJ l'imagine, la JA a vocation à prendre partiellement les commandes de la programmation de l'EJ. L'expérience peine cependant à se matérialiser, du fait de la difficulté qu'a l'association à se structurer ; aucune banque n'accepte de la soutenir. De plus, le temps dédié à l'accompagnement est irrégulier, car les moyens humains sont insuffisants. Pour l'instant, les jeunes engagé.es émettent des propositions d'actions et s'impliquent dans l'organisation de temps forts ; leur mission est uniquement opérationnelle et ne concerne que l'EJ (11-17 ans). D'ailleurs, la.le Directeur.ice EJ est un.e acteur.ice incontournable du

---

<sup>23</sup> Site du Réseau National des Juniors Associations, présentation générale : <https://juniorassociation.org/presentation-generale> (consulté le 10.06.2024)

processus : iel oriente la réflexion, filtre les propositions et donne son aval avant tout passage à l'action.

De façon plus générale, Guillaume Gourgues parle de « *politique de l'offre* » en démocratie (2012 : p.7). Il soutient que « *La construction d'une offre ne peut en effet être réduite à aucune stratégie univoque – ententes politiques tacites sur les « bonnes » règles du jeu démocratique, dépolitisation des enjeux d'action publique par la participation – pas plus qu'elle ne peut être imputée à un seul groupe d'acteur.* » (ibid.). À Port-sur-Mer, la participation n'est pensée qu'à l'échelle du pôle jeunesse, sur le plan fonctionnel uniquement. Elle devient une activité parmi d'autres qui semble, volontairement ou non, détourner l'attention de l'essentiel : les jeunes sont citoyen.nes au même titre que tout à chacun.e et ont fondamentalement le droit de prendre part à la vie de la collectivité, pas simplement à la programmation d'un lieu.

L'approche « *intégrée de politique jeunesse* », si elle manque encore de clarté, renvoie à la coordination de l'ensemble des services et offres à destination des jeunes (Kalala Mabuluki, Siurala, 2019 : p.96). Selon les pays, elle fait l'objet soit d'une « *coordination horizontale* » (intersectorielle), soit d'une « *coordination verticale* » (gouvernementale) (ibid. : p.96-97).

À Port-sur-Mer, les différents services administratifs sont très compartimentés. À la fois dispersés géographiquement et isolés physiquement, les agent.es ne se côtoient qu'au travers de canaux de communication formels. Chacun.e s'acquitte des tâches qui lui incombent, mais une minorité seulement se risque à collaborer hors les murs de son secteur d'intervention. Cet extrême cloisonnement a un impact considérable sur la transversalité et, de la même manière, sur la cohérence de l'intervention jeunesse. La Direction de la Culture, qui jouit de locaux optimaux et idéalement situés, organise régulièrement des temps forts à destination des jeunes sans jamais y associer l'équipe jeunesse. La seule opportunité dont profite la DEJ, et ce depuis peu, est un temps de permanence hebdomadaire dans le hall d'entrée du bâtiment. Contrairement aux enjeux de coopération entre les secteurs de la culture et de la santé, l'action culturelle semble jouir de plus de légitimité au regard de la Collectivité Territoriale, ce qui induit, de fait, une « *asymétrie des positions* » (Liot, 2024 : p.30).

Si la Ville, en ne prenant pas la mesure de ce qui se joue sur le territoire, semble autosaboter inconsciemment la mise en œuvre du projet du pôle jeunesse, elle fait cependant porter la responsabilité de sa non-réussite aux professionnel.les de la DEJ. Il leur est demandé, à elleux spécifiquement, de retravailler leurs outils d'accompagnement, de changer d'approche ou encore d'innover en matière de participation. Mon recrutement est, à l'origine, le reflet de cette volonté de faire bouger les pratiques des technicien.nes en leur apportant un éclairage théorique.

Cependant, focaliser son attention sur les détails fait perdre de vue le fond du problème : la participation est l'affaire de tous.tes, voire même avant tout celle des représentant.es et cadres de la Collectivité qui sont en possession du pouvoir. Ces dernier.ères paraissent toutefois se défaire de leur inaction. Tant qu'elle ne sera pas mûrie en équipe élargie et ajustée aux réalités des parties prenantes, la participation ne restera qu'une offre parmi d'autres, accablée de ne pas être efficace ; les jeunes en resteront éloigné.es, ce qui les relèguera là encore en arrière-plan de la vie publique locale. Penser la participation d'en haut et concevoir des « *formes de délibérations plus inclusives et de participation directe à la décision* » (Blondiaux, 2022 : p.76) sont des prérequis afin de donner du sens à l'action des services. Offrir un espace de parole PUIS inventer ensemble les réponses à apporter semble être le cheminement logique. Aujourd'hui, l'équipe s'évertue à courir après les publics afin de leur vendre un dispositif dont le sens est vaporeux, à leurs yeux comme à ceux des destinataires. À présent, je vais me détacher de la conception globale de la participation pour analyser plus en détail les contours du support employé à cet effet : la pratique artistique et culturelle (PAC). Joue-t-il réellement en la faveur de la participation des jeunes ?

### **1.3.2 La culture : un prétexte à la participation**

Le projet de faire du pôle jeunesse un tiers-lieu culturel est, en effet, influencé par le potentiel du bâtiment. En l'occurrence, l'équipe n'a pas été consultée au sujet de cette attribution. Aujourd'hui, alors qu'elle n'est en possession que d'un infime pouvoir de décision sur la planification culturelle, car la compétence appartient à la Direction de la Culture, la DEJ imagine laisser la main aux jeunes sur une partie de la programmation du lieu ; bien entendu, elle ne conçoit pas se dessaisir du peu de droits dont elle dispose. Pour ce faire, elle envisage de créer un « comité culturel ». Prévoir l'implication et l'autonomisation des jeunes semble malgré tout précipité ; les professionnel.les elleux-mêmes ne sont pas rendu.es acteur.rices. Dans l'attente de plus de participation, la mezzanine du bâtiment est supposée faire office d'« hôtel à projets » en devenant le centre dédié à la réflexion collective autour de l'usage du bâti.

D'après Sherry Arnstein (1969), sociologue américaine, il existe plusieurs paliers de participation (**annexe 2**) avant d'en arriver au « contrôle citoyen » ; si leurs frontières sont sujettes à interprétation (Loisel, Rio, 2024 : p.28), elles permettent tout de même de situer approximativement les dispositifs. Ainsi, la Ville de Port-sur-Mer était jusqu'à présent en bas de l'échelle, dans la « *non participation* ». Heureusement, elle manifeste aujourd'hui l'intention de gravir les échelons. Ainsi, permettre la « *coopération symbolique* » des jeunes est, logiquement, le premier objectif à atteindre ; avancer à la hâte serait, de toute façon, improductif. Néanmoins, la DEJ attend des jeunes qu'ils acceptent de recevoir une fraction de la gouvernance. Sans parler de

passage à l'action, n'est-ce pas déjà ambitieux ? En effet, si la nécessité d'accompagner la démarche est entendue, la proposition amenée place, dès le départ, la barre haute, voire hors d'atteinte.

Par ailleurs, le projet de la DEJ met l'accent sur le résultat de la participation, ici la production artistique, plus que sur le processus qui y mène. Alors que « *l'art s'est souvent défini contre une conception utilitariste* » (Liot, 2024 : p.30), la manière dont le projet est appréhendé témoigne d'une confusion entre les moyens et les fins relatives à la participation. Pourtant, considérer le tout comme un cheminement et non un acte isolé permet de prendre de la distance quant au résultat : celui-ci n'appartient pas seulement à la responsabilité du.e de la professionnel.le qui cherche à agir. La notion d'engagement est aussi tributaire de la « *disponibilité biographique* » des individus, qui considère la disponibilité émotionnelle et politique tout autant que le temps disponible<sup>24</sup> ; « *Autrement dit, l'engagement participatif est réalisé au croisement de disponibilités et de dispositions.* » (ibid.). Tout en maintenant la porte ouverte, la Municipalité doit accepter ce qui relève de l'inconnu : le nombre de personnes prêtes à ce jour à investir le dispositif. La PAC ne peut être un impératif à la participation ; elle doit rester un simple outil, dont s'empareront ceux qui le voudront au moment venu. L'accueil, lui, se doit d'être inconditionnel. Joëlle Zask (2020 : p.119) identifie les composantes de l'engagement participatif : prendre part, apporter une part et recevoir une part. Avant tout, le « *prendre part* » réclame de pouvoir adopter le comportement voulu, d'« *y être et en être, mais sans exigence particulière* » (ibid.). La DEJ ne laisse, pour l'instant, pas cette liberté : les modalités d'action sont préétablies. « *Les citoyens se retrouvent alors comme des figurants invités à improviser dans une pièce de théâtre dont ils ne maîtrisent ni l'intrigue ni la mise en scène.* » (Loisel, Rio, 2024 : p.41). *A contrario*, s'ils n'entrent pas dans le cadre déterminé par l'Administration, les jeunes ne peuvent se loger que dans les interstices de l'existant où aucun.e agent.e n'est présent.e pour les accompagner. Aussi, la participation est sujette à quatre conditions : la place faite, la part laissée, l'action menée et le contrat matérialisé (Richez, 2012 : p.20). Seul.e, sans place attirée et sans savoir où aller, quelles parts les jeunes peuvent-ils apporter ou recevoir ?

De la même façon, l'emploi de l'art comme support pour « faire participer » présente des limites non négligeables. En effet, la production artistique mise en lumière au pôle jeunesse est celle appréciée pour sa beauté visuelle, quand bien même elle est subjective, car le bâtiment est ouvert au grand public. Le résultat devant être plaisant pour le plus grand nombre, toutes les œuvres ne sont pas valorisables. La question de la démocratisation culturelle, si elle est parfois considérée comme un « mythe », est au cœur des débats depuis Malraux déjà (Germain-Thomas,

---

<sup>24</sup> G. PETIT, publication « *Les temps sociaux de la participation citoyenne : (in)dispositions et (in)disponibilités démocratiques* » (2022) : <https://doi.org/10.4000/temporalites.10497> (consulté le 10.06.2024)

2020 : p.83). Les tentatives pour rendre l'art accessible à tous.tes, comme le sont le « pass Culture », au national, ou le Pass Corsaires, au local, même si elles mobilisent nombre d'habitant.es, ne permettent pas d'éclipser les fortes inégalités en place. Plus que la démocratisation culturelle (dite aussi « doctrine Malraux »), qui fait référence à l'accès pour tous.tes aux « *grandes œuvres et aux artistes reconnus* » (Desgoutte, 2022 : p.20), une lutte est engagée pour la « *démocratie culturelle* », qui défend « *l'égalité de participation de chacun à la gestion de cette ressource, à la définition de ce périmètre, mais encore [...] la dimension relationnelle et communautaire de l'expérience esthétique* » (ibid.). Dans l'enceinte du pôle jeunesse, les jeunes ne peuvent véritablement s'approprier l'espace puisqu'ils sont sujet.tes aux exigences institutionnelles. De fait, le projet de comité culturel tel qu'il est pensé est relativement élitiste. Il sous-entend deux impératifs : que la.le jeune soit sensibilisé.e au PAC et qu'il accepte de respecter les conditions posées par l'organisation, à moins que cette dernière ne se dérigidifie considérablement. De cette manière, la proposition n'est susceptible d'intéresser qu'une infime partie des personnes potentiellement concernées, notamment celles pour qui le capital culturel (ou l'ensemble des ressources dites culturelles) est, selon la théorie développée par Pierre Bourdieu, à l'état incorporé. L'incorporation réclame néanmoins un « *travail d'inculcation et d'assimilation* » qui s'installe dans le temps (Bourdieu, 1979 : p.3). Soit la DEJ décide de ne mobiliser que les jeunes à capital culturel afin qu'ils puissent être rapidement opérationnel.les et moteur.rices dans l'action, et opère ainsi une sélectivité, soit elle décide de l'ouvrir à tous.tes et accepte alors de déployer les moyens nécessaires à un accompagnement de qualité tout en accueillant l'ensemble des formes d'expression artistique, qu'elles respectent ou non les codes. De plus, promouvoir l'accès de tous à la culture dominante installée dans le bâtiment implique d'abord de favoriser le franchissement des portes du pôle jeunesse à ceux qui n'en sont pas familier.ères. Détourner les espaces et y attribuer d'autres fonctions que celles prédéterminées peuvent être le moyen de frayer un chemin aux jeunes les plus éloigné.es.

Somme toute, il n'est pas demandé aux jeunes d'émettre un avis sur la politique jeunesse, mais seulement de participer à l'animation culturelle du lieu. Plutôt que de réfléchir ensemble à créer un espace ressource neutre, où l'art peut être ou ne pas être un média, la DEJ s'acharne à vouloir faire de la PAC un levier de participation. En se détachant de la dimension matérielle, elle pourrait faire davantage sens aux yeux des jeunes et, ainsi, entrevoir de nouvelles perspectives. En effet, Claire Thoury constate la « *volonté (de ces derniers) de s'engager dans des espaces où la prise de responsabilités est possible et facilitée.* » (2023 : p.55).

En conclusion de cette section, des stratégies sont déployées afin de dynamiser l'activité du pôle jeunesse et de légitimer l'action par la contribution active des jeunes Marin.es.

L'« *incitation douce* » (Boussaguet, 2020 : p.104) est le subterfuge adopté afin de leur laisser penser qu'enfin iels détiendront une partie du pouvoir. « Tiers-lieu », « comité culturel », « hôtel à projets » et l'ensemble des termes employés sonnent cependant creux. Le dispositif tel qu'il est échafaudé ne laisse que peu de marge de manœuvre aux potentiel.les participant.es, jeunes comme professionnel.les. Pire, en mobilisant les énergies à cet effet, il vient masquer une nouvelle fois les enjeux profonds du système démocratique en place. Alors que « *dans une perspective démocratique, le rôle des dirigeants n'est pas de réformer par le haut, d'imposer, ou de proposer des solutions prédéfinies, mais d'investir pour que le système change.* » (Crozier, Dortier, 2009 : p.165), le pôle jeunesse n'a-t-il pas une d'autres cartes à jouer afin de contrebalancer la tendance générale ? L'installation prochaine de la Micro-Folie et du *fablab* attendant font sensation auprès des décideur.euses et laissent entendre que la DEJ aura en main les clés de la réussite ; d'ailleurs, ce discours est aussi celui de quelques technicien.nes. Pourtant, s'en tenir à une offre prête à consommer est périlleux ; elle sera d'autant plus sujette aux exigences du public cible. Puisque les lieux sont censés abolir « *la distance pour remplir une fonction de proximité* » (Di Méo, Buléon, 2005 : p.87), l'organisation des relations internes et le système de gouvernance du pôle jeunesse doivent faire l'objet d'une introspection poussée. Les élu.es et cadres sont-iels plus légitimes à décider de ce qui vaut la peine ou non d'être essayé ? Une fois la réflexion posée, la participation des jeunes aura alors toute la place dont elle a besoin pour germer.

En définitive, cette première partie m'a permis de cerner une partie des enjeux internes relatifs au projet de la DEJ. D'abord, les moyens alloués à l'action jeunesse ont été, en quelques années, considérablement revus à la baisse ; les jeunes ont fini par disparaître du champ de vision de la Municipalité. Sans pour autant réévaluer l'apport financier, la Ville souhaite dorénavant les « retrouver ». Pour ce faire, elle mise sur le pôle jeunesse et ses équipes. La démarche semble pourtant incompatible avec le fonctionnement du service public, hiérarchisé et descendant. De même, la participation est pensée dans sa dimension opérationnelle uniquement et dans un périmètre plus que restreint, au travers d'un support intrinsèquement sélectif. De cette façon, « *la démarche de participation consiste davantage à expliquer le sens des actions conduites qu'elle ne parvient à initier une perspective de sollicitation et d'intégration de l'avis des citoyens dans le processus de décision.* » (Avenel, 2017 : p.60). Le contexte ne semble donc pas des plus propices. Pour rappel, plusieurs agent.es sont en arrêts maladie longue durée, symptôme évident d'un mal-être profond et installé. Si « *l'espace dit quelque chose sur la société, le groupe ou l'individu qui l'occupe ; il indique un état des relations sociales ; il « communique* ». [...] » (Segaud, 2007 : p.73), que peut-il renvoyer à ceux qui décideront de s'y aventurer ? Le défi est épineux, d'autant plus que le résultat attendu est ambigu. En effet, « *en pratique, la démocratie participative se donne*

d'abord à voir comme une politique de l'offre » (Mazeaud, 2012 : p.60) et atteste, ainsi, d'une « proximité avec les instruments d'action publique issus du New Public Management » (ibid. p.61). Ainsi, elle s'éloigne du cœur même de la citoyenneté :

« Dans un premier sens, la citoyenneté est un statut octroyé à tous ceux qui sont reconnus membres d'une communauté politique; ce statut, qui définit le cadre d'une égalité formelle pour les individus qui en sont dotés, leur confère un ensemble de droits et d'obligations dans leurs relations avec le pouvoir politique de la communauté en question. Dans un second sens, elle désigne la participation au corps politique souverain (le demos des Grecs) qui délibère et décide des lois de la communauté. Ce sens strict – qui réfère à la sphère politique, avec ses trois composantes législative, exécutive, judiciaire –, est souvent élargi pour inclure également la participation à la sphère publique civile. »  
J.F. BICKEL, 2007, *Significations, histoire et renouvellement de la citoyenneté*, p.12-13

La dimension instrumentale du dispositif peut se retourner contre lui-même et détériorer plus encore l'image du.de la « décideur.euse ». Cependant, en imaginant que le projet coïncide avec un besoin réel, et que les jeunes trouvent du sens à investir la proposition, il peut insuffler une dynamique nouvelle et permettre à la DEJ de prendre un nouveau départ. Il peut aussi concourir à faire bouger les représentations et, de la même manière, les pratiques institutionnelles. Les bases ne sont pas des plus solides, mais ne sont pas inscrites dans le marbre. Dans la partie suivante, je vais me concentrer sur les jeunes : quels liens ont-ils noué avec le territoire ? Quelles pratiques y ont-ils développé ? Quels sont les regards portés sur l'action publique ? En répondant à ces questions, je vérifierai si un terrain d'entente peut, à un moment donné, être trouvé.

## 2 Analyse de la réception du projet par les jeunes

Olivier Galland identifie certains « marqueurs de transition » (2009 : p.50) rythmant les trajectoires individuelles des jeunes : la fin des études, le début de l'activité professionnelle, le départ de chez les parents, la mise en couple et la naissance d'un premier enfant. Puisque les personnes questionnées en sont, pour une majeure partie, aux étapes « éducation » et/ou « emploi », et que toutes n'ont pas quitté le domicile familial, elles occupent le territoire de Port-sur-Mer pour des raisons diverses et de façons très différentes. D'ailleurs, la moitié d'entre elles n'y vit pas ; elles sont considérées comme des « migrants journaliers » et « surfent » sur la multilocalité de leurs appartenances (Chamborderon, 2019 : p.185). En effet, la commune possède des ressources spécifiques qui participent à orienter chacun des itinéraires.

Huit des vingt-deux jeunes rencontrés en entretien sont scolarisés au collège ou lycée et deux sont étudiants de l'enseignement supérieur, par voie d'apprentissage. La ville compte trois collèges publics et trois privés, tout comme trois lycées publics et trois privés. En outre, si elle ne fait pas partie des quatre pôles universitaires méridiens (Valennes, B - Q - R, L - V, SB - L), elle

est tout de même dotée, en plus de trois lycées professionnels, de sept établissements d'enseignement supérieur.

Par ailleurs, les opportunités d'emplois sont tout aussi déterminantes dans la construction des parcours. L'entrée sur le marché du travail, en permettant l'accès à l'indépendance et donc à la citoyenneté économique, constitue un palier vers l'obtention de la citoyenneté socio-économique des jeunes (Chevalier, 2016 : p.217). Trois des quatre jeunes travailleur.euses rencontré.es sont issu.es d'autres territoires.

Dans la plupart des cas, le bassin de vie n'est pas le résultat d'un choix. Si quelques-un.es ont la chance d'avoir pu décider de leur lieu d'habitation, la plupart ne peut envisager d'autres perspectives. Entre ceux qui sont né.es sur le territoire et y ont toujours vécu, ceux qui ont souhaité partir, mais n'ont pas pu s'y résoudre, ceux qui y ont emménagé sur le tard et pour de multiples raisons, ceux qui en sont parti.es et n'y reviendront jamais, les expériences divergent. Je constate, cependant, une subtilité : la possibilité réelle de choisir n'est pas systématiquement la possibilité ressentie de choisir. En outre, certain.es jeunes, qui semblent au premier abord ne pas avoir la chance de pouvoir décider de partir, disent pourtant vouloir rester. Dans cette partie, je vais tenter de mettre en exergue les liens construits par les jeunes avec le territoire, selon leurs expériences personnelles, et les regards portés sur leur lieu de vie. Ensuite, je me concentrerai sur leurs pratiques respectives de territoire et sur la perception qu'ils ont de la politique et de l'action publique.

## 2.1 Rapport des jeunes au territoire

*« La question de l'identification des jeunes au(x) territoire(s) dont ils sont les ressortissants, les administrés et les citoyens (ou futurs citoyens), est au cœur du processus de socialisation politique et de construction de la citoyenneté. »*

**C. BELOT, 2005, *Du local au mondial : les espaces d'appartenance des jeunes Européens*, p.6**

Qu'ils aient choisi ou non d'y vivre, les jeunes rencontré.es sont quasiment unanimes au sujet de la ville qu'ils pratiquent quotidiennement : ils se sentent chanceux.ses de vivre sur la côte. Le paysage et la proximité avec la mer sont à l'origine de l'affection que la plupart d'entre eux ressent envers son espace de vie. Pourtant, la qualité de l'environnement n'est pas suffisante pour susciter un lien d'attachement. *« L'attachement au lieu est défini comme un phénomène complexe qui souligne un lien affectif positif entre des individus et des lieux familiers (lieux de vie, de vacances, de mémoire, de famille). »* (Sébastien, 2016 : p.24) ; il évolue avec le temps, *« à mesure que l'identité de l'individu se modifie »* (ibid.).

Les profils de jeunes rencontrés sont variés ; j'ai décidé de présenter les résultats en les catégorisant selon les degrés d'attachement exprimés à l'égard du territoire, en considérant bien sûr la question cruciale du choix. Trois groupes ressortent ainsi de l'analyse : **les jeunes qui se disent attachés.es**, au territoire ou aux opportunités dont il regorge, **les jeunes qui se disent détachés.es**, car ils sont en transit ou se sentent assignés à résidence, et, enfin, la catégorie un peu particulière des **immobiles**, qui se positionne entre l'attachement et le détachement.

### 2.1.1 Attachement au local

Selon d'où ils viennent et les raisons qui les ont poussées à s'y installer, les jeunes n'entretiennent pas les mêmes liens avec la ville de Port-sur-Mer. Les expériences vécues semblent influencer leurs sentiments, voire ressentiments, à l'égard du territoire. Je différencie, néanmoins, cinq profils culminants répartis en trois catégories : les « attachés.es », « détachés.es » et « entre-deux » ; ces derniers se distinguent par leur balancement entre les deux pôles.

#### → Les « attachés.es » au territoire

J'en ai rencontré cinq. Parmi ceux là, **Félice** et **Nicky** sont les plus « chanceux.ses », car ils possèdent les ressources, matérielles et aptitudes personnelles, leur permettant de choisir leur lieu de vie. En effet, ils sont indépendants financièrement tout en étant soutenus par leurs parents en cas de besoin. De plus, comme ils ont eu l'occasion de voyager à de nombreuses reprises en France et à l'étranger, ils ont intégré des cadres solides de comparaison. Ces derniers ont participé à renforcer leur attachement à Port-sur-Mer. **Félice** le démontre :

*« Je suis parti.e vivre à la montagne, mais je me sentais pas bien. [...] J'ai pas non plus le mal de la montagne, mais il faut que je vois l'horizon quoi... Ça me minait le moral de toujours avoir des murs autour de moi, le fait que ce soit dur, d'être enfermée et tout... Et là tu vois, quand je vais à Valennes, je suis content.e d'avoir la Rivière. C'est un truc débile, mais je crois que c'est humain de base d'avoir un plan d'eau à côté ... Enfin... Port-sur-Mer, j'y vais presque tous les jours quoi. »*

**Félice, 21 ans, travailleur.euse né.e à Port-sur-Mer et résident.e de l'agglomération**

Pour **Loan**, **Swan** et **Orlann**, la situation est un peu différente : ils ne sont pas autonomes financièrement et résident toujours au domicile familial. Cela n'entache pourtant pas leur attachement à la ville ; les trois disent apprécier cette vie au « calme » et vouloir rester vivre à Port-sur-Mer le plus longtemps possible. En l'occurrence, ils ont eu l'occasion à plusieurs reprises de « voir du pays », au travers des études ou de départs en vacances. Dans ce sens, Julien Devaux explique que « les mobilités réalisées en dehors du territoire de résidence contribuent à forger chez certains des adolescents une vision négative de la ville et des mobilités urbaines, dès lors que les pratiques prennent trop fréquemment pour eux un caractère éprouvant et conduisent finalement

ces individus à se replier au sein de l'espace local qui fait alors office de refuge »<sup>25</sup>. Elles peuvent être mal vécues par certain.es adolescent.es, car elles tranchent avec « la familiarité et la nature sécurisante » de leur lieu de résidence (ibid.).

→ **Les « attaché.es » aux opportunités du territoire**

Iels sont au nombre de trois et ont pour point commun d'avoir grandi en milieu rural. Si aucun.e ne vit Port-sur-Mer, iels occupent le territoire quotidiennement ; la.le premier.ère y est en parcours d'insertion, la.le second.e y réalise une mission de volontariat et, enfin, la.le troisième y cherche un emploi. **Dany** explique :

« À la campagne, t'as juste ta maison, ton voisin, mais t'as pas vraiment de gens. Alors que là à Port-sur-Mer, il se passe des trucs. [...] Je trouve qu'il y a des reproches qui sont fait à la ville que je comprends pas forcément parce que moi du coup je trouve tout ce que j'ai besoin. Les gens, les évènements, la vie... L'été c'est très vivant Port-sur-Mer. »

**Dany, 22 ans, volontaire en SC à Port-sur-Mer et résident.e de la CC<sup>26</sup> voisine**

Les trois jeunes gens se plaisent particulièrement à Port-sur-Mer et expriment tous.tes y être attaché.es. Cependant, contrairement aux jeunes « *attaché.es au territoire* », iels nomment des raisons plus pratiques qu'affectives. Iels ont accès à des ressources qui ne leur sont pas familières puisqu'iels résident dans des communes relativement isolées. En effet, l'expansion de la « *culture matérielle* » touche l'ensemble des individus ; « *ce genre de vie passe désormais par la consommation élargie d'objets et de services produits dans la sphère marchande et il est essentiellement urbain, que l'on vive à la ville ou à la campagne.* » (Langlois, 2002 : p.87-88).

→ **Les « détaché.es » en transit**

Dans cette catégorie, je comprends les jeunes qui disent se maintenir à Port-sur-Mer pour des raisons purement pratiques, mais ne s'y projettent pas sur le long terme ; iels sont quatre, **Manel** est l'un d'entre eux :

« C'est pour quelques années (vivre à Port-sur-Mer). Pour faire mes armes entre guillemets, puisque Port-sur-Mer c'était une opportunité professionnelle pour moi. Au moment de ma recherche de job, après mes études, l'idée c'était quand même de rester pas trop trop loin de Valennes. [...] Donc, Port-sur-Mer, c'était une opportunité en or, surtout sur des missions qui m'intéressaient énormément. [...] Donc je sais que j'ai encore 3 ans à faire... Ça se passe bien donc je vais pas me plaindre. Et si ça se passe pas bien, bah tant pis. C'est une expérience comme une autre. Je prends l'expérience. »

**Manel, 23 ans, travailleur.euse à Port-sur-Mer et résident.e de la commune, originaire de Valennes**

<sup>25</sup> J. DEVAUX, publication « *Chapitre IX. Les effets socialisants de la mobilité quotidienne à l'adolescence* » (2018), <https://books.openedition.org/pup/50048?lang=fr> (consulté le 10.06.2024)

<sup>26</sup> Communauté de Communes

**Rafaele**, apprenti.e, et **Camille**, parent.e, sont exactement dans la même situation. D'après les travaux de Guy Di Méo et Pascal Buléon, ces jeunes pourraient être qualifié.es d' « *acteurs exogènes* », car leur motivation est avant tout utilitaire, contrairement aux « *acteurs transitionnels* » à l'appartenance partielle, et « *acteurs endogènes* », à l'appartenance absolue (2005 : p.33). Le cas d'**Alix** (17 ans), lui, est intéressant, car la.le jeune était au départ « attaché.e aux opportunités de territoire ». À compter du jour où saon adelphe aîné.e a emménagé au sein d'une commune de 155.876 habitants, située dans une autre région, et qu'iel s'est mis.e à lui rendre visite de manière autonome, son regard a évolué. Dans la foulée, iel a participé à la CJS du territoire de Port-sur-Mer. À ce moment, iel a changé d'avis : « *On fait vite le tour de Port-sur-Mer quand même, mais ça reste une ville sympa.* ».

→ **Les « détaché.es » assigné.es à résidence**

Iels sont quatre dans cette situation, âgé.es de 12 à 14 ans. Iels sont les plus jeunes du panel. Leur état d'esprit est particulier, car tous.tes pensent subir les choix de leurs parent.es, soit de rester vivre à Port-sur-Mer, soit d'être venu.es s'y installer. Iels n'attendent qu'une chose : le jour où iels pourront prendre leur indépendance et s'en aller. Je mets leur positionnement sur le compte de l'adolescence. En effet, « *l'adolescent, ambivalent, alterne ainsi souvent entre des attitudes contradictoires : tantôt il recherche une proximité infantile avec ses parents, tantôt il les rejette.* » (Dupont, 2016 : p.125). Ce rejet exprimé est l'un des symptômes de la quête de solitude, ou « *retrait des investissements affectifs extérieurs* », pourtant « *nécessaire à cette période de transformation et de reconstruction de sa personnalité* » (ibid. : p.123). « *D'autres comportements montrent la volonté des adolescents de traverser l'épreuve de la solitude propre à leur âge, de tester leurs ressources internes et leurs capacités à affronter seuls telle ou telle situation : voyages sans les parents, autogestion de la scolarité, de l'argent de poche ou des besoins quotidiens, par exemple.* » (ibid. : 125-126). Dès lors, les quatre jeunes, en contestant les choix faits par leurs parent.es, évoluent lentement dans le processus d'émancipation. Leur regard sur Port-sur-Mer étant empreint des tensions inhérentes à la période de vie, l'attachement profond est difficilement mesurable. Toutefois, iels se saisissent avec entrain de chacune des opportunités offertes par le territoire, car elles leur permettent de s'échapper temporairement du domicile familial tout en profitant de ce temps libre avec leurs pair.es.

→ **Les « entre-deux » immobiles**

**Eden, Kenny, Loïs, Lior** et **Jules** se plaisent plus ou moins à Port-sur-Mer et expriment des degrés d'attachement hétérogènes. Pourtant, si leurs situations respectives sont très différentes, iels ont au moins un point commun : iels ne quittent quasiment jamais la commune. En effet, ces

cing jeunes n'ont ni vécu ailleurs, ni entrepris d'études supérieures et ne partent que très rarement en vacances. « *Contrairement à la représentation commune d'un monde où les jeunes "bougent" et franchissent sans cesse les frontières, le capital d'autochtonie conserve une force d'apesanteur, notamment dans la jeunesse populaire, au point de conduire une partie d'entre-elle à préférer se déqualifier professionnellement plutôt que de se départir de son identité locale.* » (Danic, David, Depeau, 2010 : p.180). En effet, ces jeunes n'ont pas eu l'occasion de se familiariser avec d'autres environnements que le leur. S'ils ne nomment ni de manque, ni de frustration particulière à cet égard, ils ne possèdent cependant pas de cadre de comparaison suffisant pour développer un regard critique sur les opportunités offertes par Port-sur-Mer. En considérant la théorie de la comparaison sociale développée par Festinger (1954), qui prouve que les « *individus sont motivés à évaluer leurs opinions et habiletés en se comparant à d'autres personnes* » (De La Sablonnière, Hénault, Huberdeau, 2009 : p.5), la confrontation aux fonctionnements en place au sein d'autres espaces géographiques peut participer à faire bouger la perception d'un territoire. Ainsi, **Chris** s'apprête à se mettre en mouvement et ainsi changer de catégorie ; en effet, grâce à son talent pour le billard, il a pu voyager en France et en Europe. Maintenant qu'il s'est créé un réseau en dehors de Port-sur-Mer et que certains de ses contacts sont prêts à l'héberger un temps, il se questionne sur l'éventualité de partir s'installer dans une autre région. Il précise que le seul point qui le maintient dans l'hésitation est le fait que toute sa famille soit installée dans le quartier où il vit depuis toujours.

Tous ces jeunes présentés possèdent donc un lien affectif très personnel au territoire de Port-sur-Mer. Qu'il soit fort ou non, il ne les aveugle pas au sujet des contraintes que représente le fait de vivre une commune balnéaire et touristique. Néanmoins, il semble altérer l'intensité des émotions ressenties quant aux perturbations subies. En effet, les jeunes les plus attachés sont aussi ceux les plus en colère à propos de ce qu'ils considèrent comme un manque d'estime à l'égard de leur environnement comme des individus qui y habitent. Maintenant, je vais analyser ce que les jeunes considèrent comme l'une des limites principales à habiter en bord de mer et, de la même façon, ses répercussions sur leur état émotionnel.

### **2.1.2 Le tourisme et ses impacts sur le quotidien des jeunes**

La question du tourisme est très rapidement apparue centrale lors des échanges conduits, sans même qu'elle soit introduite par mes soins. En effet, si la qualité du cadre de vie est indéniable pour ceux qui vivent Port-sur-Mer, qu'ils se sentent ou non attachés au territoire, la suroccupation temporaire de l'espace a une incidence forte sur leur quotidien. Un nuage de mots permet de visualiser ce qui prédomine dans l'esprit des 173 jeunes (sur 187) ayant répondu au

questionnaire diffusé en vue d'alimenter la demande de renouvellement du label « Information Jeunesse » ; la consigne était « *Ecris trois mots qui te viennent en tête quand tu penses à la ville de Port-sur-Mer* ». L'illustration met en évidence à la fois des composantes environnementales (plage, mer, Vieille-Ville, remparts...), mais aussi des types de public (touristes et « *vieux.eilles* » surtout). En effet, ce que les jeunes considèrent comme un privilège comporte aussi un revers non négligeable : le tourisme de masse et, par répercussion, le vieillissement de la population. Port-sur-Mer rayonne à l'échelle nationale comme internationale ; les jeunes rencontrés sont bien conscient.es des intérêts économiques engendrés. **Omerine**, comme d'autres, pose un regard bienveillant sur le phénomène :

*« Je pense c'est un avantage pour l'économie de Port-sur-Mer (le tourisme), pour sa visibilité aussi. Je pense que ça rapporte. Et en même temps, on se dit que quand nous on part, on est des touristes aussi. Vu que la ville est belle, je trouve que c'est normal, c'est bien aussi de vouloir un peu la partager aux autres, d'être ouvert à ceux qui pourraient avoir envie de la voir comme elle est, comme on en profite nous. »*

**Orlann, 17 ans, lycéen.ne né.e à Port-sur-Mer et résident.e de la commune, membre du CMJ**

En effet, le tourisme s'avère être un facteur puissant de développement territorial (Batat, 2016 : p.14). D'après le pôle observatoire et développement de Tourisme Méridien, Port-sur-Mer Agglomération a perçu 3.413.249€ de taxe de séjour en 2022. En dépit des bénéfices, le tourisme crée aussi des nuisances considérables pour ceux qui habitent le littoral ; il induit une « *invasion déstabilisante pour les communautés locales* » (Alves, Crozat, 2018 : p.7). Les jeunes constatent, pour commencer, des effets instantanés :

*« En vrai il y a trop de gens. Je trouve déjà que les touristes sont malpolis. Des fois, ils nous poussent et tout. Surtout à Vieille-Ville. »*

**Andrea, 16 ans, résident.e de la CC<sup>27</sup>voisine et pratiquant.e quotidien.ne de Port-sur-Mer**

*« Quand t'as tes habitudes... Je prends un exemple tout bête, le mercredi après-midi souvent Lois et moi on se voit. Et en été, si on se voit un mercredi après-midi, on pourra pas avoir les mêmes habitudes parce qu'il y aura toujours des touristes quelque part. »*

**Maé, 19 ans, en recherche d'emploi, résident.e de la CC voisine et pratiquant.e quotidien.ne de Port-sur-Mer**

*« Qu'ils viennent chez nous c'est une chose, mais qu'ils nettoient leur merde derrière eux s'en est une autre tu vois. Il y en a beaucoup qui sont respectueux, mais d'autres qui le sont beaucoup moins. »*

**Lior, 26 ans, travailleur.euse et habitant.e de Port-sur-Mer**

Les incivilités, l'occupation des lieux fréquentés habituellement ou encore la dégradation des espaces sont certaines des conséquences évoquées par les jeunes rencontrés. En effet, la relation touriste/habitant.e dépend en partie de la posture adoptée par la.le résident.e secondaire, de son intention première, économique ou non, et de ses habitudes de comportement (Alves,

---

<sup>27</sup> Communauté de Communes

Crozat, 2018 : p.158). De plus, il est reproché à certain.es visiteur.euses de ne faire que « consommer » l'espace. Marion Segaud associe les lieux touristiques à des « non-lieux » :

*"Si les lieux, au sens où l'entend M. Augé, sont avant tout anthropologiques, c'est qu'ils sont des "espaces à travers lesquels on peut lire l'organisation sociale, c'est-à-dire la constitution symbolique des liens sociaux". Or, ces espaces de la mobilité et du tourisme sont devenus non-lieux au sens où il ne sont qu'objets de consommation (que l'on peut mettre en parallèle avec l'architecture supermoderne qui vise aussi la consommation d'expérience). Ils ne produisent pas de sens, car les foules en transit (ou spectatrices) ne tissent aucun lien entre elles. Ce ne sont pas non plus des espaces publics au sens d'Habermas, c'est-à-dire des espaces où se forme l'opinion publique, base de la démocratie. Ce qui leur donne un sens, c'est leur multiplication à l'échelle mondiale et leur accessibilité; même s'ils ne sont pas encore la manifestation d'une société planétaire, ils ne révèlent aucune capacité sociale et symbolique. C'est pourquoi M. Augé les qualifie de non-lieux."*

**M. SEGAUD, 2007, Anthropologie de L'espace, Habiter, Fonder, Distribuer, Transformer, p.44**

Quatre des jeunes questionné.es, dont **Félice**, tiennent des discours empreints de ressentiment à l'égard de ceux qui envahissent ponctuellement leur espace de vie :

*« Ils se croient tout permis. Enfin ils pensent qu'ils sont chez eux parce qu'ils ont une résidence secondaire. Alors qu'en fait bah non... T'es chez nous avant tout donc redescends. [...] Ces commerces et bars-là, c'est des attrape-nigauds. C'est les fils de riches qui vont là-dedans et c'est les touristes quoi. »*

**Félice, 21 ans, travailleur.euse né.e à Port-sur-Mer et résident.e de l'agglomération**

Je constate que ces dernier.ères font partie des jeunes les plus attaché.es au territoire, qu'ils aient vécu ailleurs ou non. Joëlle Zask dit, d'ailleurs, à ce propos :

*"Moins nous respectons l'affection des gens pour leur milieu, plus ceux-ci éprouvent la frustration et la colère qui font le lit des positions politiques les plus extrêmes. Et moins nous nous sentons citoyens de quelque part, plus nous tendons à saccager notre environnement ou à envahir les milieux que nous rencontrons au cours de nos activités."*

**J. ZASK, 2023, Se tenir quelque part sur la Terre, p.14**

À l'inverse, les jeunes que je considère comme les moins attaché.es sont, de façon similaire, moins revendicatif.ves. S'ils font les mêmes constats au quotidien, ils paraissent en être moins affecté.es. Certain.es vont jusqu'à apprécier le mouvement amené par les visiteur.euses car ils font vivre Port-sur-Mer, ville qu'ils considèrent bien souvent « morte ». Le dossier n°11 des « Thémas de la DGE<sup>28</sup> » stipule que « l'intensification de l'activité de meublés de tourisme peut contribuer à augmenter les prix de l'immobilier dans les zones tendues et générer des externalités négatives, notamment en termes de commodités ou de « vie de quartier ». »<sup>29</sup>.

<sup>28</sup> Direction Générale des Entreprises

<sup>29</sup> Ministère de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, portail de la Direction générale des Entreprises, publication « Impact économique et réglementation des meublés de tourisme » (mise à jour en 2023) : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/etudes-et-statistiques/themas-de-la-dge/impact-economique-et-reglementation-des-meubles-de-tourisme> (consulté le 16.05.2024)

*Le prix médian du m<sup>2</sup> pour l'achat d'un appartement à Port-sur-Mer était de 5.413 euros le 10 juillet 2024 ; en comparaison, à la même période et pour le même type de bien, le prix était de 2.123 euros à SB. Les prix en location sont tout aussi élevés dans le parc privé. Le montant au m2, toujours au 10 juillet 2024, était de 13,50 euros à Port-sur-Mer contre 11,40 euros à SB, qui est pourtant – adossé à L – l'un des quatre pôles universitaires méridiens, aux côtés de Valennes, B – Q – R, L – V.*

Dans la mesure où le taux de logements vacants diminue – puisqu'ils sont proposés à la location saisonnière – et, de fait, augmente en valeur, les « locaux » finissent par se retrouver exclus du marché de l'habitat. Les personnes qui ont la chance de pouvoir se loger à Port-sur-Mer sont bel et bien celles ayant le pouvoir d'achat le plus élevé, ce qui explique que la commune se gentrifie. D'après les travaux d'Anne Clerval, « *La gentrification désigne une forme particulière d'embourgeoisement d'un espace populaire qui passe par la transformation de l'habitat, des commerces ou de l'espace public.* » (2022 : p.1) ; l'envolée des prix de l'immobilier induit effectivement ce type de phénomène. Puisque la gentrification revient à « *une transformation sociale qui se traduit par une transformation matérielle et symbolique de l'espace.* » (ibid.), il se peut que ce processus invente des frontières symboliques empêchant par là le franchissement des confins de certains espaces, occasionnant ainsi une forme de « *ségrégation spatiale* » (Di Méo, Buléon, 2005 : p.105). Alors, qui sont donc les nouveaux.elles résident.es de Port-sur-Mer, ceux qui monopolisent sans le vouloir le territoire ? André Masson (2018 : p.180), économiste, Directeur de recherches au CNRS<sup>30</sup> et Directeur d'études à l'EHESS<sup>31</sup>, explique :

*« Nos sociétés développées sont confrontées depuis l'orée des années 1980 à un processus de « patrimonialisation » à la fois inédit, massif et particulièrement dommageable pour la croissance économique, l'égalité des chances et l'équilibre des rapports entre générations. Ce dernier se traduit par un poids croissant et inégal du patrimoine par rapport au revenu, mais aussi par une « crispation patrimoniale » des seniors, détenteurs d'une masse inerte de patrimoines peu risqués, un « retour » de l'héritage, reçu cependant de plus en plus tard (à près de 60 ans en moyenne), et des jeunes ménages fortement contraints dans leurs projets patrimoniaux (logement, entreprise, retraite). »*

**A. MASSON, 2018, *Les enjeux du patrimoine et de sa transmission dans nos sociétés vieillissantes*, p.179**

Ainsi, puisqu'à l'inverse des jeunes ménages, les seniors ont accumulé du patrimoine tout au long de leur vie, iels sont finalement les plus susceptibles de pouvoir acquérir quelconque bien sur un marché de l'immobilier en hausse, à l'instar de celui de Port-sur-Mer. Ce phénomène explique en partie le fait que la population de la commune vieillisse.

Pour illustrer ses répercussions, la situation de **Lior** est parlante : les prix élevés de l'immobilier ont encouragé la.le jeune de 26 ans et saon conjoint.e à devenir « nomades ». Depuis deux ans, iels vivent en camping-car. En effet, si d'autres raisons ont bien entendu influencé leur

<sup>30</sup> Centre National de la Recherche Scientifique

<sup>31</sup> École des Hautes Etudes en Sciences Sociales

décision, iel affirme que le montant exubérant des prix d'achat a grandement joué sur le choix de leur nouveau mode de vie. En effet, les jeunes sont, pour la majeure partie, dans l'incapacité financière d'investir sur le territoire. Dans l'ensemble, Louis Chauvel constate « *le lien profond, en France, entre ce qu'il est habituel d'appeler la "panne de l'ascenseur social" et les difficultés des "nouvelles générations", en particulier les risques croissants de déclassements qui lui sont spécifiques* » ; l'auteur qualifie ces cohortes de « *générations "en creux"* » (2006 : p.48). Cette réalité, additionnée pour certains à un manque de dynamisme de la vie publique locale, défavorise le maintien des jeunes sur la commune une fois sortis des études. La Municipalité a bien conscience de la problématique et cherche à attirer familles et jeunes actifs sur le secteur. Ainsi, elle déploie des moyens importants dans la construction de logements, l'aménagement de l'espace ou encore le développement de l'offre culturelle<sup>32</sup> ; pourtant, les jeunes ne le perçoivent pas.

Pour conclure cette première section, les degrés d'attachement des jeunes à leur espace de vie ainsi que leurs expériences personnelles, sans forcément être des prérequis au bien-vivre, semblent impacter la puissance des sentiments ressentis à l'égard du territoire qu'ils pratiquent quotidiennement et sur lequel ils se projettent ou non. Joël Zaffran identifie plusieurs déterminants des approches différenciées d'une ville : la « *perception de l'offre existante de loisirs* », les « *modes d'investissement des lieux publics et commerciaux* » et les « *doléances à l'égard de la ville en matière de loisirs* » (2010 : p.158). De la sorte, les sentiments éprouvés à terme forment une partie du socle qui accueillera, ensuite, les croyances à l'égard de l'action publique. En effet, plus le jeune endure l'injustice et/ou colère, plus iel attendra de la Ville qu'elle agisse pour changer les choses et posera un regard critique sur l'intervention des pouvoirs publics. *A contrario*, moins le jeune éprouvera de négativité, moins iel sera à l'affût de ce qui est fait ou non. En outre, face à des réalités plus ou moins difficiles, que perçoivent les « nouvelles générations » de l'intervention publique ? En seconde partie, dans l'objectif de comprendre ce qui peut expliquer le rapport entretenu avec l'Administration et, de fait, le positionnement face à sa proposition de participer au projet de tiers-lieu, je vais étudier ce qui est reçu par les jeunes de l'action globale menée par la Ville.

## **2.2 Rapport des jeunes au politique**

Sans forcément que la présence des jeunes sur le territoire ne soit la résultante d'un choix, je fais l'hypothèse qu'ils peuvent finir par se laisser séduire par la dynamique à l'œuvre et, finalement, y trouver leur compte. Quand bien même le regard porté sur le territoire semble agir

---

<sup>32</sup> Extrait d'un entretien professionnel avec l'un.e des cadres de la Collectivité Territoriale, réalisé le 22.05.2024

comme un premier filtre dans la réception des politiques publiques, j'imagine qu'il n'est pas immuable. Anne Revillard a justement étudié la réception de l'action publique par les « ressortissants » (2018 : p.479). L'auteure affirme qu'elle « relève tout autant des pratiques que des représentations » (ibid. : p.482). Plus précisément, la sociologue soutient que « les effets des politiques portent à la fois sur la subjectivité et sur les dimensions incorporées et matérielles (ressources, cadre de vie) de l'expérience des ressortissants. » et que « l'appropriation de l'action publique a des dimensions cognitives (perception, traduction, réinterprétation de la politique) et pratiques (usages, (non-)recours, contournement, contestation). » (ibid. : p.483). Cette approche « par le bas » permet de mettre en lumière le potentiel écart entre ce qui est produit au travers des politiques publiques et les retombées concrètes sur la population, ici les jeunes. Maintenant, je vais donc m'attacher à comprendre ce que les jeunes réceptionnent de l'action publique, en portant attention aux « dimensions à la fois objectives et subjectives » (ibid. : p.482), et attendent de la Ville supposée les représenter.

### 2.2.1 Représentations de l'action publique

Pierre Muller identifie un enjeu fort ; selon lui, les politiques publiques « constituent le lieu où une société donnée construit son rapport au monde, c'est-à-dire à elle-même : les politiques doivent être analysées comme des processus à travers lesquels vont être élaborées les représentations qu'une société se donne pour comprendre et agir sur le réel tel qu'il est perçu [...] » (2009 : p.58). Le poids des représentations sur les actes posés face aux tentatives des autorités publiques d'impulser le changement est considérable. Ainsi, à Port-sur-Mer, l'une des croyances fortes enregistrées par les jeunes est que tout est fait pour les touristes et les « vieux.elles », au-delà de leur simple présence sur le territoire. Si cette conviction provoque plus ou moins d'animosité, elle reste centrale dans les discours tenus et déterminante dans la façon dont les jeunes se positionnent face aux propositions faites par la Ville. D'abord, certains d'entre eux pensent que la gestion du tourisme par la Municipalité n'est pas optimale :

« Elle a un bon potentiel (la ville de Port-sur-Mer), mais je suis triste qu'on ne l'exploite pas assez. [...] Le tourisme c'est bien, mais il se meurt. »,

**Eden, 17 ans, lycéen.ne résident.e de Port-sur-Mer, membre du CMJ**

« Ils ont règlementé (les locations saisonnières), mais je pense c'est pas suffisant. [...] Le tourisme c'est intéressant, mais c'est vrai que des fois ça dégoûte un peu... »

**Nicky, 25 ans, apprenti.e né.e à Port-sur-Mer et résident.e de la CC voisine**

« Ils ont quand même rajouté une ligne de bus pour les touristes ici. Il y avait déjà le 2 et ils ont rajouté le 2EX pour les touristes alors qu'ils ne le prennent jamais. »

**Loïs, 17 ans, lycéen.ne né.e à Port-sur-Mer et résident.e de la commune**

Pourtant, les jeunes rencontrés ne possèdent que peu d'éléments à propos de la stratégie adoptée par les pouvoirs publics. Ils n'ont de visu que sur une partie du traitement accordé aux problématiques les plus visibles. À juste titre, **Loan** aimerait être davantage concerté.e :

« *Ca serait bien qu'on soit plus consulté par la Ville. Par exemple, qu'on nous pose des questions sur la gestion de la ville, le tourisme. Que nos avis aient des impacts ou pas, ça c'est discutable, mais au moins qu'on nous demande. Qu'il y ait des vrais débats.* »

**Loan, 16 ans, en parcours d'insertion à Port-sur-Mer et résident.e de la commune**

Impliquer les populations locales dans la gestion du flux touristique peut être productif si elles y perçoivent un intérêt pour elles-mêmes, en concourant à la valorisation du patrimoine par l'animation de temps de visite d'édifices publics pour exemple (Alves, Crozat, 2018 : p.47). Finalement, les jeunes Marin.es subissent les désagréments liés à l'irruption de visiteur.euses étranger.ères au sein de leur espace de vie sans pour autant avoir leur mot à dire sur sa gestion à l'échelle locale. S'ils sont lucides quant aux bénéfices d'habiter une commune prisée ; certain.es se sentent d'ailleurs privilégié.es ; iels voient malgré tout leurs habitudes de vie bousculées.

De plus, puisque l'attractivité touristique de Port-sur-Mer cause, par ricochet, le vieillissement de la population locale, elle influence aussi la dynamique à l'œuvre sur la commune. Effectivement, cette dernière est accusée d'être « *une ville de vieux.elles* » à plusieurs égards. Ces « *vieux.elles* » sont *a priori* partout, mais aussi les premier.ères à se plaindre injustement de nuisances sonores, les plus favorisé.es dans le choix des commerces implantés ou, encore, les seul.es à être entendu.es ; ce dernier point, au moins, n'est pas tout à fait faux. Le phénomène de gentrification en faveur des personnes âgées, induit par la force des choses des inégalités souvent à l'origine de l'irritation ressentie par certains jeunes. En effet, il existe « *une forme d'influence de l'opinion (ou des attentes de la population) sur la construction des politiques publiques* » (Boussaguet, 2020 : p.98). Ainsi, puisque les « *vieux.elles* », plus nombreux.ses, se font davantage entendre, iels sont les principaux.les bénéficiaires des faveurs institutionnelles.

Globalement, le sens des actions entreprises par la Collectivité n'est pas identifié par les jeunes. Au contraire, ces dernier.ères observent l'état actuel du territoire et pensent les personnes âgées au cœur de l'intervention municipale. Dans les grandes lignes, l'opinion des jeunes traduit le fait que Port-sur-Mer soit une ville « organisée par les vieux.elles et pour les vieux.elles ». En effet, les propos tels que « *c'est une ville de vieux.elles* » ou « *tout est fait pour les vieux.elles* » surgissent dans un certain nombre de témoignages. Pourtant, en dehors de ces quelques éléments, les jeunes ne paraissent pas avoir connaissance des différentes politiques menées dans la commune, notamment le déploiement des services aux familles avec, par exemple, l'ouverture de crèches, ou encore les différents plans de réhabilitation foncière.

S'ils sont considéré.es comme « *invisibles* » par les pouvoirs publics, ces derniers sont tout aussi « *invisibles* » aux yeux des jeunes ; iels n'ont d'ailleurs aucunement contribué à leur accès au pouvoir. Alors que « *le droit de vote permet aux citoyens d'exprimer leur volonté à l'occasion d'un scrutin. Il fonde la légitimité des élus.* »<sup>33</sup>, qu'est-ce qui justifie l'absence de mobilisation ? Pendant longtemps, l'exercice du droit de vote était assimilé à « *la pratique de la démocratie* » (Douzou, 2001 : p.57). Puisque le modèle traditionnel de participation citoyenne s'essouffle petit à petit, au regard du taux d'abstention à la plupart des élections, l'instabilité du comportement électoral peut s'expliquer par le déficit d'« *identification partisane* » (Ganter, 2016 : p.166). L'auteur précise que « *celle-ci est certes le produit de l'appartenance sociale, mais il s'agit avant tout d'un attachement affectif, bien plus que politique, d'une loyauté quasiment identitaire construite depuis l'enfance.* ». (ibid.). Effectivement, sur les sept jeunes résident.es de Port-sur-Mer en âge de voter, aucun.e ne se rend aux urnes pour les élections municipales ; iels ont en commun d'exprimer leur désintérêt pour la politique de manière générale, et plus encore pour la politique municipale.

**Kenny**, 19 ans, revendique justement « *le droit de ne pas voter* ». Tous.tes les jeunes ne savent pas qui est le Maire de Port-sur-Mer, et encore moins qui sont les membres de son équipe, car iels n'ont tout simplement pas contribué à leur accession au pouvoir.

**Lior**, 26 ans, travailleur.euse et habitant.e de Port-sur-Mer, pense que la politique municipale n'est « *pas quelque chose qui nous impacte directement.* ».

La plupart des jeunes vivant sur le territoire y est aussi née, ce qui ne semble *a priori* pas suffisant à insuffler le désir de se montrer « loyal ». De la même manière, si « *l'appartenance sociale* » entre en jeu, le non-vote est-il révélateur partiel d'une non-appartenance ? Le fait de s'abstenir ne dépend pas simplement du lien au territoire, mais le sentiment d'appartenir à une communauté peut toutefois concourir à susciter l'envie de s'y engager. Claire Thoury, spécialiste des questions d'engagement, développe :

« *Cette indifférence des plus jeunes vis-à-vis des institutions, en plus de pointer un décalage de vue dans la temporalité des actions à conduire et des réformes à engager, souligne la faiblesse du débat public et l'incapacité à susciter des discussions complexes qui exigent d'aller au fond des choses pour pouvoir avancer collectivement. Relever le niveau du débat public implique donc de la transparence, puis des choix politiques qui ne pourront sans doute pas satisfaire tout le monde, mais qui auront au moins le mérite de donner un autre sens à l'action publique.* »

Claire Thoury, 2023, *S'engager*, p.62

<sup>33</sup> Site de la Vie publique, fiche thématique « *En quoi consiste le droit de vote ?* » (mise à jour en 2021) : <https://www.vie-publique.fr/fiches/23881-en-quoi-consiste-le-droit-de-vote> (consulté le 13.07.2024)

Au-delà du vote et de l'engagement, les jeunes n'ont qu'une vision restreinte de l'intervention de leurs représentant.es politiques et de la Collectivité dans son ensemble. Comme abordé précédemment, iels font le constat d'une partie de ce qui est déployé en réponse à l'occupation touristique et se forment un avis sur la mobilisation en faveur des personnes âgées.

En dehors de cela, l'action de la Ville est, à leurs yeux, particulièrement abstraite. En effet, une des premières raisons est certainement l'absence de visibilité dans les médias grand public. À ce titre, **Loïs**, 17 ans, lycéen.ne habitant Port-sur-Mer depuis toujours, révèle le rôle déterminant des stratégies de communication et canaux médiatiques employés : « *Si t'en parles dans le Horizon France du dimanche, c'est sûr que c'est les personnes âgées qui vont savoir quoi.* ». La Ville est pourtant active sur les réseaux sociaux. Un.e apprenti.e a pu expliquer, lors d'un échange informel, que l'emploi des médias sociaux n'était pas, selon ellui, des plus adaptés. En effet, l'espace numérique représente avant tout une source de divertissement ; iel dit ne pas y être en recherche d'informations au sujet de la politique locale. Les représentant.es politiques n'ont-iels alors d'autres choix que celui de se montrer physiquement ?

Ces éléments de compréhension permettent de mettre en lumière le fossé qui sépare, aujourd'hui, les jeunes des pouvoirs publics. Ce fossé n'est pas récent, il s'est creusé progressivement. Chaque groupe est depuis longtemps « invisible » aux yeux de l'autre. Les jeunes ne participent pas à la désignation des élu.es et n'ont pas connaissance de ce qui est produit ; d'ailleurs, iels ne s'en préoccupent pas, car iels ne se sentent ni concerné.es, ni responsables. Pour aller plus loin, iels n'éprouvent pas le besoin de participer, en leur qualité de citoyen.nes, ni d'« être à l'origine de tout »<sup>34</sup>. Là non plus, iels ne ressentent ni manque ni frustration. Le retrait de la vie publique est devenu la norme ; plusieurs d'entre elleux ont affirmé « s'en fichier ». Les extraits d'entretiens font ressortir que les jeunes pensent ne pas avoir suffisamment de connaissances pour exprimer d'avis politiques arrêtés. Dès lors, iels ne se sentent ni la légitimité, ni l'énergie à s'immiscer dans le débat public, qui leur paraît s'éterniser, et préfèrent se consacrer à équilibrer leurs vies personnelles parfois très prenantes. Pourtant, à l'origine, le *polity* renvoie à « *un groupe et une entreprise (Weber) à laquelle aucun domaine n'est attribué préalablement par une organisation d'un ordre supérieur et qui peut poursuivre toutes les finalités substantielles concevables* » (Leca, 2012 : p.63) ; pour s'y investir, aucune compétence n'est donc requise. **Nicky**, apprenti.e de 25 ans, pense qu'« *à Port-sur-Mer, c'est quand même une vie individualiste* ». À l'évidence, la Municipalité ne parvient pas à faire communauté. Les jeunes finissent par se retrancher chez elleux et à vivre reclus, non pas par volonté, mais par habitude ; plutôt que la

---

<sup>34</sup> Extrait de l'entretien avec Orland, 17 ans, lycéen.ne et habitant.e de Port-sur-Mer, membre du CMJ

protestation, iels choisissent de se mobiliser par le retrait. Les pouvoirs publics d'un côté, les jeunes de l'autre, telle est la réalité. La Direction Enfance et Jeunesse est l'une des avantures de la Ville ; de la sorte, elle subit les effets de la rupture permanente entre les deux partis. Est-elle l'objet d'un conflit de loyauté ? Entre satisfaire les exigences politiques, au risque d'être réprimée, ou satisfaire les besoins des jeunes Marin.es, au risque d'être désertée, le choix est délicat. Malgré cela, elle doit se positionner. Quel est donc le sens du projet entrepris au regard des jeunes ?

## 2.2.2 Compréhension et appropriation du projet par les jeunes

Les jeunes Marin.es, en étant maintenu.es à l'écart de l'action publique, ont développé une aptitude à fonctionner sans aucune intervention municipale. Puis, un jour, la DEJ surgit avec un projet innovant : créer un tiers-lieu culturel où iels pourraient devenir acteur.rices à part entière de l'animation du lieu. À la manière d'un « cheveu sur la soupe », un service circonscrit de la Ville, pas des mieux loti d'ailleurs, leur propose soudainement de participer à la construction de l'un des dispositifs. Quel sens porte donc la démarche ? Il semblerait que, jusqu'à présent, cette question n'ait jamais fait l'objet d'une mise à l'agenda.

De fait, la réaction face à l'offre est sans effusion ; la moitié des jeunes rencontré.es sur l'espace public, en ateliers collectifs et en entretiens, exprime instantanément son non-intérêt pour la démarche, alors que l'autre répond de façon plus modérée : « *pourquoi pas* », « *ça peut être sympa* » ou encore « *je vais y réfléchir* ». La plupart du temps, aucune suite n'est donnée. En considérant le fait que « *les individus ne sont pas des réceptacles passifs, mais bien plutôt des acteurs qui développent des usages.* » (Boussaguet, 2020 : p.88), qu'est ce qui peut expliquer le non-recours ? Les « *effets retour* » dépendent de la « *visibilité et de la traçabilité des politiques publiques pour les destinataires* » ainsi que « *de la distance ou de la proximité que les citoyens ont à l'égard de la politique publique* » (ibid. : p.93).

Au regard de l'opacité de l'action publique et du clivage existant entre les jeunes et leurs supposé.es représentant.es, le projet initié par la DEJ semble ne pouvoir bénéficier que d'un retour modeste. « *Pour moi, c'est trop tard.* » est l'une des répliques les plus récurrentes dans les échanges, et ce dès le plus jeune âge :

« *Pour moi je pense que c'est trop tard. Mais pour les jeunes, je pense que oui, ça peut être intéressant franchement d'avoir un lieu pour se retrouver... Mais après le problème c'est que c'est pas assez étudiant Port-sur-Mer. À mon avis, tu vas au niveau de l'IUT et tu fais un tiers-lieu par là, ça fonctionne du feu de dieu.* »

**Félice, 21 ans, travailleur.euse né.e à Port-sur-Mer et résident.e de l'agglomération**

« *Moi c'est bon maintenant, je vais avoir 18 ans. [...] Mais quand t'es plus jeune, avoir des activités organisées par la ville ça peut être cool.* »

**Loïs, 17 ans, lycéen.ne et habitant.e de Port-sur-Mer**

Rapidement, les jeunes ne se considèrent plus comme potentiel.les usager.ères du dispositif, comme jeunes finalement. Iels imaginent toutefois que d'autres, pas si différent.es d'elleux, pourraient y trouver un intérêt.

Pour Philippe Warin, le « *non-recours volontaire* » (aux politiques sociales) résulte de l'inadéquation entre les attentes des personnes et la configuration de la proposition publique, qui « *provoque le renoncement voire rejet de bien les appréhender* » (2019, p.130). Effectivement, sans interroger les implications éventuelles, les jeunes écartent la possibilité d'investir l'offre proposée. Peut-être est-elle excessivement déconnectée.

En plus de faire irruption tardivement, le dispositif tel qu'il est mis en œuvre occulte une réalité pourtant déterminante : le temps libre. Ce dernier, tel un échappatoire, favorise « *l'émergence de l'acteur social capable de gérer les tensions inhérentes à la difficile articulation entre les temps sociaux* » (Zaffran, 2010 : p.174). Les jeunes sont contraint.es par des impératifs, tels que l'école ou le travail, mais sont aussi absorbé.es par leurs loisirs. En outre, le pôle jeunesse, en dehors d'évènements exceptionnels, est ouvert entre 9h et 18h du lundi au samedi ; il peut s'ajuster ponctuellement aux besoins, mais n'a pas la capacité d'en faire une pratique régulière. Ainsi, puisqu'il entre quotidiennement en concurrence avec les espaces déjà exploités, qu'ils soient de l'ordre de la contrainte ou de la liberté, il impose de sacrifier l'une ou l'autre des activités.

Pour une compétition équitable, la DEJ devrait alors « revêtir ses plus beaux habits » ; elle ne dispose cependant pas de moyens suffisants. Elle attend pourtant des jeunes Marin.es qu'iels puissent l'aider à sélectionner ce qui lui siérait le mieux, tout en respectant des codes bien précis. Seulement, leurs agendas sont mobilisés par des questions jugées plus importantes voire essentielles à leur construction en tant qu'« *acteur.rices sociaux* ». Puisqu'iels ne sont aux prises avec aucun lien affectif particulier, pourquoi consacraient-iels du temps à accompagner le déploiement du projet ? Les jeunes semblent percevoir la proposition comme une demande d'aide de la part de la Ville, mais pourquoi aider quelqu'un.e (quelque chose) qu'iels ne connaissent pas ? A moins d'y trouver un intérêt, pour soi ou autrui, les jeunes n'ont aucune raison de s'impliquer dans le dispositif. La valeur ajoutée suscite effectivement des questionnements :

« *Si jamais je me mets là-dedans (le projet de la DEJ), j'aimerais savoir sur quoi ça ouvre. Par là j'entends aussi la dimension matérialiste et monétaire. Genre est ce qu'il y a de l'argent à la fin? Est-ce que ça peut ouvrir à des contacts ? Est-ce que ça peut me permettre, plus tard, de proposer mes idées ?* »

**Eden, 17 ans, lycéen.ne résident.e de Port-sur-Mer, membre du CMJ**

Pourtant, **Eden** est membre du CMJ. Par ce biais, iel devrait déjà avoir le sentiment de pouvoir développer son réseau et de donner son avis. S'iel y trouve tout de même un intérêt en ayant accès à la scène politique, lors de représentations officielles par exemple, la.le solliciter d'autre part doit comporter un avantage : que gagnera-t-iel en s'engageant aux côtés de la Collectivité dans faire progresser le projet de tiers-lieu culturel ? Claire Thoury distingue plusieurs formes d'engagement (2023 : 24) : « *l'engagement pansement* », « *de cause* », « *charité chrétienne* », « *à vocation professionnelle* », « *en réponse aux "épreuves identitaires"* » et « *sacrificiel* ». Les motivations inhérentes à chacune de ces configurations se distinguent les unes des autres. **Eden** se situe plutôt dans l'engagement « *à vocation professionnelle* » ; iel souhaite ellui-même se politiser et se présenter en tant que député.e puis comme Maire.sse. Dans ce sens, quel gain supplémentaire obtiendrait-iel en dehors de ce que lui procure déjà le CMJ, au regard de ses ambitions personnelles ?

Somme toute, je constate que les quelques jeunes âgé.es de plus de 18 ans qui reconnaissent un intérêt à passer du temps au pôle jeunesse sont aussi les plus isolé.es, ceux qui sont non-scolarisé.es et sans emploi. Effectivement, « *le processus d'individualisation en cours et, plus fondamentalement encore, de singularisation des trajectoires et de la possible réversibilité des parcours, fait que les individus rencontrent des difficultés majeures pour y parvenir et se retrouvent, par conséquent, de plus en plus seuls face aux grandes étapes biographiques de leur existence.* ». (Campéon, 2015 : p.21). Si les jeunes appréhendent bien souvent la solitude comme « *une expérience positive d'émancipation* », l'avancée en âge ajoute « *un caractère durable et possiblement irréversible* » à la situation (ibid. : p.22). Quelles sont les occasions des jeunes, sorti.es du système scolaire, de nouer des relations sociales si ce n'est au travail ? Le retrait du marché de l'emploi « *conduit à l'isolement du jeune de la société* » (Saliha, 2014 : p.257). Ainsi, le pôle jeunesse peut représenter, pour ces jeunes, un lieu de socialisation. Néanmoins, le *turn-over* professionnel de la DEJ, justifié notamment par le taux d'absence et le recrutement de contractuel.les en remplacement, fragilise les liens établis avec certain.es et complique la stabilisation dans le temps des dynamiques créées. De fait, les jeunes qui doucement prenaient leurs marques finissent par elleux aussi mettre les voiles. Enfin, alors qu'iels pensent offrir une opportunité, les initiateur.rices s'étonnent de la faible mobilisation. Les exécutant.es, elleux, se découragent petit à petit de voir leurs efforts rester vains et déplorent plus encore le manque de moyens alloués. La question du sens de l'action, au-delà du potentiel du bâtiment qui se prête parfaitement à ce qui y est projeté, ne semble pourtant pas questionnée. Et si le projet ne pouvait rien satisfaire, hormis l'ambition démesurée de se montrer innovant dans un contexte vieillissant ? Communément, ce type de

démarche peut être qualifié de « *politique d'affichage* » (Boussaguet, 2020 : p.94). Une inversion des rôles finit par s'opérer : les jeunes sont invoqués pour répondre au besoin de la DEJ.

En conclusion de cette section, les jeunes n'ont qu'une vision restreinte des actions menées par les pouvoirs publics, mais n'expriment pas le besoin d'en apprendre plus, et encore moins de s'impliquer politiquement au sens du *polity*. Leurs « *préférences normatives* » (Boussaguet, 2020 : p.82), sans non plus accaparer les esprits, sont bien plus modestes : être simplement écoutés et pris en compte. En outre, le projet de la DEJ ne semble pas résonner spécialement ; malgré les efforts, le pôle jeunesse reste pour l'instant désinvesti. Entre « *défiance à l'égard de la politique* » (ibid. : p.102) pour certains et indifférence vis-à-vis de l'institution (Thoury, 2023 : p.45) pour d'autres, il subit, mais renforce la mauvaise réputation de l'Administration en parachutant un dispositif bien ficelé tout en laissant croire qu'il reste à personnaliser. Les jeunes Marin.es n'attendent rien ; tiers-lieu ou non, leur quotidien ne s'en verra pas bouleversé. Ils n'ont rien à perdre, mais n'en ont pas besoin pour gagner. En effet, que la Ville ne soit pas dupe : les jeunes, s'ils se tiennent à distance d'elle, continuent à occuper pleinement la scène publique. Que font-ils donc de leur temps libre ?

### **2.3 Perception de l'offre territoriale par les jeunes**

Si le pôle jeunesse ne fait pas partie des lieux ressources à ce jour identifiés, d'autres espaces font office de refuge. À ce titre, l'agenda des loisirs évolue avec l'avancée en âge. Certaines habitudes sont abandonnées par les jeunes alors que de nouvelles sont adoptées, tout comme leurs conditions d'exercice varient jusqu'à obtenir « *la bonne taille symbolique* ». (Détrez, 2014 : p.11). Port-sur-Mer offre des possibilités qui assouviennent plus ou moins les jeunes, en fonction de leurs expériences antérieures, lesquelles ont été elles-mêmes contraintes par leurs moyens financiers. En effet, Bourdieu a révélé la notion de « *goût de classe* » (Rivière, 2023 : p.61) relative à l'« *habitus* », ou « *la grille de lecture inconsciente et durablement intériorisée qui nous sert à juger tout ce qui nous entoure, et à décider de tout ce que nous faisons ou pensons.* » (ibid. : p.62). Dans ce cadre, le sociologue fait la distinction entre le « *goût de liberté* », de nature « *typiquement bourgeoise, puisqu'elle (l'idée de goût) suppose la liberté absolue du choix* » (ibid. : p.66), et le « *goût de nécessité* », conséquence d'une « *intériorisation des contraintes* ». Selon la théorie, les individus ne s'attacheront pas à ce qu'ils ne peuvent, de toute façon, pas obtenir. Sans pouvoir analyser chacune des situations individuelles, faute d'éléments suffisants, il est toutefois intéressant de considérer l'influence de l'« *habitus* » sur les pratiques développées par les jeunes Marin.es.

### 2.3.1 Recours aux offres

#### → L'offre de transport

L'offre de transport constitue l'un des leviers de la mobilité quotidienne. Julien Devaux dit des pratiques de mobilité des adolescent.es qu'elles « *continuent ainsi de constituer une étape importante de l'autonomisation des individus au cours de cet âge, en leur permettant progressivement de s'émanciper de la tutelle des instances traditionnelles de socialisation que sont la famille et l'école et de faire l'expérience du "temps à soi" »*<sup>35</sup>.

Le dispositif local de mobilité permet de lier les différents espaces et de faciliter l'accès à ceux qui géographiquement sont plus éloigné.es. En effet, pratiquer un territoire étendu (pour rappel, 36,6 kms<sup>2</sup>) nécessite des modes de transport adaptés, qui puissent desservir facilement les infrastructures sociales et économiques. Les personnes concernées sont surtout celles qui n'ont pas le permis de conduire ni de véhicule personnel, et qui ont donc à déployer d'autres moyens pour se déplacer. Solliciter un.e proche, utiliser le vélo ou, simplement, marcher sont d'autres alternatives possibles. Néanmoins, certain.es n'ont pas d'autres choix que d'emprunter les transports publics. Les jeunes qui en dépendent ont d'ailleurs tendance à demeurer dans des zones plus localisées et ce surtout à partir de 21h30, heure à laquelle le dispositif de transport perd en intensité. Le territoire de Port-sur-Mer semble en effet posséder deux pôles : les zones nord et sud de la gare. Ceux qui résident le secteur sud y restent la plupart du temps, et réciproquement. Julien Devaux met toutefois en avant les effets socialisants de la mobilité quotidienne par le franchissement, en compagnie des pair.es, des frontières sociales et symboliques inhérentes aux frontières spatiales<sup>36</sup>. En l'occurrence, elles permettent l'accès à d'autres univers sociaux et la confrontation à des publics que les jeunes n'ont pas l'habitude de côtoyer<sup>37</sup>. Selon le sociologue, les adolescent.es réalisant de nombreuses mobilités urbaines confrontent leurs pratiques à d'autres formes d'altérités juvéniles qui participent au remaniement de leurs manières d'être et d'agir, entre autres les goûts culturels<sup>38</sup>. Pourtant, le dispositif de mobilité marin semble laisser à désirer pour une partie des jeunes pratiquant le territoire :

Sur les vingt-deux jeunes rencontré.es, les quatorze qui ont le choix de recourir ou non à l'offre de transport collectif décident de ne pas s'en saisir, car elle leur paraît insuffisante. Iels se tournent donc vers les modes de transport les plus accessibles : neuf empruntent leur véhicule personnel et cinq (âgé.es de 12 à 17 ans) bénéficient la majeure partie du temps d'une assistance familiale au départ de Port-sur-Mer ou de communes de l'agglomération selon leur lieu de résidence. **Julien**

<sup>35</sup> J. DEVAUX, publication « *Chapitre IX. Les effets socialisants de la mobilité quotidienne à l'adolescence* » (2018), <https://books.openedition.org/pup/50048?lang=fr> (consulté le 10.06.2024)

<sup>36</sup> Ibid.

<sup>37</sup> Ibid.

<sup>38</sup> Ibid.

**Devaux** précise d'ailleurs que l'usage de la mobilité automobile favorise l'entre-soi<sup>39</sup>. À l'inverse, sur les huit jeunes obligé.es de recourir à d'autres solutions de transports que la voiture, trois font le choix de ne se déplacer qu'à vélo et trois se déplacent à pied dans la mesure du possible. Enfin, les deux dernières jeunes trouvent l'offre de transports adaptée.

Dans la même dynamique, un groupe d'étudiant.es en master recherche, co-porté par l'EHESP et Sciences Po, s'est chargé de réaliser une enquête sur commande de la Ville de Port-sur-Mer suite à la restructuration des services. Il a fait le choix de concentrer son attention sur les publics jeunes et, pour recueillir le plus de données possible, a diffusé un questionnaire par le biais d'établissements scolaires principalement.

Ainsi, à la question posée à 423 lycéen.nes et étudiant.es au sujet de l'usage des transports en commun, desquels 281 se disent utilisateur.rices, 171 jeunes les considèrent « inutiles », aux horaires non adaptés, et estiment la durée d'attente trop élevée.

Pourtant, « *la capacité à être mobile de façon autonome dans l'espace conditionne à plus d'un titre l'accès à l'emploi.* » (Anne, Le Gallo, L'Horty, 2020 : p.521), et donc, à terme, l'accès à la citoyenneté économique. Les jeunes pour l'instant scolarisé.es se voient surtout impacté.es dans l'accès aux espaces de loisir. Cependant, au moment où iels se préparent à intégrer le marché du travail, la problématique prend de l'ampleur : comment choisir un stage/emploi qui corresponde réellement aux aspirations tout en devant se limiter au secteur géographique de proximité ? J'observe les effets pervers d'une mobilité quotidienne contrainte au sein même du pôle jeunesse : les jeunes accueilli.es en stage n'ont pour la plupart aucune volonté de se former à l'animation jeunesse ; iels n'ont clairement pas d'autre choix que de se maintenir aux alentours de leur domicile. En effet, Joël Zaffran, dans ses travaux, fait la distinction entre les « *centriques* », inscrits sur le « *marché de biens et de services* », et les « *excentrés* », fonctionnant davantage comme une « *micro-société* » (2010, p.144).

Si le défaut d'efficacité de l'offre de transports transparaît dans nombre de discours, certain.es jeunes sont en revanche satisfait.es et trouvent les déplacements à Port-sur-Mer relativement faciles :

« *Si je devais aller dans une autre ville je devrais me réhabituer aux transports et comment c'est fait, alors que Port-sur-Mer maintenant je connais pas cœur, je sais quel bus prendre. [...] À Port-sur-Mer, tout est bien organisé.* »

**Andrea, 16 ans, en parcours d'insertion à Port-sur-Mer et résident.e de la CC voisine**

---

<sup>39</sup> Ibid.

Toutefois, je constate que ces derniers sont tous.tes résident.es de territoires ruraux. Je suppose alors qu'ils sont peu familiarisés des modes de transports urbains et donc davantage sensibles à ce qui leur permet de s'échapper un tant soit peu de leurs routines quotidiennes.

Qu'en est-il donc de l'offre de divertissement ?

→ **L'offre de divertissement**

Les jeunes se saisissent de l'offre de loisir sans distinguer ce qui relève de la proposition commerciale ou du service à la population. En effet, comme le souligne Jean-Pierre Augustin « *l'offre privée a envahi le secteur des loisirs en jouant sur les processus d'individuation et de délocalisation et en proposant un système incessant de transformation et d'hybridation des activités.* » (2003 : p.35). Leurs pratiques diffèrent en fonction de leurs degrés d'autonomie et de ce dont ils pensent avoir besoin pour se divertir. Trois des jeunes rencontrés se disent relativement satisfait.es de ce qui existe. **Dany** explique :

« *Pour moi qui du coup suis dans le monde professionnel et qui ai une voiture, je suis indépendant.e. [...] J'ai une voiture donc je peux me déplacer comme je veux, c'est cool. [...] Je trouve vraiment ce que je veux à Port-sur-Mer : la fête foraine une fois par an, la plage pour se ressourcer, les commerces qui sont juste à côté.* »

**Dany, 22 ans, volontaire en SC à Port-sur-Mer et résident.e de la CC voisine**

La question de l'autonomie est prédominante dans les propos tenus par cette personne ; elle n'est d'ailleurs pas la seule à apprécier pouvoir se déplacer comme elle l'entend. Joël Zaffran, parle d'« *auto-mobilité* » comme du « *moyen par lequel l'adolescent inverse les règles du jeu social par une redistribution des lieux et des fonctions qui leur sont dévolus.* » (2010 : p.133). En définitive, « *le fait de ne pas être là où l'on devrait être et ne pas être encore parvenu là où l'on vous attend* » (ibid.) confère un sentiment puissant de liberté.

À l'inverse, **Manel**, **Loan** et **Rafaele**, pourtant autonomes dans leurs choix, sont plus dubitatif.ves quant à l'offre de loisir du territoire. **Loan** en dit :

« *Après j'ai pas beaucoup de choses (activités)... Enfin, c'est pas qu'il y a rien à Port-sur-Mer, mais moi en tout cas je m'y retrouve pas trop. J'aimais bien le sport avant donc je faisais du foot et tout. Puis je me suis blessé.e donc j'ai arrêté. [...] J'ai pas vraiment de lieux d'occupation. J'aime bien aller à Vieille-Ville, mais c'est plus commercial.* »

**Loan, 16 ans, en parcours d'insertion à Port-sur-Mer et résident.e de la commune**

Je m'aperçois que le degré d'autonomie n'est pas le seul facteur déterminant. Dans les échanges, deux autres éléments semblent entrer en jeu dans la capacité ou non à pouvoir profiter des opportunités de loisirs : la proximité physique avec les pair.es et le rapport à l'amusement. En effet, la majorité des ami.es de **Manel** et **Rafaele** vivent à Valennes, d'où les deux jeunes sont

originaires. Iels ne peuvent donc se retrouver autant qu’iels l’aimeraient, alors même que « *l’adolescence est le temps des copains* » (Détrez, 2014 : p.12). En outre, **Rafaele** et **Loan**, pour des raisons différentes, ne fréquentent ni les bars, ni les boîtes de nuit. De ce fait, iels ressentent un manque plus important d’espaces où se divertir. *A contrario*, les jeunes susceptibles de les côtoyer, comme **Dany**, sont moins en recherche d’autres lieux de convivialité. Cependant, l’unique boîte de nuit marine étant *a priori* peu distrayante, les jeunes choisissent de traverser le barrage de l’Estuaire pour en rejoindre une seconde, à environ dix kilomètres de Port-sur-Mer. Les jeunes usager.ères des bars, pour leur part, disent se rendre principalement à Vieille-Ville. Toutefois, quatre d’entre elleux, connaisseur.ses averti.es du territoire, occupent des lieux méconnus du grand public, investis par les « *vrai.es Marin.es* »<sup>40</sup>. Globalement, les jeunes amené.es à occuper ces espaces sont autonomes dans leurs déplacements : iels sont véhiculé.es ou circulent en vélo. De plus, iels possèdent les moyens financiers leur permettant de s’octroyer ponctuellement des dépenses récréatives.

En outre, l’accès à une offre culturelle diversifiée est fondamental pour trois des jeunes rencontré.es, alors même qu’iels pensent celle de Port-sur-Mer trop pauvre. La Commune y consacre pourtant du budget (pour rappel, 4.532.446€ en 2024) et accueille entre autres des festivals de renommée ; « Quai des bulles », « Étonnants voyageurs » ou encore « La Route du Rock » sont trois des évènements annuels incontournables de la vie culturelle marine. Pourtant, ils ne semblent pas être identifiés comme tels par les jeunes. Lorsque j’ai abordé ce point avec une promotion d’apprenti.es en BTS GPME<sup>41</sup>, l’enseignant.e a rétorqué : « *Oui, une offre culturelle pour les intellos quoi !* ». A l’unanimité, les élèves ont acquiescé. J’ai trouvé cette intervention particulièrement révélatrice ; ce qui est proposé à Port-sur-Mer n’est susceptible d’intéresser qu’une infime partie des personnes, une nouvelle fois celles pour qui le capital culturel est à l’état incorporé. Les évènements proposés par la Ville de Port-sur-Mer, puisqu’ils sont éphémères, ferment donc la porte à nombre de jeunes.

Finalement, malgré les propositions, quatre points apparaissent décisifs dans le recours par les jeunes à l’offre de loisir de leur territoire de vie : le sentiment d’être libre, la proximité avec les pair.es, le rapport à l’amusement et la sensibilité culturelle. Ceux qui potentiellement aspirent à plus de sources de divertissement, et peuvent envisager de les mobiliser, sont aussi ceux qui ne trouvent pour l’instant leur compte nulle part ; toutefois, iels ne s’en préoccupent pas outre mesure puisqu’iels se décrivent comme plutôt « casaniers ». De nombreux facteurs influencent donc la mobilisation des ressources territoriales ; il n’en est pas moins que seul.es sept des vingt-deux jeunes s’étant exprimé.es se sentent pleinement satisfait.es de ce qui est proposé à Port-sur-Mer. Il

---

<sup>40</sup> Félice, 21 ans, travailleur.euse né.e à Port-sur-Mer et résident.e de l’agglomération

<sup>41</sup> Brevet de Technicien Supérieur Gestion des Petites et Moyennes Entreprises

paraît logique qu'une ville moyenne ne puisse égaler une grande ville, que cela soit en termes de transport ou de loisir (dont la culture). J'imagine que l'équilibre peut être difficile à trouver, aux yeux des jeunes, mais pas seulement, dans ce fragile entre-deux que représente la ville moyenne. Selon d'où iels viennent, les raisons qui les maintiennent à Port-sur-Mer et les opportunités qui leur sont données sur place, les jeunes ne portent pas le même regard sur le territoire, ses infrastructures et services. Cependant, puisque une majorité exprime ne pas être contentée, peut-être que le projet de la DEJ a à une place à prendre ; mais laquelle ?

### 2.3.2 Projet de la DEJ : une place à prendre ?

Le temps des loisirs, par sa fonction de régulation sociale à destination de « *ceux qui n'ont pas les moyens d'occuper utilement leur temps libre* », est un instrument des pouvoirs publics à part entière (Zaffran, 2010 : p. 98). Cette instrumentalisation n'a d'autre intention que de « *rendre captifs* » ces jeunes estimés incapables de mener quelque activité jugée profitable. Néanmoins, vouloir n'est pas synonyme de pouvoir. En effet, la proposition de faire du pôle jeunesse un tiers-lieu culturel où les jeunes seraient acteurs de l'animation du lieu ne semble pas produire, pour le moment, d'effet grisant. Albert O. Hirschman, dans le cadre de son étude sur le tournant néolibéral des sociétés occidentales, a démontré que l'investissement dans les affaires publiques (ici le projet de la DEJ) par le « *consommateur* » n'est que l'un des pans du cycle alternant satisfaction privée et action dans l'intérêt public (2013 : p.44). Ce déplacement entre les deux pôles est déterminé en partie par les degrés de déception successifs envers l'un et l'autre des versants du processus. L'absence de mobilisation des jeunes Marin.es indique-t-elle donc le fait qu'ils soient, à ce jour, satisfaits par leurs vies privées ? S'ils formulent quelques remontrances à l'égard de la Ville, aucun.e ne semble particulièrement affecté.e, au quotidien, par ses manquements.

En pratique, certains profils de jeunes apparaissent potentiellement susceptibles de pouvoir se saisir de nouvelles opportunités : les plus jeunes en âge (12-14 ans), les plus isolés et les plus insatisfaits. Pourquoi ? **Les plus jeunes**, âgés de 12 à 14 ans, ne constituent pas véritablement le public cible du projet de la DEJ puisqu'ils « *appartiennent* » à l'Espace Jeunes. Pourtant, leur faible degré d'autonomie peut faire du pôle jeunesse, dans son ensemble, un lieu attractif. En effet, dépendant de l'accord de leurs responsables légaux, iels se voient encouragés à fréquenter les espaces de loisir encadrés considérés comme sécurisants par les adultes<sup>42</sup>. Si l'espace peut être « *une contrainte lorsqu'il participe à l'encadrement des adolescents* », il peut également être « *une ressource quand il autorise des activités originales* »

---

<sup>42</sup> Échanges informels avec plusieurs parents de l'Espace Jeunes, retracés dans le journal de bord

(Zaffran, 2010 : p.133). Ainsi, une programmation hors du commun peut rendre l'expérience vécue agréable malgré tout ; la Juniors Association en est la preuve : les trois membres questionné.es disent s'y être engagé.es pour éviter l'ennui, mais y trouvent, au final, un réel intérêt. **Les plus isolé.es**, elleux, tous.tes déscolarisé.es et sans emploi, apprécient la compagnie d'autres individus, pair.es ou professionnel.les. En effet, « *l'individu est par nature profondément social. L'adolescent a besoin d'un triple réseau de relations pour développer harmonieusement sa personnalité et son autonomie : la relation avec ses parents, la relation avec ses camarades du même groupe d'âge et la relation avec des adultes autres que les parents.* » (Cannard, 2019 : p.270). En rejoignant le pôle jeunesse, le seul désir des jeunes isolé.es est de pouvoir interagir librement avec d'autres individus. La pratique artistique et culturelle instituée ne fait donc pas l'objet d'un intérêt particulier de leur part. En effet, puisque l'école permet l'acquisition de « *capital culturel institutionnalisé* » (Bourdieu, 1979 : p.5), la culture, telle qu'elle est appréhendée par le pôle jeunesse, ne correspond pas aux « goûts » des jeunes les plus reculé.es. Si elle peut devenir support à un temps de partage, elle est et restera un simple media parmi d'autres. Enfin, **les jeunes insatisfait.es** expriment manquer de divertissement. Cependant, iels n'investiront pas n'importe quelle proposition. Aujourd'hui, l'adolescent.e est un être « *urbain (majorité en ville et espaces urbanisés) et consommateur* » (Zaffran, 2010 : p.133). Ceux-là ne saisiront l'offre de la DEJ que si elle en vaut vraiment le coût. Finalement, la proposition semble pouvoir attirer davantage les étudiant.es, au « *capital culturel institutionnalisé* » supérieur. Pourtant, « *ceux-ci, parce qu'ils s'inscrivent pour peu de temps dans le paysage municipal, parce qu'une partie n'y vit pas toute l'année, du fait aussi de leurs pratiques plus autonomes, ne sont pas demandeurs d'un encadrement municipal de leurs loisirs et échappent aux politiques municipales de loisirs.* » (Danic, David, Depeau, 2010 : p.155). Ainsi, iels ne se montrent pas particulièrement sensibles au projet.

Le bâtiment, de par sa localisation et le défaut d'efficacité de l'offre de transport, s'avère davantage accessible aux individus résidant à proximité du lieu, donc les habitant.es du QPV. L'INJEP<sup>43</sup>, dans le cadre d'une étude sur les pratiques artistiques et culturelles des jeunes en milieu populaire<sup>44</sup>, a démontré la prédominance usuelle du sport, de la musique – le rap essentiellement, des médias sociaux et plateformes vidéos ainsi que des sorties entre ami.es. Sur le territoire d'intervention, la salle de concert La Nouvelle Vague détient la compétence musicale. Ainsi, en cherchant à se défaire progressivement de l'une des seules pratiques sur laquelle il peut avoir la main, le pôle jeunesse ne nage-t-il pas à contre-courant ? D'autant plus qu'à la question « *Tu*

---

<sup>43</sup> Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation populaire

<sup>44</sup> Site de l'INJEP, rapport d'étude « *Goûts, pratiques et usages culturels des jeunes en milieu populaire* » (2020) : <https://injep.fr/publication/gouts-pratiques-et-usages-culturels-des-jeunes-en-milieu-populaire/> (consulté le 13.07.2024)

*aimerais y (pôle jeunesse) trouver quelles activités ? (exemples : art, informatique, espace de travail...)* » du questionnaire servant de support à la demande de renouvellement du label Information Jeunesse, le sport apparaît en première position (29 sur 187 réponses).

En outre, les jeunes des QPV sont bien souvent exclu.es, matériellement et symboliquement, « *des activités traditionnelles et légitimes* » (p.219) et se maintiennent en-dehors des institutions culturelles et artistiques, puisqu’iels « *perçoivent massivement la pratique artistique comme difficile, chronophage, trop coûteuse et au-delà de leurs capacités* » (ibid.). Au final, la DEJ semble creuser l’écart avec ceux qui, dans les faits, auraient tout intérêt à investir les locaux, alors que le « tiers-lieu » pourrait justement être l’occasion de proposer un espace « *plus normalisant, moins stigmatisant* » (Tehel, Pasquier, De Guibert, 2023 : p.191).

De même, la Direction s’attache à construire un dispositif qui puisse convenir aux jeunes âgé.es de 11 à 30 ans. Le « à partir de 11 ans » n’est pas négociable ; l’EJ (11-17 ans) est un service à part entière de la Ville, installé au Centre Allende depuis cinq ans maintenant. En revanche, le projet initié soulève la question suivante : jusqu’à quel âge le pôle jeunesse peut-il jouer un rôle ? « *La vie en collectif et l’injonction à la mixité peuvent parfois conduire à des comportements bien intentionnés mais contre-productifs envers les personnes fragiles accompagnées* » (Tehel, Pasquier, De Guibert, 2023 : p.191). Maurice Blanc, lui, met en exergue les conflits engendrés par la « *cohabitation forcée* » en quartier prioritaire (2007 : p.72). La DEJ n’a pas le pouvoir de « forcer » la vie commune, mais les jeunes ont, elleux, le pouvoir de refuser d’obtempérer. En effet, Olivier Galland distingue « *trois âges de la jeunesse* » : l’adolescence, la post-adolescence et la phase « *jeune adulte* » (2009 : p.61). Ces trois périodes de vie sont sujettes à des exigences et préoccupations distinctes. Ne partageant pas les mêmes réalités, il se peut qu’iels ne soient pas tous en mesure de cohabiter. De la même manière, les « *critères individuels* » influençant le jugement des jeunes sur leurs propres situations et leur « *autoperception de l’âge adulte* » (ibid. : p.54), la dénomination « pôle jeunesse » peut ne pas faire écho à chacun.e ; s’iels ne se considèrent pas jeunes, comment pourraient-iels s’identifier au pôle jeunesse ? Lors d’échanges, plusieurs jeunes ont pu exprimer que « *ça n’était plus de leur âge* », mais que leurs petit.es frères et sœurs seraient ravi.es de participer aux activités proposées.

Aujourd’hui, les adolescent.es privilégient les « *endroits non cadrés* » et loisirs commerciaux, qui leur procurent un sentiment de liberté tout en sécurisant leur accès à l’indépendance (Zaffran, 2010 : p.135) ; iels oscillent entre intégration et autonomie et recherche, dans l’entre-deux, des relations sociales horizontales (ibid. : p.101). Globalement, le dispositif semble présenter quelques incompatibilités : il déconsidère le caractère de son environnement,

projette un format inconciliable avec les besoins des jeunes, ambitionne de réunir des personnes aux aspirations opposées, omet de réinterroger son fonctionnement asservissant...

Le contexte, pourtant, « *oblige à ne plus concevoir les loisirs comme une activité d'occupation à l'intérieur de lieux spécifiquement dévolus à l'accueil des adolescents, mais comme une activité parmi d'autres de temps libre durant lequel être mobile ou immobile, être dans une structure ou dans la rue, faire ou de ne rien faire sont des choix fondamentalement individuels* » (ibid. : p.174).

Alors qu'un « tiers-lieu » se fonde harmonieusement dans son milieu, le pôle jeunesse, lui, en est complètement déconnecté. Plutôt que de déconstruire pour mieux reconstruire, il s'entête à faire croire qu'il peut s'intégrer dans le paysage sous sa forme actuelle. Une nouvelle fois, les jeunes n'attendent rien et ne peuvent donc subir la désillusion ; à l'inverse, les professionnels en pâtissent encore et toujours. Pourquoi ne pas, à la place, s'appliquer à faire avec ceux déjà présents, même s'ils ne sont pas suffisamment nombreux, et laisser les autres consommer les petits morceaux qui peuvent, à ce jour, les rassasier ? En concentrant son attention sur les jeunes inscrits, à l'EJ surtout, la DEJ pourrait avoir une chance de réussir à s'installer dans le temps. En effet, les petits deviendront grands et, si l'équipe entière s'y attèle sérieusement, auront entre temps acquis du pouvoir d'agir. Ils seront alors en capacité de s'approprier les locaux et d'investir pleinement la proposition de participer ; rester sera logique. Le SIJ, quant à lui, au lieu d'attendre longuement les demandeurs, peut inventer une action intégralement hors les murs qui lui permettra, avant toute chose, de mener à bien sa mission première : informer les jeunes du territoire. Le droit à l'essai/erreur est tout aussi valable pour la Collectivité que pour les bénéficiaires ; encore faut-il ne pas attendre qu'il soit trop tard.

En conclusion de cette partie, la DEJ n'offre rien aux jeunes qui l'entourent et/ou ressentent le besoin d'un nouveau lieu, mais cherche à créer le besoin chez ceux qui, à l'inverse, ne demandent rien. « *Un besoin est un manque et donc suppose une tension, une volonté, un désir, un projet vers quelque chose qui n'est pas une chose, qui résiste, par son absence, à assouvir. Telle est donc la nature contradictoire, éphémère, pulsative du besoin. [...] C'est dans l'absence de capacité des structures sociales à adapter ces pulsions à un projet social que se révèlent les névroses, la délinquance, le suicide, le renoncement, la crise de société, de culture et de civilisation.* » (Megdiche, 2002 : p.88-89). Les pouvoirs publics n'entendent pas les tensions sous-jacentes, ce qui contribue à irriter les jeunes les plus attachés au territoire, et s'entêtent à déposer un projet social dépréciant leurs véritables préoccupations ; il ne répond à rien ni personne. Ce n'est pas d'un tiers-lieu dont ils ont besoin, mais de solutions concrètes à leurs problèmes quotidiens : se loger, manger, se

déplacer, stationner, se divertir... En somme, « *les jeunes n'ont pas confiance dans les institutions, précisément parce que ces institutions manifestent elles-mêmes de la défiance à leur égard. De fait, comment attendre des gens qu'ils participent, qu'ils votent, qu'ils se sentent correctement représentés, si les décisions publiques vont à ce point à l'encontre de leurs intérêts et de la réalité de ce qu'ils vivent* ». (Thoury, 2023 : p.75). Tel « un pied de nez » à l'ensemble de la communauté jeune, la DEJ reste concentrée sur son ambition de « faire participer ». Ne devrait-elle pas être, en théorie, porteuse de parole et force de proposition afin de faire bouger les lignes internes à l'Administration ? Attendre des jeunes qu'ils « donnent une part » sans ne rien recevoir en retour est dérisoire. Avant de (re)construire son plan d'action, peut-être doit-elle se poser la question de la part qu'elle est réellement prête à donner et à qui précisément, puisque les jeunesses sont multiples. Non, « *recommencer n'est pas refaire* » (César Baldaccini).

## Conclusion

En définitive, cette année de recherche s'est avérée aussi dense qu'enrichissante. Avant mon entrée en formation et, de la même façon, mon arrivée au pôle jeunesse, je n'avais aucune idée de ce qui était entendu par « participation » ; plus exactement, je n'imaginai pas que l'expression puisse être un concept théorique, étudié par de nombreux.ses chercheur.euses. « Participer à une activité », « participer à un projet », « participer à une réflexion », d'accord, mais « participer à la vie citoyenne »... Que cela pouvait-il donc signifier ?

Après quelques mois d'exploration théorique et pratique, je me sens bien plus avertie et lucide à propos du sens de la notion comme de ses enjeux. Cet écrit, bien qu'imparfait, est le reflet de tout un cheminement personnel, bousculant à de nombreux égards. Aujourd'hui, un goût amer me reste pourtant en bouche ; si la sphère académique apporte un précieux éclairage sur l'intervention globale, certaines pratiques demeurent complexes à interpréter et, par certains aspects, questionnantes éthiquement. Les différents échanges dont j'ai profité, avec des acteur.rices de toutes origines, ont suscité la curieuse impression que, ceux qui parlent le plus de « participation », dans ces termes, sont finalement ceux qui en appliquent le moins les principes fondamentaux.

En effet, alors qu'elle est le cœur de leur action quotidienne, j'ai senti l'interrogation dans le regard de plusieurs accompagnant.es à qui j'ai demandé « *comment, à votre échelle, faites-vous vivre la participation des jeunes ?* ». En effet, la participation est, pour de nombreux.ses professionnel.les, du secteur social notamment, une évidence. Pourquoi en serait-il autrement, finalement ? Si le fait de « participer » est devenu un sujet, n'est-ce pas avant tout à cause de la défaillance du système démocratique dans son ensemble ? En effet, il me semble que le manque de considération à l'égard des jeunes générations ne soit pas l'unique point de tension. Les mobilisations d'envergure engagées ces dernières années, gilets jaunes ou réforme des retraites, tout comme la montée fulgurante de l'extrême droite, sont tout aussi symptomatiques d'une société en perte où aucun, en dehors de l'élite, n'a son mot à dire. L'ensemble de la communauté se porte mal et les « petits citoyens », emprunts de colère, en sont les premières victimes. Panser les plaies une à une a ses limites ; la démocratie ne peut réellement s'exercer sans une remise en question absolue des structures hiérarchiques et de la répartition du pouvoir.

La Ville de Port-sur-Mer ne fait pas exception : elle agite une « carotte » pour faire oublier à quel point ses efforts sont insuffisants. La participation est enfermée dans une forme de carcan, déconnectée de ce qui fait réellement sens en la citoyenneté. De plus, elle n'a pas encore vu le jour

que les décideur.euses cherchent déjà à en « définir le périmètre »<sup>45</sup>. Les propos de **Félice** pointent du doigt le fossé séparant les suposé.es représentant.es des jeunes citoyen.nes :

« Bah je veux vivre ma vie, mais en même temps qu'on prenne en compte les besoins des jeunes quoi... En fait je trouve ça dommage qu'on soit obligé de le dire parce que, pour moi, ça paraît logique. Mais en même temps, c'est parce que ça nous concerne nous (les jeunes) et peut-être que eux (les élu.es), n'en ressentent pas le besoin. [...] ».

**Félice, 21 ans, travailleur.euse né.e à Port-sur-Mer et résident.e de l'agglomération**

Les préoccupations des élu.es, évidemment subjectives, seraient-elles le principal moteur de l'action publique ? Malgré la bonne volonté de certains individus dans faire valoir les droits de chacun.es, la pesanteur institutionnelle fait office de barrage ; elle empêche ce qu'elle est censée protéger : l'intérêt général. Néanmoins, les détenteur.ices du pouvoir manipulent les esprits en laissant croire le contraire. Par quelques stratégies de contournement, comme celle de faire du pôle jeunesse un tiers-lieu culturel, iels font diversion ; iels oublient pourtant que « *Le point commun des tiers-lieux c'est leur capacité, à l'épreuve de l'usage et au-delà de l'intention, à faire société.* »<sup>46</sup>. Si les jeunes venaient à saisir l'opportunité, il se pourrait que la démarche se retourne contre ses prescripteur.ices. Pour l'instant, iels ont renoncé à se faire entendre, et préféré se concentrer sur elleux-mêmes, mais « méfions-nous de l'eau qui dort » : « *faire (re)connaître son existence collective par une visibilité dans l'espace commun* » est une « *nécessité sociale pour la jeunesse* » (Danic, David, Depeau, 2010 : p.180). Le jour où les jeunesses prendront entière possession de la scène publique, si elles ne font pas le choix d'abandonner la commune avant cela, plus rien ne les arrêtera. À ce moment-là, les autorités publiques ne pourront se défausser ; elles devront assumer leurs années d'ignorance .

De belles initiatives éclosent ici et là, sur l'ensemble du territoire national. Elles donnent espoir en un avenir plus démocratique, où la souveraineté émane, comme elle se doit, du peuple. Le chemin à parcourir est encore long, mais, progressivement, la « France d'en bas » se soulève. Le taux de participation aux dernières législatives en est la preuve : à force d'être dépréciée, la population finit par entrer en jeu et poser des actes forts. Jusqu'où faudra-t-il cependant aller pour que le système soit profondément réévalué et admette laisser une place à chacun.es des citoyen.nes, sans sélectivité préalable ? « *La paix ne peut exister sans justice, la justice ne peut*

<sup>45</sup> Extrait d'un entretien professionnel avec l'un.e des cadres de la Collectivité Territoriale, réalisé le 20.08.2024

<sup>46</sup> S. ROUMEAU, journal Le Monde, tribune « *Le point commun des tiers-lieux c'est leur capacité, à l'épreuve de l'usage et au-delà de l'intention, à faire société* » (2019) : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/05/12/le-point-commun-des-tiers-lieux-c-est-leur-capacite-a-l-epreuve-de-l-usage-et-au-dela-de-l-intention-a-faire-societe\\_5461111\\_3232.html#:~:text=Le%20point%20commun%20des%20tiers%20lieux%2C%20c'est%20en,%C3%A9crit%20dans%20une%20relative%20discr%C3%A9tion](https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/05/12/le-point-commun-des-tiers-lieux-c-est-leur-capacite-a-l-epreuve-de-l-usage-et-au-dela-de-l-intention-a-faire-societe_5461111_3232.html#:~:text=Le%20point%20commun%20des%20tiers%20lieux%2C%20c'est%20en,%C3%A9crit%20dans%20une%20relative%20discr%C3%A9tion) (consulté le 18.08.2024)

*exister sans équité, l'équité ne peut exister sans développement, le développement ne peut exister sans démocratie, la démocratie ne peut exister sans le respect de l'identité et de la valeur des cultures et des peuples. » (Rigoberta Menchú Tum, « militante k'iche' guatémaltèque des droits de l'homme, féministe et lauréate du prix Nobel de la paix (1992) »)<sup>47</sup>.*

---

<sup>47</sup> Union interparlementaire – Pour la démocratie. Pour tous. « *Connaissez-vous ces 7 citations sur la démocratie ?* » (2021) : <https://www.ipu.org/fr/actualites/actualites-en-bref/2021-09/connaissez-vous-ces-7-citations-sur-la-democratie>



---

## Bibliographie

---

- Adam, M., & Mestdagh, L. (2019). Invisibiliser pour dominer. L'effacement des classes populaires dans l'urbanisme contemporain. *Territoire en mouvement*, 43, 18. <https://doi.org/10.4000/tem.5241>
- Alberio, M., Longo, M. E., & Vultur, M. (2019). Une jeunesse territorialisée. *Revue Jeunes et Société*, 4(2), 7-28. <https://doi.org/10.7202/1070493ar>
- Anne, D., Gallo, J. L., & L'Horty, Y. (2020). Faciliter la mobilité quotidienne des jeunes éloignés de l'emploi : Une évaluation expérimentale. *Revue d'économie politique*, 130(4), 519-544. <https://doi.org/10.3917/redp.304.0015>
- Augustin, J.-P. (2003). Les territoires imaginés des loisirs urbains : L'évolution du rôle attribué aux équipements et aux espaces publics. In *L'urbain et ses imaginaires* (Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, p. 25-35). <https://books.openedition.org/msha/9936?lang=fr>
- Autès, M. (2005). Proximité et démocratie. *Informations sociales*, 121(1), 46-55. <https://doi.org/10.3917/inso.121.0046>
- Avenel, C. (2017). Construire les politiques sociales avec les personnes accompagnées : La participation en attente d'un modèle d'intervention collective. *Vie sociale*, 19(3), 51-71. <https://doi.org/10.3917/vsoc.173.0051>
- Belot, C. (2005). 6. Du local au mondial : Les espaces d'appartenance des jeunes Européens. In *Les jeunes Européens et leurs valeurs* (p. 177-203). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.galla.2005.01.0177>
- Berlioz, G., & Bourgeois, F. (2021). Violences, délinquances : Quelles caractéristiques dans les quartiers populaires ? *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, 74(2), 5-7. <https://doi.org/10.3917/cdsu.074.0005>
- Bertron, A., & Boone, D. (2022). Une politique de jeunesse sans jeunes ? Le poids de « l'impératif partenarial » au sein de deux projets territoriaux sur la jeunesse. *Agora débats/jeunesses*, 92(3), 79-96. <https://doi.org/10.3917/agora.092.0079>
- Bickel, J.-F. (2007). Significations, histoire et renouvellement de la citoyenneté. *Gérontologie et société*, 30(120), 11-28. <https://doi.org/10.3917/gs.120.0011>
- Blanc, M. (2007). La « politique de la ville » : Une « exception française » ? *Espaces et sociétés*, 128(129), 71-86. <https://doi.org/10.3917/esp.128.0071>

- Blondiaux, L. (2007). La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. *Mouvements*, 50(2), 118-129. <https://doi.org/10.3917/mouv.050.0118>
- Blondiaux, L. (2022). Le participatif en actes : Quel avenir pour l'injonction à la participation ? *Questions de communication*, 41(1), 73-86. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.28823>
- Bourdieu, P. (1979). *Les trois états du capital culturel*. 6. <https://doi.org/10.3406/arss.1979.2654>
- Boussaguet, L. (2020). Chapitre IV - Le public. *Que sais-je ?*, 84-105.
- Boussaguet, L., Jacquot, S., & Ravinet, P. (Éds.). (2019). *Dictionnaire des politiques publiques* (5e édition). Presses de Sciences Po.
- Burret, A. (2021). *La politisation des tiers-lieux*. 208-214.
- Campéon, A. (2015). Solitudes en France : Mise en forme d'une expérience sociale contemporaine. *Informations sociales*, 188(2), 20-26. <https://doi.org/10.3917/inso.188.0020>
- Cannard, C. (2019). Chapitre 9. Le développement social à l'adolescence : Relations aux pairs. *Ouvertures Psy - LMD*, 3, 269-299. <https://doi.org/10.3917/dbu.canna.2019.01.0269>
- Chamboredon, J.-C., Laferté, G., & Weber, F. (2019). *Territoires, culture et classes sociales* (Illustrated édition). Rue d'Ulm.
- Chapitre 1—Qu'est-ce que le territoire ? (2016). In *Marketing territorial expérientiel : Bassins de vie, branding, digital, expérientiel : Toutes les facettes du nouveau marketing territorial* (p. 11-18). Ellipses.
- Chauvel, L. (2006). Les nouvelles générations devant la panne prolongée de l'ascenseur social. *Revue de l'OFCE*, 96(1), 35-50. <https://doi.org/10.3917/reof.096.0035>
- Chevalier, T. (2016). Citoyennetés socio-économiques des jeunes et stratégies de croissance : Suède, Allemagne, Royaume-Uni, France. *Revue française des affaires sociales*, 1, 213-234. <https://doi.org/10.3917/rfas.161.0213>
- Chevalier, T., & Loncle, P. (2021). *Une jeunesse sacrifiée ?* PUF.
- Clerval, A. (2022). Gentrification. *Géoconfluences*, 2.
- Crozat, D., & Alves, D. (2018). *Le Touriste et l'Habitant* (Connaissances&Savoirs). Connaissances & savoirs.
- Crozier, M., & Dortier, J.-F. (2009). Jeux des acteurs et dynamique du changement. In *La sociologie* (p. 163-169). Éditions Sciences Humaines. <https://doi.org/10.3917/sh.molen.2009.01.0163>
- Dahan, C., & Détrez, C. (2020). *Goûts, pratiques et usages culturels des jeunes en milieu populaire* (Rapport d'étude 2020/10; p. 235). INJEP. <https://injep.fr/publication/gouts-pratiques-et-usages-culturels-des-jeunes-en-milieu-populaire/>
- Danic, I., David, O., & Depeau, S. (2016). *Enfants et jeunes dans les espaces du quotidien*. Presses universitaires de Rennes.

- De La Sablonnière, R., Hénault, A.-M., & Huberdeau, M.-É. (2009). Comparaisons sociales et comparaisons temporelles : Vers une approche séquentielle et fonction de la situation unique. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 83(3), 3-24. <https://doi.org/10.3917/cips.083.0003>
- Demoustier, D. (2005). Les associations et leurs partenaires publics. *Informations sociales*, 121(1), 120-131. <https://doi.org/10.3917/inso.121.0120>
- Détrez, C. (2014). Les loisirs à l'adolescence : Une affaire sérieuse. *Informations sociales*, 181(1), 8-18. <https://doi.org/10.3917/inso.181.0008>
- Devaux, J. (2018). Chapitre IX. Les effets socialisants de la mobilité quotidienne à l'adolescence. In *Migrations, circulations, mobilités Nouveaux enjeux épistémologiques et conceptuels à l'épreuve du terrain* (Presses universitaires de Provence, p. 141-151). <https://books.openedition.org/pup/50048?lang=fr#anchor-fulltext>
- Di Méo, G., & Buléon, P. (2005). *L'espace social : Lecture géographique des sociétés*. Armand Colin.
- Douzou, L. (2001). La démocratie sans le vote. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 140(5), 57-67. <https://doi.org/10.3917/arss.140.0057>
- Dupont, S. (2016). L'adolescent et l'épreuve de la solitude. *Revue de l'enfance et de l'adolescence*, 93(1), 121-130. <https://doi.org/10.3917/read.093.0121>
- Festa, D. (2018). Notion en débat : Les communs. *Géoconfluences*, 1-11.
- Foucqueron, G. (2016). *Port-sur-Mer*. HORIZON FRANCE.
- Frinault, T. (2023). *Introduction à l'analyse des politiques publiques*. PU RENNES.
- Galland, O. (2009). IV. Les âges de la jeunesse. *Repères*, 7, 49-77.
- Ganter, F. (2016). Comment les électeurs décident-ils ? Les approches sociologiques du vote. *Regards croisés sur l'économie*, 18(1), 165-169. <https://doi.org/10.3917/rce.018.0165>
- Gourgues, G. (2012). Avant-propos : Penser la participation publique comme une politique de l'offre, une hypothèse heuristique. *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir, Produire la démocratie*(79), Article 79. <https://doi.org/10.4000/quaderni.614>
- Hassenteufel, P. (2010). Les processus de mise sur agenda : Sélection et construction des problèmes publics. *Informations sociales*, 157(1), 50-58. <https://doi.org/10.3917/inso.157.0050>
- Hirschman, A. O. (2013). *Bonheur privé, action publique*. Fayard/Pluriel.
- Langlois, S. (2002). Nouvelles orientations en sociologie de la consommation. *L'Année sociologique*, 52(1), 83-103. <https://doi.org/10.3917/anso.021.0083>
- Lardeux, L., & Tiberj, V. (2022). *Le vote et l'abstention des jeunes au prisme de leurs valeurs et de leur situation sociale* (62; INJEP Analyses & synthèses, p. 4). INJEP. <https://injep.fr/publication/le-vote-et-labstention-des-jeunes-au-prisme-de-leurs-valeurs/>
- Lascoumes, P., & Le Galès, P. (2010). Instrument. In *Dictionnaire des politiques publiques* (Vol. 3, p. 325-335). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2010.01.0325>

- Leca, J. (2012). L'état entre politics, policies et polity. *Gouvernement et action publique*, 1(1), 59-82. <https://doi.org/10.3917/gap.121.0059>
- Liot, F. (2024). Culture et santé en politique : Difficile franchissement des frontières et maintien des segmentations sectorielles. *Revue française des affaires sociales*, 242(2), 27-48. <https://doi.org/10.3917/rfas.242.0027>
- Loisel, M., & Rio, N. (2024). *Pour en finir avec la démocratie participative*. Textuel.
- Loncle, P. (2008). *Pourquoi faire participer les jeunes ?* L'Harmattan.
- Mabuluki, E. K., & Siurala, L. (2019). « Politiques intégrées de jeunesse » : Difficultés et leviers d'action. *Cahiers de l'action*, 54(2), 95-100. <https://doi.org/10.3917/cact.054.0095>
- Masson, A. (2018). Les enjeux du patrimoine et de sa transmission dans nos sociétés vieillissantes. *Revue française d'économie*, 2, 179-234. <https://doi.org/10.3917/rfe.182.0179>
- Mazeaud, A. (2012). L'instrumentation participative de l'action publique : Logiques et effets. Une approche comparée des dispositifs participatifs conduits par la région Poitou-Charentes. *Participations*, 2(1), 53-77. <https://doi.org/10.3917/parti.002.0053>
- Megdiche, C. (2002). Essai sur la notion de besoin. *Sociétés*, 75(1), 85-90. <https://doi.org/10.3917/soc.075.0085>
- Meyer-Bisch, P. (2008). Les droits culturels. *L'Observatoire*, 33(1), 9-13. <https://doi.org/10.3917/lobs.033.0009>
- Muller, P. (2009). *Les politiques publiques* (8e édition). Presses Universitaires de France - PUF.
- Nadou, F., Baudelle, G., & Demazière, C. (2023). Introduction – Les tiers-lieux et le développement territorial. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, 681-691. <https://doi.org/10.3917/reru.235.0681>
- Revillard, A. (2018). Saisir les conséquences d'une politique à partir de ses ressortissants. *Revue française de science politique*, 68(3), 469-491. <https://doi.org/10.3917/rfsp.683.0469>
- Reynaud, A. (1981). I - Le concept de classe socio-spatiale. *Espace et liberté*, 15-30.
- Richez, J.-C. (2012). *Cinq contributions autour de la question de la participation des jeunes* (2012/02; INJEP Notes & rapports, p. 30). INJEP. <https://injep.fr/publication/cinq-contributions-autour-de-la-question-de-la-participation-des-jeunes/>
- Rivière, T. (2023). *La Distinction : Librement inspiré du livre de Pierre Bourdieu* (Illustrated édition). Delcourt.
- Rouban, L. (2002). *Warin (Philippe), Les dépanneurs de justice, les «petits fonctionnaires» entre qualité et équité*, Paris, LGDJ, (coll. «Droit et Société»), 2002. 763-765.
- Saliha, S. (2014). Les jeunes, le chômage et la valeur du travail. *Spécificités*, 6(1), 256-265. <https://doi.org/10.3917/spec.006.0256>
- Saqué, S. (2023). *Sois jeune et tais-toi : Réponse à ceux qui critiquent la jeunesse*. Payot.

- Sébastien, L. (2016). L'attachement au lieu, vecteur de mobilisation collective ? *Norois*, 238239(1), 23-41. <https://doi.org/10.4000/norois.5846>
- Ségaud, M. (2007). Chapitre 3—Habiter. In *Anthropologie de l'espace Habiter, fonder, distribuer, transformer* (Armand Colin, Vol. 2, p. 70-103). Armand Colin. [https://shs.cairn.info/article/ARCO\\_SEGAU\\_2010\\_01\\_0070?lang=fr&tab=texte-integral](https://shs.cairn.info/article/ARCO_SEGAU_2010_01_0070?lang=fr&tab=texte-integral)
- Tehel, A., Pasquier, R., & de Guibert, A. (2023). Tiers-lieux et politiques de solidarité en France : La quête contrariée du pouvoir d'agir. *Lien social et Politiques*, 91, 181-197. <https://doi.org/10.7202/1109666ar>
- Thoury, C. (2023). *S'engager : Comment les jeunes se mobilisent face aux crises*. Les petits matins.
- Tiers-lieux : Quand les pouvoirs publics s'en mêlent...* (avec Nessi, J., Seillier, R., Desgoutte, J., & Tramontin, L.). (2022). Berger-Levrault.
- Vallerie, B., & Bossé, Y. L. (2006). Le développement du pouvoir d'agir (empowerment) des personnes et des collectivités : De son expérimentation à son enseignement. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 39(3), 87-100. <https://doi.org/10.3917/lse.393.0087>
- Van Haepere, B. (2012). Que sont les principes du New Public Management devenus ? *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2, 83-99. <https://doi.org/10.3917/rpve.512.0083>
- Warin, P. (2019). *Agir contre le non-recours aux droits sociaux : Scènes et enjeux politiques*. PU GRENOBLE.
- Zaffran, J. (2010). *Le temps de l'adolescence—Entre contrainte et liberté*. PU RENNES.
- Zask, J. (2020). *La participation bien comprise*. 119-123. <https://doi.org/10.3917/espri.2007.0119>
- Zask, J. (2023). *Se tenir quelque part sur la Terre : Comment parler des lieux qu'on aime*. Premier Parallèle.

---

## Sitographie

---

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), publication « *Soutenir des tiers-lieux, acteurs de la vitalité de nos territoires.* » (2021) : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/fabriques-de-territoire-582>

Conseil constitutionnel, Cahiers du Conseil Constitutionnel n°23, dossier « La citoyenneté », « *Abstention : défaillance citoyenne ou expression démocratique ?* » (2008) : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/abstention-defaillance-citoyenne-ou-expression-democratique>

Cours de F. FERNANDEZ, *Sociologie des émotions*, Université Laval, 2020-2021

France Tiers-Lieux, publication « *Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?* » : <https://francetierslieux.fr/quest-ce-quun-tiers-lieu/>

G. PETIT, publication « *Les temps sociaux de la participation citoyenne : (in)dispositions et (in)disponibilités démocratiques* » (2022) : <https://doi.org/10.4000/temporalites.10497>

INSEE, « *Comparateur de territoire* » (2024) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=COM-35288>

INJEP, rapport d'étude « *Goûts, pratiques et usages culturels des jeunes en milieu populaire* » (2020) : <https://injep.fr/publication/gouts-pratiques-et-usages-culturels-des-jeunes-en-milieu-populaire/>

J. DEVAUX, publication « *Chapitre IX. Les effets socialisants de la mobilité quotidienne à l'adolescence* » (2018), <https://books.openedition.org/pup/50048?lang=fr>

Ministère de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, portail de la Direction générale des Entreprises, publication « *Impact économique et réglementation des meublés de tourisme* » : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/etudes-et-statistiques/themas-de-la-dge/impact-economique-et-reglementation-des-meubles-de-tourisme>

Ministère de la culture, cycle des hautes études de la culture, session 2019-2020, rapport du Groupe 5 « *Les droits culturels au service du lien citoyen et territorial* »

Observatoire des Tiers-Lieux, article « *Quelles politiques publiques en faveur des tiers-lieux ?* » (2023) : <https://observatoire.francetierslieux.fr/la-politique-en-faveur-des-tiers-lieux-decryptage/>

Réseau National des Juniors Associations, présentation générale : <https://juniorassociation.org/presentation-generale>

S. ROUMEAU, journal Le Monde, tribune « *Le point commun des tiers-lieux c'est leur capacité, à l'épreuve de l'usage et au-delà de l'intention, à faire société* » (2019) : <https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/05/12/le-point-commun-des-tiers-lieux-c-est-leur-capacite-a-l-epreuve-de-l-usage-et-au-dela-de-l-intention-a-faire->

[societe\\_5461111\\_3232.html#:~:text=Le%20point%20commun%20des%20tiers%20lieux%2C%20c'est%20en,%C3%A9crit%20dans%20une%20relative%20discr%C3%A9tion](#)

Site officiel de l'administration française, publication « *Obligation d'obéissance hiérarchique d'un agent public* » (vérifiée en 2024) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32707>

Union interparlementaire – Pour la démocratie. Pour tous. « *Connaissez-vous ces 7 citations sur la démocratie ?* » (2021) : <https://www.ipu.org/fr/actualites/actualites-en-bref/2021-09/connaissez-vous-ces-7-citations-sur-la-democratie>

Union Interparlementaire, publication « *Les raisons de l'importance de la participation citoyenne* » (2015) : <http://archive.ipu.org/dem-f/idd/2015-participation.htm>

Vie publique, fiche thématique « *Quels sont les différents types de droits des citoyens ?* » (mise à jour en 2023) : <https://www.vie-publique.fr/fiches/23866-quels-sont-les-differents-types-de-droits-des-citoyens>

Vie publique, fiche thématique « *Tout citoyen peut-il concourir à l'élaboration de la loi ?* » : <https://www.vie-publique.fr/fiches/23883-tout-citoyen-peut-il-concourir-lelaboration-de-la-loi>

Vie publique, fiche thématique « *En quoi consiste le droit de vote ?* » : <https://www.vie-publique.fr/fiches/23881-en-quoi-consiste-le-droit-de-vote>



---

## Liste des annexes

---







## ANNEXE 1 – TABLEAU DES ENTRETIENS JEUNES RÉALISÉS

Pseudonyme	Âge	Lieu de naissance	Trajectoire résidentielle	Bassin de vie actuel	Situation au domicile	Présence parentale	État de la relation <sup>48</sup>	Scolarité	Situation SP <sup>49</sup>	Indépendance matérielle
Malou	12	Port-sur-Mer	/	Port-sur-Mer	Mineur.e vivant avec ses parent.es	2 parent.es	Mitigée	En cours 5ème	Élève	Non
Ange	12	Port-sur-Mer	/	Port-sur-Mer	Mineur.e vivant avec ses parent.es	2 parent.es	Mitigée	En cours 5ème	Élève	Non
Noha	14	Autre région	Emménagement en Méridienne il y a 2 ans	Port-sur-Mer	Mineur.e vivant avec l'un.e de ses parent.es	1 parent.e 1 belle.au-parent.e	Bonne	En cours 4ème	Élève	Non
Gaby	14	Valennes	A vécu 8 ans environ dans le sud de la France	Pays de Port-sur-Mer	Mineur.e vivant avec ses parent.es	2 parent.es	Mitigée	En cours 4ème	Élève	Non
Andrea	16	Port-sur-Mer	/	Pays de Port-sur-Mer	Mineur.e vivant avec l'un.e de ses parent.es	2 parent.es	Mauvaise	Déscolarisé.e en 4ème	En parcours d'insertion	Non
Loan	16	Port-sur-Mer	A vécu 7 ans en Normandie, chez ses grands-parent.es	Port-sur-Mer	Mineur.e vivant avec ses parent.es	2 parent.es	Bonne	Déscolarisé.e en 3ème	En parcours d'insertion	Non
Eden	17	Port-sur-Mer	/	Port-sur-Mer	Mineur.e vivant avec l'un.e de ses parent.es	1 parent.e 1 grand-parent.e	Bonne	En cours Terminale générale	Élève	Non

<sup>48</sup> État de la relation avec les parent.es, selon la.le jeune ellui-même

<sup>49</sup> Socioprofessionnelle







Pseudonyme	Âge	Lieu de naissance	Trajectoire résidentielle	Bassin de vie actuel	Situation au domicile	Présence parentale	État de la relation	Scolarité	Situation SP	Indépendance matérielle
<b>Orlann</b>	17	Port-sur-Mer	/	Port-sur-Mer	Mineur.e vivant avec ses parent.es	2 parent.es	Bonne	<b>En cours</b> Terminale générale	Élève	Non
<b>Loïs</b>	17	Port-sur-Mer	/	Port-sur-Mer	Mineur.e vivant avec ses parent.es	2 parent.es	Mauvaise	<b>En cours</b> Terminale professionnelle	Élève	Non
<b>Alix</b>	17	Port-sur-Mer	/	Pays de Port-sur-Mer	Mineur.e vivant avec ses parent.es	2 parent.es	Bonne	<b>En cours</b> Terminale générale	Élève	Non
<b>Kenny</b>	19	Port-sur-Mer	/	Port-sur-Mer	Hébergé.e par l'un.e de ses parent.es	1 parent.e	Bonne	Abandon en terminale professionnelle	Volontaire en SC	Non
<b>Maé</b>	19	Port-sur-Mer	/	Pays de Port-sur-Mer	Hébergé.e par l'un.e de ses parent.es	1 parent.e	Mauvaise	Abandon en terminale professionnelle	En recherche d'emploi	Non
<b>Felice</b>	21	Port-sur-Mer	A vécu 6 mois à la montagne pour le travail	Port-sur-Mer Agglo.	Hébergé.e par ses parent.es	2 parent.es	Bonne	CAP obtenu	En emploi	Non
<b>Swan</b>	21	Port-sur-Mer	A vécu 3 ans à Valennes pour les études	Pays de Port-sur-Mer	Hébergé.e par l'un.e des ses parent.es	2 parent.es	Bonne	Master 2 obtenu	Volontaire en SC	Non
<b>Rafaele</b>	21	Congo	A vécu 1 an à Valennes, à son arrivée sur le territoire français il y a 2 ans	Port-sur-Mer	Hébergé.e par l'un.e de ses parent.es	1 parent.e	Bonne	<b>En cours</b> CAP	Apprenti.e	Non
<b>Dany</b>	22	Autre région	Emménagement en Méridienne dans la petite enfance	Port-sur-Mer	Hébergé.e par un.e pair.e	2 parent.es	Bonne	Année sabbatique après master 1	Volontaire en SC	Oui



Pseudonyme	Âge	Lieu de naissance	Trajectoire résidentielle	Bassin de vie actuel	Situation au domicile	Présence parentale	État de la relation	Scolarité	Situation SP	Indépendance matérielle
<b>Manel</b>	23	Valennes	Vivait à Valennes jusqu'il y a 1 an	Port-sur-Mer	Seul.e	2 parent.es	Bonne	Master 2 obtenu	En emploi	Oui
<b>Nicky</b>	25	Darnid	A vécu à Paris puis dans le nord de la France pour les études	Pays de Port-sur-Mer	En colocation dans la maison familiale	2 parent.es	Mitigée	<b>En cours</b> Master 2 obtenu Reconversion	Apprenti.e	Oui
<b>Camille</b>	26	Sénégal	A vécu 1 an à Quimène, à son arrivée sur le territoire français il y a 3 ans	Port-sur-Mer	En couple 1 enfant	Belle-famille	Bonne	Diplôme enseignement secondaire au Sénégal	En congé parental	Oui
<b>Lior</b>	26	Port-sur-Mer	/	Port-sur-Mer	En couple Nomade	2 parent.es	Bonne	Bac. Professionnel obtenu	En emploi	Oui
<b>Chris</b>	26	Port-sur-Mer	/	Port-sur-Mer	Hébergé.e par l'un.e des ses adelphe	1 parent.e 3 adelphe	Bonne	Niveau CAP	En recherche d'emploi	Oui
<b>Jules</b>	30 ans	Port-sur-Mer	/	Port-sur-Mer	En couple 2 enfants	1 parent.e	Bonne	Niveau CAP	En recherche d'emploi	Oui























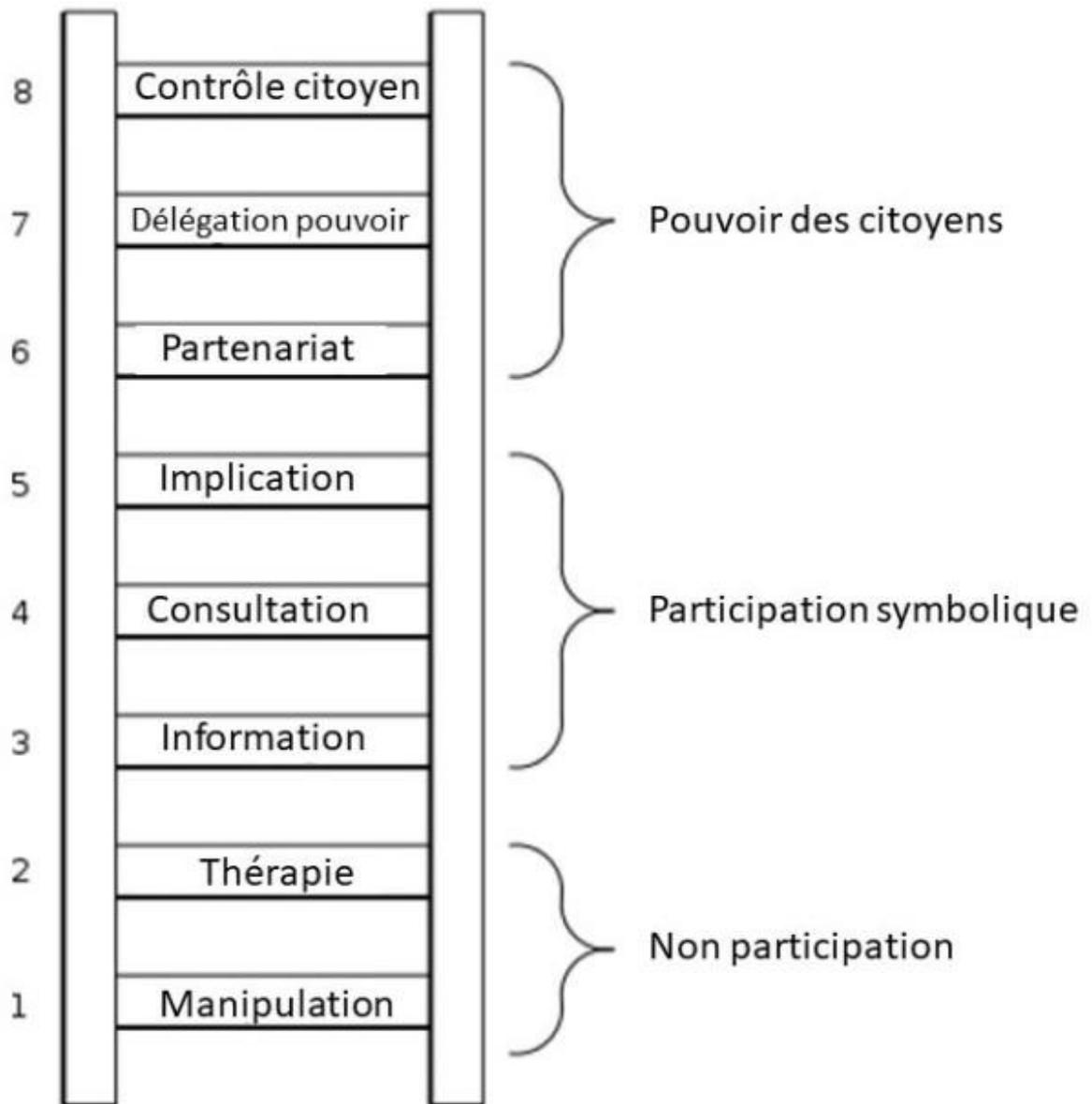








## ANNEXE 2 – ÉCHELLE DE LA PARTICIPATION



Sherry Arnstein (1969)











Duprez	Sarah	19.09.2024
<p><b>Master 2 mention santé publique</b></p> <p><b>Parcours « Enfance, jeunesse : politiques et accompagnement »</b></p> <p>Promotion 2023-2024</p>		
<p><b>La participation des jeunes à l'épreuve des logiques institutionnelles : enjeux et limites de l'instrumentalisation</b></p> <p><i>Exemple de la Ville de Port-sur-Mer</i></p>		
<p>PARTENARIAT UNIVERSITAIRE : Université de Rennes 1 et Université de Rennes 2</p>		
<p><b>Résumé :</b></p> <p>La participation citoyenne est au cœur du débat démocratique actuel. Les jeunes sont particulièrement concerné.es par cette question, étant souvent déconsidéré.es dans le domaine.</p> <p>Suite à la restructuration des services municipaux, la Ville de Port-sur-Mer a décidé de renouveler sa politique jeunesse. Elle envisage de transformer le pôle jeunesse en tiers-lieu culturel et de promouvoir la participation des jeunes à travers, notamment, un comité culturel, qui serait chargé d'une partie de la programmation du lieu.</p> <p>Cette étude examine si les moyens déployés sont adaptés au projet et analyse la perception qu'ont les jeunes Marin.es de cette nouvelle offre.</p> <p>Après un historique de l'évolution de la politique jeunesse et une présentation du projet, j'analyserai les forces et les faiblesses de la démarche entreprise. Ensuite, j'explorerai la relation qu'entretiennent les jeunes avec le territoire et l'action publique, pour finalement évaluer leur réception de cette initiative.</p>		
<p><b>Mots clés :</b></p> <p>Collectivité Territoriale – Politique jeunesse – Projet – Tiers-lieu – Culture – Participation – Instrumentalisation – Démocratie</p>		
<p><i>L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.</i></p>		